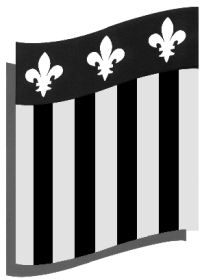


**COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE  
du 21 janvier 2016**

**L'an deux mille seize, le vingt et un janvier à 18h30**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation  
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE**



**MILLAU** VILLE DE

**Etaient présents** : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, F. FABRE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

**Etaient excusés** :

**Etaient absents** : S. AYOT (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), H. RICHARD (POUVOIR A B. SOULIE), D. DUCROS (POUVOIR A C. ASSIER), P. BARAILLE (POUVOIR A P. RAMONDENC)

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR N. LEFEVERE

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MONSIEUR JP DARDE, Chef du Pôle projets urbains, aménagement et développement territorial



**18h30** – Ouverture de la séance.

**Monsieur le Maire**

« Il est 18 h 30, je vous invite à rejoindre vos places. Bien, donc je déclare ouvert ce Conseil Municipal et je demande à la Direction Générale de faire l'appel. »

Monsieur DARDE, Chef du Pôle projets urbains, aménagement et développement territorial fait l'appel.

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie, donc nous allons procéder à l'élection du secrétaire de séance : Monsieur LEFEVERE, si vous acceptez. Merci beaucoup. Donc, nous allons maintenant adopter le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Est-ce que tout le monde a eu le compte-rendu de façon dématérialisée ? Donc, aucune remarque ne nous est parvenue sur des difficultés d'ouverture, donc je pense que tout le monde a pu le lire.

Donc, y a-t-il des remarques sur le compte-rendu ? Donc, s'il n'y a pas de remarque, je mets le compte-rendu aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Il est adopté. Je vous remercie.

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :**

**01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

**Monsieur CHIOTTI**

« Bonsoir à tout le monde. J'avais une petite remarque à faire, quoi là. Donc déjà féliciter l'ensemble des gens qui ont œuvré pour le festival « Bonheurs d'Hiver », qui a été une réussite. Mais bon par contre, comme disait Karine la semaine..., enfin au dernier Conseil Municipal : « On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs », il a quand même eu un coût ce festival, quoi, et bon comme toutes les grandes choses « Les Templiers » a un coût. Donc, là j'ai quand même noté 15 000 € de facturation pour différents prestataires, quoi donc, bon c'est très bien. J'aurais aimé savoir un peu. Philippe l'avait demandé, la part de l'implication de la Ville, quoi, des agents municipaux, les barrières et compagnie, quoi, les aides indirectes, quoi, voilà. Si on avait un chiffre ou quelque chose ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors, nous sommes en plein debriefing du festival « Bonheurs d'Hiver » et de la parade, puisque encore aujourd'hui nous avons une réunion sur le thème de la parade, pour commencer à débriefer. Donc, on fait tout l'inventaire et on vous donnera dans le détail le coût avec les prestations des divers services, voilà. Mais, je relève ce que vous avez dit, c'est un festival qui a eu du succès. Je le dis une N<sup>ème</sup> fois, c'est un festival que nous souhaitons développer et le développer avec une arrière pensée économique qui est de dire : « Comment pouvons nous faire sur cette période-là de l'année, un festival avec suffisamment de tenue et, j'allais dire, d'envergure et d'ambition, pour que nous puissions devenir une destination à un moment donné où traditionnellement les gens de Millau allaient à l'extérieur, allaient consommer à l'extérieur ? » Et nous nous apercevons, c'était vrai l'année dernière, mais c'était la première, cette année les retours, c'est frais, je vous dis que nous sommes en train de débriefer, y compris avec les retours des commentaires auprès des hôtesses de l'Office du Tourisme, par exemple. Il y a des choses à améliorer, c'est évident, ce n'est pas encore parfait. Mais, il y a des choses à améliorer et nous sommes dans cette dynamique-là. Mais, on s'aperçoit qu'il y a des Millavois qui restent à Millau et surtout puisque c'est frais, l'information est de ce matin, sur les appels à l'Office de Tourisme, pour avoir des informations sur le festival et la parade, sont concernés : la Lozère, l'ensemble du département de l'Aveyron, avec une très forte proportion sur le Ruthénois. Bien évidemment, l'ouest Aveyron, le Tarn, le haut Gard et haut Hérault, qui sont..., qui se montrent intéressés pour venir au festival d'Hiver. Ce ne sont pas des informations, qui sont initiées par la Ville, ce sont les résultats des contacts téléphoniques, via l'Office de Tourisme, des personnes qui ont appelé l'Office de Tourisme. Donc, effectivement c'est un festival sur lequel il y a un très fort investissement de la Collectivité et nous le souhaitons, mais je pense que c'est un festival qui en terme de retombées économiques n'est pas inintéressant et il faudra, le moment venu, faire la balance entre les deux, et en ce qui concerne notre positionnement c'est pour nous un vrai investissement que nous faisons là sur ce festival « Bonheurs d'Hiver » et je m'associe aux remerciements et aux félicitations que vous faites pour tous les organisateurs, qu'ils soient Élus, qu'ils soient agents de la Collectivité ou qu'ils soient bénévoles. Et on sait que sans les trois cents et quelques bénévoles ou quatre cents bénévoles, qui sont autour du festival, les choses seraient beaucoup plus difficiles et beaucoup plus compliquées, voilà. Merci pour votre intérêt.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? »

***Le Conseil Municipal prend acte***

Arrivée de Madame Dominique DUCROS à 18 h 40

Arrivée de Madame Pascal BARAILLE à 18 h 55

## **Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 02 :**

### **02. "Motion accueil réfugiés".**

« Merci, Monsieur le Maire. Donc, Motion « Accueil Réfugiés ». L'Union Européenne et ses États membres sont confrontés à une crise migratoire sans précédent : 710 000 réfugiés sont arrivés en Europe sur les neuf premiers mois de 2015.

L'afflux actuel de demandeurs d'asile fuyant des pays en guerre (Syrie, Érythrée, Afghanistan, Irak et d'autres sûrement) est un défi majeur pour l'État, mais également pour les Collectivités Territoriales qui sont même en première ligne.

En effet, l'État Français s'est engagé à recevoir 37 500 réfugiés sur deux ans.

Aussi, l'État s'appuie sur les Collectivités pour trouver des solutions de terrain (hébergements, accompagnement, intégration...).

La prise en charge de l'accueil et de l'hébergement des réfugiés est une responsabilité qui incombe à l'État. Toutefois, dans le contexte actuel d'augmentation du nombre de personnes entrant en Europe comme réfugiés, de nombreuses Collectivités ont manifesté leur volonté d'apporter leur contribution.

Celle-ci peut prendre différentes formes :

- mise à disposition de logement, les demandeurs d'asile ayant acquis le statut de réfugié après instruction de leur dossier ;
- accompagnement social complémentaire de celui organisé par l'État.

Afin de tenir compte des efforts particuliers des Communes qui souhaitent se mobiliser, le Gouvernement mettra en place un fonds d'urgence pour accompagner des Collectivités Locales qui contribueront à la création de nouvelles places d'hébergement. Des aides seront également prévues pour les Collectivités qui seraient amenées à effectuer des dépenses d'équipement.

La ville de Millau souhaite proposer l'accueil de deux familles sur son territoire qui seront suivies par le CCAS, en lien avec les associations idoines.

Une solution pour leur logement sera recherchée en partenariat avec l'Office Public de l'Habitat. Merci »

### **Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur NIEL pour cette délibération. Vous avez compris quel est donc l'objet de s'associer à la démarche nationale de l'accueil de réfugiés sur le territoire français et comme l'a rappelé Monsieur NIEL, dans le mouvement général initié par l'ensemble de la Communauté, il y a quelque..., de la Communauté Européenne, pardon, il y a quelques mois. Monsieur NIEL, vous a donné les conditions de cet accueil et nous avons reçu à l'occasion avec les membres de différentes associations et notamment du Collectif, donc de Solidarité avec les Migrants, les représentants de l'État qui nous ont détaillé l'ensemble des dispositifs possibles, rappelant bien qu'en l'espèce c'était la Commune qui était donc, j'allais dire, maître d'ouvrage et maître d'œuvre de ces dispositions, bien évidemment, associée aux structures, donc, de solidarité que nous pouvons avoir à Millau. Monsieur NIEL vous voulez compléter ? »

### **Monsieur NIEL**

« Juste, quelques précisions pour dire qu'il y a l'application sur la nouvelle Loi sur la Demande d'Asile, la Loi du 22 juillet 2015, qui permet de traiter les dossiers plus rapidement. Avant c'était 9 mois, pour ces personnes, pour ces réfugiés ce sera 3 mois en procédure accélérée. L'OFRA accompagne les demandeurs d'asile, donc les personnes auront le statut de réfugié, donc ils auront une carte de séjour de 10 ans, donc ils auront droit au RSA, à la CMU, aux APL, aux aides diverses et variées. Ils auront le droit de travailler. Ils auront la possibilité de demander la nationalité française au bout de 5 ans. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci pour ces précisions techniques. Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Madame GAZEL ? »

### **Madame GAZEL**

« Oui, alors bonsoir à tous. « Mieux vaut tard que jamais », j'ai envie de dire, c'est vrai que ça aurait été préférable que Millau se positionne immédiatement comme beaucoup d'autres Villes et notamment du département, bon ça vient aujourd'hui, voilà, je m'en contente. Je voulais poser une question de la place du Collectif d'Aide aux Réfugiés dans cette organisation. Comment ça va s'organiser avec eux ? »

### **Monsieur le Maire**

« Alors, deux types de réponses, d'abord « mieux vaut tard que jamais ». Je dois dire, vous avez certainement lu mes déclarations de l'époque et du moment, je ne retire rien aux déclarations que j'ai pu faire à ce moment-là. La preuve en est, c'est que lorsque nous avons reçu les représentants de l'État, il y avait à peine un petit mois qu'ils avaient les conditions réelles d'application de l'ensemble des dispositions pour l'accueil des réfugiés, donc lorsqu'au moment où effectivement tout le monde faisait la surenchère, sans savoir ni pourquoi, ni comment. Je pense qu'au fur et à mesure on a bien vu qu'il fallait attendre un peu et nous ne sommes pas plus en retard que ceux qui se sont manifestés dès le premier jour. Bon, quand vous dites dans tout le département, alors, il n'y a, Monsieur NIEL a ça beaucoup plus en tête que moi, il y a trois ou quatre Communes du département de l'Aveyron qui se sont manifestées. Il faut le savoir, ce n'est pas..., tout le monde ne l'a pas fait immédiatement et spontanément.

Et avant de laisser la parole à Monsieur NIEL, je réponds à la deuxième interrogation : « Quelle est la place du Collectif ? » Les services de l'État ont bien spécifié que dans le cas présent des réfugiés, nous sommes dans un dispositif bien particulier, c'était la Commune qui était, comme je le disais tout à l'heure pour imaginer, maître d'œuvre et maître d'ouvrage du processus, en appui avec son service et nous en l'occurrence avec le CCAS. Bien évidemment, et nous l'avons dit, au fur et à mesure les associations de solidarité, d'accompagnement seront à partir du moment où avec le CCAS, nous aurons établi, j'allais dire, le circuit d'insertion de ces personnes que nous nous proposons d'accueillir, je dis que nous nous proposons d'accueillir, ça veut pas dire que demain il y a deux familles qui vont arriver, il y a tout un processus qui va être mis en œuvre, c'est sur la base du volontariat, c'est-à-dire, qu'il faut qu'il y ait des familles qui veulent venir à Millau, pour pouvoir les accueillir et à partir de ce moment-là, au fur et à mesure de la construction de ce parcours d'insertion, bien évidemment, les associations idoines, comme le disait Monsieur NIEL, tout à l'heure, seront associées au dispositif. Mais, je le dis et je le redis, cela reste un dispositif municipal entre guillemets. Monsieur NIEL. »

### **Monsieur NIEL**

« Oui, c'est vrai, qu'il vaut mieux tard que jamais, mais c'est un peu facile de dire ça, quoi, voilà. Moi, je trouve que la réaction de la Municipalité est très bonne, nous avons une démarche humaniste, solidaire. Bon, vous pensez ce que vous voulez en penser, ça va jamais assez vite. Tout ne va pas jamais assez vite. Mais, bon je crois que pour le Sud-Aveyron, nous sommes pour l'instant la seule ville, à nous être prononcés pour recevoir deux familles et je crois qu'il y a des Villes qui ne sont pas très loin d'ici, qui peut-être aussi pourraient se prononcer. Je crois que vous connaissez certaines personnes, demandez leur pour voir. Pour l'instant, je sais que Rodez reçoit les réfugiés et Decazeville, après... ? Maintenant, il y a Millau, après les autres villes, je ne les connais pas. Et je souhaite qu'il y en ait le plus possible. »

### **Monsieur le Maire**

« Et pour compléter l'information, il faut savoir que pour le département de l'Aveyron, ce sont 100 personnes, donc j'allais dire, le nombre de personnes devant être accueillies par l'Aveyron et déterminé par les services de l'État à 100 sur deux ans, d'accord. »

### **Madame GAZEL**

« C'est d'autant plus, parce que ces chiffres sont tout à fait acceptables et absorbables, si on peut parler comme ça, c'est pas très joli, que j'aurais préféré que vous soyez, Monsieur le Maire, avec tous les Maires qui se disaient prêts à accueillir immédiatement, plutôt qu'aux côtés de Robert MENARD à Béziers. »

### **Monsieur le Maire**

« Non, alors ça je ne peux pas laisser dire ça, je vous demande même de retirer ce que vous... »

### **Madame GAZEL**

« Ben ! Écoutez, vous étiez deux, il y avait lui et vous... »

### **Monsieur le Maire**

« Non, non Madame... »

### **Madame GAZEL**

« Je trouve que l'image de Millau... »

### **Monsieur le Maire**

« Madame GAZEL, là ce n'est pas... »

### **Madame GAZEL**

« Je peux terminer... »

**Monsieur le Maire**

« Madame GAZEL ! Non, sur ce thème-là permettez moi de vous interrompre... »

**Madame GAZEL**

« Juste je réponds sur Saint-Affrique, alors... »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, vous répondrez sur Saint-Affrique, après... Sur ce thème-là, je ne vous permets pas de faire ce rapprochement-là... »

**Madame GAZEL**

« Ben ! Écoutez... »

**Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas une très belle image que vous donnez-là avec ces accusations aussi basiques et aussi gratuites que ce que vous venez de faire. La position que j'ai adoptée à ce moment-là, beaucoup de Maires l'ont adoptée et quelle que soit leur couleur politique. Reprenez les déclarations des uns et des autres, il y a des Maires de droite qui se sont précipités pour le faire, OK ! Il y a des Maires de gauche qui se sont précipités pour le faire, OK ! Il y a des Maires de gauche qui ont demandé à attendre et voir les dispositifs. Il y a des Maires de droite qui ont demandé à attendre et voir les dispositifs. Et que vous le vouliez ou non, nous ne sommes pas dans le retard, puisque les premiers réfugiés commencent à arriver, donc je ne pense pas que nous soyons dans un retard extrême et encore une fois, pour moi la condition majeure, je l'ai redit chaque fois que j'ai rencontré le Collectif au moment de la table ronde que nous avons organisée ici en Mairie, pour moi le souci majeur c'est d'accueillir ces personnes, donc ces familles en l'occurrence dans de bonnes conditions, en leur donnant le maximum de chances de réussir et d'être intégrées et pour arriver à ça, pour moi, il fallait que nous prenions le temps de la réflexion, le temps des dispositifs et de connaître la façon dont avec l'État nous allions accompagner ces familles. Je vous le redis, lorsque nous avons rencontré les représentants de l'État, il y avait à peine un petit mois, qu'ils avaient la totalité des dispositifs d'accompagnement qui étaient prévus. Donc, Madame GAZEL, de grâce, vous pouvez penser de moi ce que vous voulez, vous pouvez juger mon mandat comme vous voulez, on le lit à longueur de colonne dans la presse, donc n'hésitez pas. Mais, il y a des propos que je ne peux pas vous laisser tenir et des amalgames que je ne peux pas vous laisser faire. Monsieur NIEL. »

**Madame GAZEL**

« Et moi, je ne parle plus... »

**Monsieur NIEL**

« J'ai rien de plus à ajouter, c'est que bon. Il y avait peut-être beaucoup de Maires qui étaient réunis à cette... à Rodez, je crois, ce que parle Madame GAZEL. Mais, je vous dis pour l'instant, moi je n'ai connaissance que de trois villes qui reçoivent des gens, quoi. Après, ce qui compte c'est l'action. »

**Monsieur le Maire**

« Vous vouliez compléter vos propos avec Monsieur NIEL ? »

**Madame GAZEL**

« Oui, mais avec vous également. Non, vous dites qu'il y a personne à Saint-Affrique, mais Monsieur le Maire vient d'expliquer, qu'il fallait que les personnes demandent le lieu d'affectation... »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, non, voyez vous faites des procès ... »

**Madame GAZEL**

« J'ai mal compris alors... »

**Monsieur le Maire**

« Soit vous n'avez pas les bonnes informations, soit vous les déformez. Il faut que ce soit les Communes qui se portent candidates... »

**Madame GAZEL**

« ?????????? »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! Ben non ! Je suis désolé, Monsieur NIEL, vous a rappelé les Communes qui s'étaient portées candidates sur le département de l'Aveyron. Bon, je ne ferai pas de commentaire. Il faut que les Communes se portent candidates. »

**Madame GAZEL**

« Et en suite que les ... »

**Monsieur le Maire**

« Et ensuite les services de l'État font remonter, bien évidemment, la candidature de la Ville sur les conditions d'accueil, que propose la Ville et à partir de ce moment-là, l'accompagnement et tous les services donc de l'État, du Ministère de l'Intérieur. Il est proposé à des gens de venir, mais après l'arrivée est sur la base du volontariat de la part des réfugiés, voilà. Effectivement... »

**Madame GAZEL**

« C'est juste ce que j'essayais de dire... »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! Ben non, Vous n'avez pas dit ça... »

**Monsieur NIEL**

« C'est pas ce que vous avez dit ! »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! Ben non, Vous n'avez pas dit ça... Vous venez de dire c'est sur le volontariat des gens, non ! »

**Madame GAZEL**

« Vu que ne n'arrive jamais à finir ma phrase, c'est vrai que c'est compliqué de savoir ce que j'ai voulu dire, mais bon voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, ré-exprimez, je vais être courtois. Ré-exprimez votre propos, Madame GAZEL. »

**Madame GAZEL**

« ?????????? »

**Monsieur le Maire**

« Votre propos, de la façon dont vous l'avez tenu, laissait à penser que la Ville n'avait pas à se prononcer, il fallait que ce soit les réfugiés qui se portent volontaires et qui se portent candidats. Le dispositif n'est pas celui-ci. Le dispositif, c'est d'abord la Commune qui doit se porter candidate et une fois que la Commune est candidate, des réfugiés volontaires peuvent dire effectivement : « Moi, je souhaite aller à tel endroit ». Et il faut que ça corresponde avec les propositions d'accueil de la Ville, c'est tout.

Donc, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« Oui. Je crois qu'il ne faut pas trop s'exciter là-dessus. Ce que Madame GAZEL a voulu dire, on l'a lu tous dans la presse, voilà, c'était alors à moins que et je ne pense pas qu'elle ait quoi que ce soit à retirer de ses propos dans la mesure où on l'a tous lu dans Midi-Libre, des Maires se prononçaient dès le début, alors vous l'avez dit vous même, peut-être qu'il y avait une période de grande émotion et donc que vous aviez pris cette décision initialement de ne pas les accueillir dans la précipitation. C'est le cas ? Je pense. Mais, donc, fin peut-être de cette polémique. Ce que j'espère, c'est que comme le Maire de Béziers, le Maire de Saint-Affrique et d'autres accueilleront des réfugiés, qui quand même il faut le préciser ne sont pas là pour... à la recherche d'un *el dorado*, mais ils fuient la mort, tout simplement, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Je salue le retour de Monsieur FABRE, avec un propos très apaisé, voilà. S'il n'y a pas d'autres remarques sur cette motion, je vous propose de voter cette motion, même que cela ne soit pas inscrit dans le corps du texte, si vous en êtes d'accord. Donc, je mets cette motion aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. »

**Adoptée à l'unanimité**

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :**

**3. "Mise en œuvre de la protection fonctionnelle"**

« Vous êtes maintenant accoutumés à ce type de délibération, qui consiste à faire appel et mettre en œuvre des protections fonctionnelles, alors qui est, je dirais, effective et valable pour les agents de la Collectivité, mais aussi pour les Élus et dans le cas qui nous intéresse dans cette délibération n° 3, il s'agit de mettre en œuvre cette protection fonctionnelle au profit d'un Conseiller Municipal, qui est donc mis en cause pour des propos qu'il aurait tenus lors d'une réunion à laquelle il assistait donc, en tant que Conseiller et représentant de la Ville. Et celui-ci demande donc, de pouvoir bénéficier de la protection fonctionnelle de la Ville et donc la délibération consiste à lui accorder cette dernière.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame TUFFERY ? »

**Madame TUFFERY**

« Pourriez-vous nous dire exactement, enfin de plus amples explications sur les raisons de cette mise en œuvre. Est-ce que c'est possible de connaître l'Élu concerné ? »

**Monsieur le Maire**

« Tout à fait. Alors, c'est tout à fait transparent dessus, vous savez, il s'agit de notre Adjoint aux Sports, qui est mis en cause sur des propos qu'il aurait tenu et j'insiste sur le conditionnel, qu'il aurait tenu lors d'une assemblée générale d'une association de pétanque, mettant en cause des personnes, donc en lien avec le monde de la pétanque. Je dis et je répète que j'emploie le conditionnel sur cette affaire, donc il est mis en cause par les personnes qui se sentent visées et donc il nous demande de mettre en œuvre la procédure donc, de protection fonctionnelle. Est-ce que cela vous convient ?

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« Puisque nous sommes dans l'apaisement... »

**Monsieur le Maire**

« Grâce à vous, grâce à vous... »

**Monsieur FABRE**

« Une question, mais oui. Est-ce qu'un Élu de l'opposition à qui le Maire coupe la parole et donc le micro, peut bénéficier de cette protection fonctionnelle, Monsieur la Maire ? »

**Monsieur le Maire**

« Je sens que les choses se gâtent, Monsieur FABRE. Nous allons en rester ce sur bon état de détente et de voilà. Donc, je ne pense pas que sur ce cas, cela mérite la protection fonctionnelle.

Y a-t-il d'autres questions, avant que je ne coupe le micro à quiconque ? Non, donc je vous propose de mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :**

**4. "Budget primitif 2016 Ville et Budget annexe"**

« Budget primitif 2016, donc je vous rappelle qu'on a fait la présentation du DOB, je crois que c'était le 17 décembre, donc c'est ressorti, puisqu'il y a un gros mois. Il n'y a pas de changement substantiel sur la base des chiffres qui vous ont été présentés donc, je vais peut-être passer un peu plus rapidement que quand on l'avait fait lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en reprenant quelques commentaires et les axes majeurs sur le budget primitif, qu'on vous proposera au vote.

Alors, juste sur l'avant propos concernant le Débat d'Orientation Budgétaire, qui a défini donc les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2016. Quelques rappels, donc avec un budget de fonctionnement qui est contraint par le contexte financier, je rappelle à tous donc, la baisse des dotations sur les années 2014 à 2017 est de 1,7 millions d'euros et à titre d'exemple on vous avait cité que 1,7 millions d'euros, c'était un an de fonctionnement des écoles élémentaires. Qu'on a choisit comme deuxième axe le maintien des services à la population, à savoir on ne ferme pas de service, quel qu'il soit, on maintient la qualité du service public, le soutien au milieu associatif et à l'économie locale, puisque nous reconduisons les subventions directes à l'identique par rapport à l'exercice 2015 et d'ailleurs vous verrez dans le cadre de ce Conseil Municipal, qu'il y a d'ailleurs une délibération sur les associations et les subventions directes et la poursuite de la politique d'investissement des équipements de proximité. Monsieur le Maire a très largement commenté pour développer l'attractivité de la Ville, en vous rappelant que sur la période 2016 à

2020, l'investissement sera de 16 millions d'euros, sur la période 2016 / 2020. Et que bon, ce n'est plus un secret pour personne le levier fiscal va servir à investir. On a choisi d'être économe en budget de fonctionnement pour maintenir les services à la population. Donc, on continuera le plan d'économies et le levier fiscal, c'est-à-dire l'augmentation des impôts, des taux à hauteur de 11,8 %, pour permettre de continuer à lancer le programme du mandat, mais aussi les investissements obligatoires de renouvellement.

Alors, concernant le contexte très, très rapidement, pas de remarque très particulière, si ce n'est que bon, on a les estimations du taux de croissance du PIB pour la France sur 2016 à 1,5, ce qui est encore un chiffre relativement faible et une inflation qui est à 0 entre novembre 2014 et 2015, juste pour vous préciser, parce que c'est une précaution oratoire, mais on le dit systématiquement, c'est que sur la même période de 12 mois on peut considérer que dans le cadre du « Panier du Maire », c'est-à-dire des achats faits par la Mairie auprès des prestataires, enfin les services, tout ce qui est à l'extérieur, le taux d'inflation réel au niveau de la Ville est de 0,7 %. Donc, une fois encore quand on parle du maintien des dépenses et qu'il n'y a pas d'augmentation des dépenses, la réalité c'est qu'on est quand même en économie sur une base de l'ordre de 0,5 à 0,7 %.

Alors, autre élément le bloc communal avec la baisse des dépenses, donc vous avez une baisse de 5,6 milliards des dotations en 2014 / 2015 / 2016 sur le bloc communal et il y a une hypothèse dans la construction du budget de 2016 qui je ne vous cache pas, m'inquiète un peu moi personnellement, c'est de savoir quand les départements, en l'occurrence le département de l'Aveyron et la Région, la nouvelle Grande Région auront voté les budgets. Est-ce qu'on sera soutenu tel qu'on l'a été jusqu'à présent ? Parce que bien évidemment, toutes les hypothèses concernant les investissements que nous réalisons ou les différentes opérations de type festivité, je pense notamment au budget culture, sont calibrés sur la base d'un maintien des taux de subventions de nos partenaires Collectivités et que bien évidemment je fais appel là, à la Conseillère Départementale qui n'est pas là et à la Conseillère Régionale qui est là, pour veiller effectivement à ce que cet effort soit maintenu, parce que faute de quoi, bien évidemment on pourrait être amené à revoir la copie et les délais qui sont pris actuellement au niveau des départements pour voter le budget, qui est déjà un peu en retard et quand à la Région, dont on n'a pas de visibilité sur la date du vote du budget, il peut y avoir quelques inquiétudes, mais j'espère me tromper.

Alors, concernant les contraintes et les orientations pour les rappeler sur le principe, donc sur l'année 2016, nous avons une baisse de dotation de 530 000 €, alors en fait on a mis baisse de la DGF, c'est la baisse des dotations de manière générale. La DGF, c'est un peu moins de 530 000 €, c'est 490 000 € de mémoire, mais disons que les dotations d'État c'est 530 000 € et une baisse des attributions de compensation à hauteur de 70 000 €. Alors ce que nous aurons à gérer aussi au niveau de la Ville concernant la masse salariale, c'est bien évidemment le Glissement Vieillesse Technicité, comme chaque année. Le nouveau régime indemnitaire qui concerne la catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les catégories A et B passant dans les années 2017 à 2020 et la finalisation des rythmes scolaires, puisque maintenant nous sommes en année pleine, donc tout ça génère évidemment un surcoût de 400 000 €, donc pour résumer c'est à peu près 900 000 € à 1 000 000 € sur cette année, qu'il a fallu aller trouver.

Alors, l'indice des dépenses communales, je l'ai déjà dit est de 0,5 point, or ce n'est pas que je me suis trompé, c'est que ça c'était l'indice sur un semestre et le 0,7 c'est sur les douze mois glissants.

Alors, les orientations du mandat, pour rappel :

- maintien des services à la population ;
- maintien des subventions au milieu associatif, bien que vous ayez vu qu'on ait demandé aux associations de participer même si c'est dans des faibles montants sur les charges indirectes, notamment pour payer une partie des fluides ou des différents coûts, mais ça représente des sommes, c'est plus un effort et une marque, qu'un réel montant qu'on peut intégrer budgétairement, puisqu'on parle certainement de quelques milliers d'euros sur l'année, ça ne va pas très loin ;
- poursuite de la politique de gratuité sur les études, les temps d'apprentissage périscolaire et les garderies ;
- les dépenses de fonctionnement, donc je vous rappelle effectivement que sur l'année 2015, sur le chapitre 11, les dépenses de fonctionnement : l'économie a été de 300 000 € et que le budget des services qui a été acté maintenant déjà reconduit sur les mêmes bases, c'est-à-dire on ne leur demande pas d'économies supplémentaires parce que nous avons économisé tout ce qu'il était possible et au-delà ce serait déraisonnable ;
- et bien évidemment, maîtrise de la masse salariale avec polyvalence et productivité des équipes, juste pour vous dire, donc que sur la masse salariale, le dialogue social est entamé. Je crois que c'est un des gros chantier de l'année 2016 et que les hypothèses de construction du budget 2016 jusqu'à 2020, la moyenne constatée sur les 10 dernières années de variation de la masse salariale, c'est un taux de croissance de l'ordre de 2,5 à 2,70 % par an. Sur l'exercice 2016, nous avons encore budgété 15 103 000 € au lieu de 14 700 000 €, c'est-à-dire plus 2,74 % d'augmentation, nous passons dans un scénario à 1,37 % en 2017, ce qui veut dire que 2016 doit être la grande année de contrôle de la masse salariale. Et de 2018 à 2020, nous avons scénarisé à hauteur de 1 % d'augmentation par an et pas au-delà. Alors pour vous dire que, bien évidemment le point d'augmentation salariale pesant 150 000 €, tout dérapage qui serait



significatif de 1 ou 2 points par an, génère 300 000 € de dépenses supplémentaires, vous faites le décompte sur les 5 ans de solde du mandat, soit 1,5 millions d'euros, ce qu'on ne peut pas se permettre ;

- maintien de l'effort d'investissement, puisque l'effort d'investissement malgré tout reste à peu près, on en reparlera au niveau de ce qui a été constaté dans les années antérieures et avec une augmentation c'est notre engagement, de la fiscalité locale pour investir, soutenir l'économie locale ;

- et je rajouterai un item qui serait, rétablir les grands équilibres financiers au niveau de la Ville, puisque les équilibres financiers s'étaient dégradés depuis l'année 2013 et en 2015, il était urgent de faire quelque chose pour pouvoir continuer à investir et maintenir les services.

Je vous ai fait un petit « slide » concernant les grandes masses pour 2016, ce que ça va donner, donc nous avons des recettes de fonctionnement 29,12 millions d'euros, des dépenses de fonctionnement de 25,89 millions d'euros, soit une épargne brute de 3 230 000 € à peu près, pour vous donner un point de référence sur l'épargne brute sur la période 2008 / 2013, donc je ratisse assez large, qui correspond à des périodes où nous n'étions pas aux affaires, l'épargne brute était à 3 300 000 €, c'est-à-dire que nous sommes revenus dans les mêmes eaux. Vous avez les remboursements d'emprunts de 2 540 000 € sur l'année 2016, c'est le « trend » à peu près de ce qui est constaté sur la Ville depuis de nombreuses années et qui sera la même chose à peu près jusqu'à la fin du mandat et donc une épargne nette, c'est-à-dire, une fois qu'on a remboursé les emprunts de 690 000 €. Alors, je vous rappelle qu'en 2015 on avait une épargne nette qui était négative de 250 000 €, que nous avons comblée par un reversement anticipé du compte administratif 2014. Alors, cet autofinancement..., cette épargne nette, pardon, à 690 000 €, même chose si on prend une comparaison sur la période 2008 / 2013 elle était de 400 000 €, donc on peut dire que la capacité au niveau de l'épargne nette c'est-à-dire des investissements, notre capacité d'autofinancement est restaurée, voire avec un chiffre qui est un peu meilleur que ce qu'on a connu sur les années passées.

Alors, concernant les principales charges, je vous laisse en prendre connaissance au tableau, je vous ferai quelques commentaires rapides, alors vous voyez j'ai mis notamment une petite..., fait mettre une petite bulle là, charges de caractère général, parce que je connais l'extrême sensibilité de tous les Conseillers à l'évolution des charges de fonctionnement à la Ville, donc bien évidemment cette année on pourrait considérer qu'il y ait une explosion, parce qu'on passe de 4 340 000 € à 4 950 000 €. Mais c'est la première année budgétairement où nous avons intégré les budgets annexes de la Maison du Peuple et donc des Centres de Loisirs, donc vous ne retrouverez pas dans les budgets annexes cette année et ce montant représente 452 000 € d'intégration supplémentaire. Donc, vous voyez le différentiel réel par rapport à l'année 2015 est de 180 000 €, s'expliquant en majeure partie, mais je vous l'avais évoqué lors du DOB pour 90 000 € concernant des fluides qui sont intégrés pour IFSI et Millau-Enseignement Supérieur, mais qui sont refacturés, donc en fait ils sont là comptablement, mais il faudrait les déduire. Il y a, même chose, 45 000 € au niveau de la Taxe Foncière de VEOLIA, payée par la Ville et refacturée, et 25 000 € qui sont budgétés concernant le déménagement de la Bibliothèque pour la fin de l'année 2016. Vous voyez ces trois items à eux seuls vous expliquent 162 000 € de delta sur un total de 180 000 €, on est bien en réel, à une évolution zéro des dépenses de fonctionnement. Et je crois que quand on avait présenté le DOB, ayant fait quelques recherches, je vous avais dit : « On en est revenu à un niveau de dépenses de fonctionnement, qui était le même montant sur l'exercice 2011, donc je pense que la performance n'est pas mauvaise et on la doit très largement aux équipes qui ont su serrer les cordons de la bourse.

Concernant la masse salariale, vous voyez 14 700 000 € à 15 103 000 €, ce qui fait 2,74 %, il y a 400 000 € d'écart, vous avez dans ces 400 000 €, 250 000 € liés à la GVT régime indemnitaire, revalorisation de la catégorie B et aussi, bien évidemment le portage salarial de la Directrice du CCAS qui est porté maintenant sur la Ville. Et donc, je vous rappelle les scénarios 2,74 % cette année, ensuite 1,30 % et 1 % par an et il y a une économie sur des départs à la retraite non remplacés de 61 000 €. Alors, j'ai vu avec plaisir dans la presse qu'en fait, on était bien meilleur que prévu puisque sur la première page du Journal de Millau, j'ai vu qu'il y avait 12 personnes qui étaient parties en 2015, alors il va falloir qu'un jour on fasse le vrai comptage parce qu'il n'y a pas 12 personnes qui sont parties, il y en aura 5 ou 6 sur l'exercice 2016, mais certainement, il n'y en a pas eu 12, alors peut-être qu'on confond et que ce sont des personnes ..., les 12 personnes intègrent des individus qui sont en Congés Longue Maladie, c'est peut-être dire : « Il y a 12 personnes de moins exactement en poste de travail par rapport à l'exercice. » Mais en tout cas, ce n'est pas vrai d'un point de vue budgétaire, or la seule réalité qui intéresse la Ville c'est sur la partie budgétaire qu'elle est la force de travail dont on dispose pour assurer le service. Donc voilà pour les .....

Alors, le chapitre 65 que vous avez alors « Autres charges et gestion courante » c'est les subventions. On vous a dit que les subventions directes étaient reconduites à l'identique, il y a une légère augmentation qui est liée, on le verra dans le budget annexe de la Restauration, puisque la Restauration il y a une subvention additionnelle cette année qui est prévue de 59 000 €, parce que la Restauration Scolaire notamment depuis la fin de livraison des repas aux Écoles Privées est en baisse d'activité. Les Écoles Privées, il y a une dotation supplémentaire de 16 000 € et le CCAS à titre exceptionnel pour la dernière année, je crois a une subvention de 11 000 €, qu'on avait mise en 2015, reconduite en 2016.

Sur les frais financiers, chapitre 66, bon ça c'est la résultante des emprunts, donc la réalité des frais financiers c'est qu'il n'y a pas d'augmentation, parce qu'il y a un emprunt de 1 070 000 € de la Maison du Peuple, qu'aujourd'hui est porté au titre de la Ville, puisque je vous rappelle qu'on a intégré, et que si en fait on le neutralisait, les frais financiers seraient en baisse de 2,5 %. Et les charges exceptionnelles, bon là, ça mérite une explication parce que vous avez un montant évidemment qui a explosé en baisse, c'est bien évidemment que les subventions de la Maison du Peuple, de la même façon et des Centres de Loisirs ne sont plus dans cette subvention, puisqu'ils sont intégrés, ce qui explique à hauteur de 437 000 €, ce qui est à peu près la totalité.

Sur les volets des recettes, donc voilà notre budget, donc vous voyez une augmentation significative des recettes, on passe de 27 millions à 29 millions d'euros. Alors sur les produits des services, il y a les services qui sont facturés par la Ville aux utilisateurs, c'est la Bibliothèque, la Piscine, le Musée etc.... Il n'y a pas de grosses variations, le différentiel étant en partie expliqué par le fait qu'on ne refacture plus les salaires à la Maison du Peuple et aussi aux Centres de Loisirs, pour un montant de 415 000 €. Donc, vous avez l'explication principale.

Impôts et Taxes, chapitre 73, ben la partie..., vous avez 16 400 000 €, correspondant à la revalorisation des bases par l'État de 1 %, donc quand évidemment, nous allons augmenter le taux de 11,80 % sur les bases fiscales, c'est sur les bases fiscales 2016, qui elles mêmes sont revalorisées de 1 % par l'État versus 2015. Et s'intègre aussi la taxation qui a été votée en Conseil Municipal des logements vacants depuis plus de 2 ans, qui devrait générer, qui générera la première année un produit de 300 000 €, mais qu'une fois qu'il y aura eu les dégrèvements, selon les conditions objectives de dégrèvement, le produit fiscal sera d'avantage de l'ordre de 140 à 150 000 €, donc voilà.

Et au chapitre 74 les dotations, donc c'est-à-dire qui regroupent la totalité des subventions, enfin dotations reçues de l'État, si vous voulez avoir le détail très précis, parce qu'on a groupé le chiffre pour la DGF c'est presque 500 000 € de baisse 490 000 €, et globalement moins 530 000 € dans le compte administratif. Vous avez le détail de la totalité des dotations, vous avez une quinzaine, une vingtaine de lignes, je ne vais pas vous les lister ici. Pardon, excusez-moi dans le budget, oui, dans le budget.

Donc là sur cette partie, quand je vous disais la restauration des grands équilibres, vous voyez ce qui m'intéresse, bon en priorité c'est le dernier tableau que vous avez là, sur l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette, donc pour vous donner juste un chiffre par rapport, je dirais à ce qui est demandé ou ce qui est, je dirais presque, l'orthodoxie budgétaire, le taux d'épargne de gestion qui est au niveau de la Ville aujourd'hui est de 15,58 %, sachant qu'on considère qu'au-delà de 12 %, le taux de couverture, la Ville est dans une situation financière qui est saine, donc on peut considérer que dans nos grandes masses et d'ailleurs les banquiers ne s'y sont pas trompés, les masses budgétaires sont restaurées et qu'on redémarre bien en 2016 pour finir le mandat, charge à nous d'être toujours aussi bon en termes de gestion pour ne laisser déraiser les dépenses et à partir de là, ça devrait le faire comme disent les sportifs.

Ça vous le consulterez. On va passer aux investissements, alors sur les investissements la totalité des chiffres que vous avez là sont conformes à ceux qui vous ont été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il y a eu une variation quand on a fait la dernière décision modificative au budget 2015, où nous avons fait une reprise d'investissement de 1,7 millions d'euros sur des investissements prévus en 2015 qui n'avaient pas été engagés, donc ça c'est le premier élément et ce qui est intéressant dans ce tableau c'est deux choses :

- c'est premièrement, dire que le montant des investissements sur la période, alors je parle AP engagement de programme ou engagement de programme hein ! De 2016 à 2020 correspond à une moyenne annuelle de 5 millions d'euros d'investissement ce qui, eu égard aux difficultés financières, est un bon « trend » puisque c'était à peu près le taux d'investissement de l'équipe antérieure, c'est la première remarque avec, vous le voyez dans le tableau aussi, un fort investissement sur les années 2016 et 2017, puisque-là sur 2016 et 2017 on a une moyenne annuelle de près de 7 millions d'euros d'investissement et c'est ensuite essentiellement sur les années 2019 / 2020 que les investissements baisseront puisque une bonne partie des programmes commenceront à sortir de terre, au niveau des investissements. Donc sur ces investissements, il y a notamment une forte poussée en 2016 / 2017 et 2018 des Programmes Revitalisation Urbaine, le Pôle Petite Enfance et la RD 809. Donc, vous voyez qu'au niveau des investissements, ensuite on sera un peu plus en pose en 2019 et en 2020, en laissant peu de dossiers à financer à l'équipe qui nous suivra, en espérant qu'on en fera partie. Donc, vous avez là, je vous laisse pour visualiser que vous ayez une grande représentation sur la période des grands postes. C'est ce que je vous expliquais : la Médiathèque, alors la Médiathèque on soldera le financement de la Médiathèque en 2017 au niveau de l'investissement et après le gros relais ce sera la Revitalisation Urbaine, la Petite Enfance et la RD 809, qui sont les chantiers majeurs de la mandature.

Je vous laisse consulter la partie concernant les investissements hors AP, alors avec juste quelque chose qui me fait un grand plaisir et qui satisfait toute l'équipe, c'est la première fois qu'on inscrit un budget de 70 000 € sur le fonds de concours Sigean. C'est la première année 2016, donc je parle sous contrôle du Maire, les statuts de l'Association de Préfiguration sont en cours, donc on va démarrer en 2016, vraiment les premières études au travers du Comité Scientifique pour vérifier la faisabilité du Parc de Sigean. A ce titre, la Ville a provisionné 70 000 € et je crois que la Communauté de communes c'est 40 000 €, Monsieur le Maire ? 40 000 € la Communauté de Communes.

Il y a aussi un autre dossier qui va démarrer en 2016, c'est ce que vous voyez noté sur la Vidéoprotection, donc alors au niveau de la Vidéoprotection, il faut savoir en fait que ça vous sera aussi évoqué à la Communauté de Communes. Va être saisie l'opportunité comme la Communauté de communes souhaite relier son bâti en réseau fibré haut débit, on va faire une sorte de boucle locale à Millau où on pourra « plugger » les caméras dessus et en même temps la Communauté de communes pourra relier ses bâtiments de façon à avoir du haut débit sur la Ville et sur la Communauté de communes, donc c'est un dossier qui sera cofinancé et la partie vidéoprotection viendra pour la partie Ville se greffer sur cette création numérique.

La Gendarmerie budgétée puisqu'il y a des gros travaux à 300 000 €, sachant que sur la Gendarmerie ça fait partie donc de l'étude concernant éventuellement une cession d'actifs, ou bien de ne plus porter directement et travailler avec un prestataire extérieur le dossier devra être finalisé en 2016, deux opportunités se présentent : la cession ou pas la cession et la gestion par une tierce personne, donc voilà, je pense que ça avancera assez vite et qu'on aura des infos concernant la Gendarmerie d'ici l'été 2016.

Concernant l'encours de la dette, alors concernant l'encours de la dette. Excusez-moi, je prends mes petites notes. Oui, concernant l'encours de la dette vous le voyez en atterrissage, donc en 2016 nous sommes à 33 millions d'euros de dette auquel il conviendrait, mais je l'ai enlevé parce que c'est un artifice comptable de porter la dette de la Maison du Peuple que nous récupérons dans le budget principal d'un million d'euros. Alors bon, sur la dette le commentaire que je voudrais vous faire c'est évidemment la dette elle augmente, passant *grosso modo* de 29 millions à 33 millions d'euros. Bon je souhaite quand même préciser que dans cette dette de 2014 concernant notre mandature de 2014 à 2016 les emprunts qui ont été levés pour financer les équipements antérieurs représentent 8 millions d'euros, donc je confirme qu'à date la Municipalité n'a pas encore levé d'emprunt pour ses propres projets, ça intègre 8 millions d'euros d'endettement supplémentaire sur les projets antérieurs : Place Capelle, Mitterrand, solde du Parc des Sports, Médiathèque... Et qui évidemment, tout ça c'est une somme arithmétique. La dette ne progresse pas **du concurrence**, ? puisque chaque année nous remboursons environ 2,5 millions d'euros au titre du remboursement du capital. Voilà pour la partie concernant la dette.

Et avec même chose, des emprunts qui sont en diminution de manière assez significative, puisque nous sommes sur un rythme moyen jusqu'en 2018 de 3 millions d'euros d'emprunts nouveaux et sur les deux dernières années du mandat, CQFD puisque les investissements baisseront, on empruntera plutôt que de l'ordre de 2 millions d'euros par an.

Ça pour rassurer tout le monde, pas de toxicité à Millau et pas de Franc Suisse. Donc les emprunts sont sains, enfin c'est surtout pour dire que la Ville n'a à date aucune opportunité de renégocier des emprunts, même si les taux sont bas, puisque les pénalités pour renégociation feraient que ça n'a aucun intérêt économique pour la Ville et que la durée résiduelle, elle est comparable en 2016 à celle de 2015. On est sur une durée résiduelle de remboursement d'emprunts de 13 ans pour, je dirais, des préconisations qui seraient plutôt de l'ordre de 12 ans, mais il n'y a pas péril en la demeure.

Et pour finir, concernant les budgets annexes. Alors un budget qui..., de reversement au budget de la Ville, qui est le budget donc 22 300 €, c'est le Camping de Campéole, dont vous devez savoir effectivement par la presse qu'il y a des chances qu'il faille trouver un autre prestataire, pour l'exploiter donc c'est aussi un dossier qu'il faudra boucler sur cette année 2016 et de manière assez urgente pour la saison estivale.

La Restauration Municipale, je vous l'ai évoquée, c'est une subvention de 225 000 € en augmentation de 59 000 € par rapport à l'année dernière, liée à une certaine baisse d'activité et aussi la fin de la livraison des repas au Collège. Je vous rappelle qu'il y a un chantier qui est ouvert sur la Restauration... »

**???????????**

« Privé ! »

### **Monsieur DIAZ**

« ... au pardon ! Aux Écoles Privées, aux Écoles Privées, pardon ! Qui est un chantier qui est ouvert sur la Restauration Municipale puisqu'on est entrain de retravailler la grille tarifaire qui pourrait peut-être proposer en mars, au Conseil Municipal de mars, intégrant pour tout ou partie le coefficient CAF, dans la fixation des tarifs de restauration Scolaire. En résumant, pour dire : « Prenons en compte dans la fixation des tarifs aux familles la totalité de leurs revenus, c'est-à-dire les revenus perçus issus du travail et leurs revenus perçus issus de la redistribution. »

Le budget annexe du stationnement, bon ça c'est la partie parking, un reversement de 203 000 € et budget annexe du Parking Capelle, qui coûte effectivement un peu cher puisqu'on est sur un amortissement à 30 ans et donc il y a des intérêts d'emprunt avec une subvention qui est conséquente de 437 000 €. Mais c'est aussi un dossier où il y a une mise à revoir à la fin de la première année d'exploitation, pour renégocier concernant ce budget.

J'en ai terminé et je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur DIAZ, pour la présentation de ce budget. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, bonsoir. Bon, mais comme à son habitude Monsieur DIAZ, nous a fait un brillant exposé, mais moi vous me connaissez, je suis besogneux et j'ai besoin qu'on m'explique pas mal de choses, donc j'aurai quelques questions à vous poser et puis je terminerai par quelques observations aussi.

Donc, j'ai repris un peu..., je me suis permis d'avoir le budget, je ne reviendrai pas sur les préconisations de la Cour des Comptes, parce qu'apparemment on n'a pas tous les deux le même rapport de la Cour des Comptes, le mien dit le contraire du vôtre, mais bon, c'est pas un souci, par rapport à la réintégration des budgets annexes.

Par contre, je m'aperçois par rapport aux strates, je vois que par rapport à la strate des produits des impositions nous sommes déjà en dessus de la strate. La strate est à 566 et nous sommes actuellement à 692,72. Est-ce bien raisonnable d'augmenter les impôts lorsque nous sommes déjà en dessus d'une strate nationale ? Je me pose la question là aussi.

Après donc, je reprends, je tourne mes pages, je m'excuse. Je vous l'ai dit, j'ai été besogneux. Je me suis fait des petits papiers.

J'aurai quelques questions par rapport à l'alimentation, peut-être c'est ce que vous alliez commencer à nous dire, le compte 60 623, nous passons de 2 020 à 37 850 si vous pouviez m'éclairer, s'il vous plaît ! 60 623 ! page 11 ! »

**Monsieur DIAZ**

« Alors, ...Quel numéro ? »

**Monsieur DURAND**

« 60 623. »

**Monsieur DIAZ**

« 60 623. Je n'ai pas la réponse en direct, je regarderai les résultats. Je vous dirai »

**Monsieur DURAND**

« D'accord ! Bon merci. Ensuite, toujours à la même page les services extérieurs qui augmentent aussi de 200 000 € ? Et les contrats de prestations de services là aussi de 200 000 € ? »

**Monsieur DIAZ**

« Ça doit être sur le principe, ça doit être des réintégrations de budgets annexes intégrées sur le budget principal. »

**Monsieur DURAND**

« D'accord ! Je pose la question... »

**Madame GAZEL**

« Pour plus de clarté ! »

**Monsieur DURAND**

« ... pour plus de clarté, vous m'excuserez ! »

**Monsieur DIAZ**

« Je vous imprimerai les... »

**Monsieur DURAND**

« Oui, oui, j'aimerais bien, oui... »

**Monsieur DIAZ**

« Ce sont des budgets, les budgets annexes réintégrés dans le budget principal... »

**Monsieur le Maire**

« On a les contrats de prestations de toute façon ..... »

**Monsieur DURAND**

« D'accord ! Donc, vous nous préciserez tout ça ! Ensuite page suivante, les « Indemnités aux Comptables et Régisseurs », aussi là je trouve qu'il y a une augmentation impressionnante, je suis désolé page 12, le 62 25 ? Les honoraires aussi qui augmentent. Et oui ! »

**Monsieur le Maire**

« Ils pourraient baisser aussi, on serait preneur. »

**Monsieur DURAND**

« Je m'en doute. C'est pour ça que je me demande pourquoi ils augmentent tant ! »

**Monsieur DIAZ**

« ..... , il est bien évident que je ne peux pas répondre en direct sur chaque sous compte du budget, pourquoi la variation d'un compte. Donc je me rapprocherai des services... »

**Monsieur DURAND**

« Oui, oui, comme c'est quand même des... »

**Monsieur DIAZ**

« C'est des sommes significatives. »

**Monsieur DURAND**

« C'est des sommes significatives, on est bien d'accord. Les frais de nettoyage de locaux aussi qui augmentent. Enfin, vous nous direz tout ça. »

**Monsieur DIAZ**

« ?????????? »

**Monsieur DURAND**

« Je viendrai vous voir à la fin du..., 62 83. »

**Monsieur DIAZ**

« ?????????? »

**Monsieur DURAND**

« Pardon ? »

**Monsieur DIAZ**

« ?????????? »

**Monsieur DURAND**

« Mais là aussi, « la prime aux dépenses de personnel titulaire », on s'aperçoit que ça baisse effectivement. Mais par contre, je vois « autres- indemnités » là aussi on a une augmentation de 350 000 €. Est-ce que ça concerne les primes ? Est-ce que ça concerne, quoi ? Puisque vous nous dites que les emplois ne disparaissent pas à la Mairie, mais on s'aperçoit qu'il y a quand même une augmentation de primes significatives, enfin de primes, d'indemnités significatives... »,

**Monsieur DIAZ**

« ?????????? »

**Monsieur DURAND**

« C'est le 64 118. »

**Monsieur DIAZ**

« ?????????? »

**Monsieur DURAND**

« Je n'ai pas beaucoup de réponses, finalement.... J'aurais du faire un courrier... »

**Monsieur DIAZ**

« Non mais, non mais, juste, non mais, non mais, je peux faire une réponse, juste pour la forme, moi j'accepte parfaitement l'exercice, je trouve qu'effectivement en revanche, pour qu'on fonctionne bien. D'avoir eu le document en amont et de me mettre par écrit : « Merci de fournir toutes explications sur tes rubriques. » Et qu'il y en ait une, qu'il y en ait deux, qu'il y en ait trois, qu'il y en ait dix, qu'il y en ait N, ça me convient sans problème, je ne vous cache pas effectivement que quand je travaille pour faire une présentation du budget, je ne regarde pas les comptes, la nomenclature poste à poste, pour en connaître l'explication. Donc, « réponse en retour » me va bien, ça peut être qu'une réponse à une objection, ça ne peut pas être une réponse où j'ai déjà moi-même la réponse, parce que je pense que peut-être vous en avez encore trois, quatre, cinq, dix... »

**Monsieur DURAND**

« Oh ! Oui, j'en ai pas mal. Je m'excuserai, en même temps nous sommes en Conseil Municipal, nous sommes là pour parler, les Millavois veulent savoir... »

**Monsieur DIAZ**

« Oui, oui. Mais non, mais bien sûr, je suis dans l'obligation ... »

**Monsieur DURAND**

« Mais je ne vous en fait pas grief.. »

**Monsieur DIAZ**

« ... de répondre. »

**Monsieur DURAND**

« Je ne vous en fait pas grief.. »

**Monsieur DIAZ**

« ... et la réponse sera apportée. »

**Monsieur DURAND**

« Ça marche ! Il n'y a pas de souci. Bon, alors je vous ferai un courrier, avec les frais de missions qui augmentent aussi. Enfin, bon toujours pareil. Bon, je vais venir carrément à la fin. Enfin quand même je suis obligé de m'arrêter sur la page 19, « Section de fonctionnement, détail des recettes », quand même. C'est là où on s'aperçoit de la supercherie de l'augmentation des impôts, excusez-moi Monsieur DIAZ, parce que nous nous apercevons que les dotations baissent de 379 000 €, alors que le produit que vous allez attendre de ces augmentations d'impôts est de 2 428 000 €. J'ai fait mon petit calcul, la baisse des dotations c'est 13 % de l'augmentation des impôts. Alors, quand vous nous vendez que vous êtes obligé d'augmenter les impôts, malheureusement parce que c'est cet horrible État, vous saigne aux quatre veines en vous privant de dotation. On s'aperçoit que c'est 13 % de dotation d'impôts. Donc moi j'aimerais savoir où passe le reste ? »

**Monsieur DIAZ**

« Non, non. Mais, il y a une explication qui est très rationnelle, c'est si vous prenez l'exercice 2016 et vous dites l'augmentation et je vous suis, l'augmentation des impôts que vous faites de 11,8 %, arrondissant en disant que le point de fiscalité supplémentaire vaut 100 000 €... »

**Monsieur DURAND**

« En rappelant tout à fait, l'augmentation de 1 % voulue par l'État dont Monsieur SAINT-PIERRE nous rappelait le mois dernier qu'il s'engageait à ne pas faire, qu'il s'était engagé à ne pas faire, à geler, mais il a pas du faire assez froid cet hiver. »

**Monsieur DIAZ**

« ...les 11,8 % générant un produit fiscal qui est donc de l'ordre de ... »

**Monsieur DURAND**

« Vous ne vous en rappelez pas ? »

**Monsieur DIAZ**

« ...1 200 000 €, il vient pour combler le déficit global sur les années 2014 à 2017... »

**Monsieur DURAND**

« Oui. »

**Monsieur DIAZ**

« ...il n'a jamais été dit, parce que se serait un mensonge, que le produit fiscal attendu n'était là que pour combler la baisse des dotations. Ah ! Non, non, moi je n'ai jamais dit qu'il était là que pour baisser, que la baisse de dotations. J'ai dit que dans le compromis ... »

**Monsieur DURAND**

« ... tout le monde... »

**Monsieur DIAZ**

« ...Non mais, si on reprenait je pourrais vous ressortir tous les éléments 2015, la réalité du budget c'est de dire : « L'augmentation des impôts, qu'est-ce qu'elle permet ? » Elle permet le maintien des services à la population. Elle permet de faire face aux augmentations que nous impose l'État, que nous en gérons pas, les rythmes scolaires notamment, puisque vous avez cité des chiffres qui étaient de l'ordre de 500 000 € par an. Elle permet de faire le plan de mandat au titre de la Ville pour revitaliser et donc lancer la politique d'investissement. Je vous monterai si vous le souhaitez que si en fait, pour appeler « un chat un chat », la fiscalité locale n'avait pas été touchée. Nous pouvions construire des budgets de la Ville en nous contentant exclusivement de couvrir les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire en ne faisant pas d'investissement. Par contre, je vous concède que l'augmentation des impôts ne sert pas, loin s'en faut, qu'à baisser les dotations de l'État pris sur un exercice particulier... »

**Monsieur DURAND**

« Oui. Oui. »

**Monsieur DIAZ**

« ... puisqu'il faut s'inscrire dans une vision dynamique, parce que quand on augmente..., quand on dit il y a baisse des dotations, là on fait une photo sur l'année 2016, mais la baisse des dotations qui atteindra son maximum en 2017, sera reconduite à l'identique en 2018, en 2019, en 2020. Donc, si on voulait en fait faire un vrai calcul parfaitement clair, il faudrait prendre les pertes sur les budgets cumulés des baisses des dotations et toutes les dépenses qui ont été imposées et en fait je vous concède volontiers que l'augmentation de la fiscalité locale n'est pas que pour couvrir la baisse de la dotation. »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais vous n'êtes pas en train de nous annoncer que l'an prochain, vous allez baisser les impôts de 11,80 %, ces 2 millions 4, ils vont se reproduire en 2017, en 2018, ils vont perdurer. »

**Monsieur DIAZ**

« Ah ! Ben ! »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais c'est pour ça, donc vous nous dites on est obligé d'augmenter massivement pour éponger tout ce qui va nous arriver, mais votre produit, il va se poursuivre... »

**Monsieur DIAZ**

« Mais, attendez. Mais, bien sûr, puisque vous voyez que sur... quand on a construit les budgets jusqu'en 2020, nous étions en 2015 à une épargne nette négative de 250 000 €, donc ça veut dire qu'il faut restaurer ce que je voulais montrer la capacité d'autofinancement de la Ville et que la restaurer pour mener les investissements jusqu'à 2020, passe par, ou bien on arrête des services à la population, ou bien on n'investit plus, ou bien on facture à des coûts réels des prestations que nous fournissons à la population. C'est un mix et bien évidemment ce n'est pas que la notion de baisse des dotations. J'allais presque vous dire, imaginez en 2014 *grosso modo*, quand l'équipe municipale a changé, mais ça aurait été pareil si ça avait été la même équipe qui était reconduite. Les réserves financières de la Ville étaient à zéro, donc je veux dire, sauf de manière arithmétique... »

**Monsieur DURAND**

« Ce n'est pas vrai.. »

**Monsieur DIAZ**

« Quand on, quand on... »

**Monsieur DURAND**

« Ce n'est pas ce que dit le compte administratif. »

**Monsieur DIAZ**

« Non, mais enfin, attendez, mais le compte administratif. J'ai les éléments... Le compte administratif... Écoutez, c'était une épargne nette de 200 000 ou 300 000 €, c'est rien du tout... »

**Monsieur DURAND**

« Ce n'est pas zéro. »

**Monsieur DIAZ**

« Oui, 200 000 ou 300 000 €, c'est très peu de choses... »

**Madame GAZEL**

« ???????????. »

**Monsieur DIAZ**

« C'est très peu de choses, c'est très peu de choses. Donc, ça veut dire que c'est le mix qui permet de dire : « On maintient les services, on fait l'investissement et on fait une augmentation d'impôts sur le mandat. Alors, je ne dirai pas : « On n'augmente pas les impôts par plaisir. ». Ce n'est pas revendiqué. En revanche c'est assumé. »

**Monsieur DURAND**

« Oui, vous assumez de faire les poches des Millavois, moi je suis désolé. Parce que vous me parlez d'investissement, on s'aperçoit que les investissements chutent également et ces investissements en plus on s'aperçoit, on l'a vu au long de toutes les délibérations dans les municipalités précédentes, que ce soit pour les services de cars, que ce soit pour les contrats d'impression, tout ça file à l'extérieur, ça ne revient même pas dans la Ville. Je suis désolé. Moi, je ne souscris pas à cette façon de faire. Excusez-moi ! »

**Monsieur le Maire**

« De toute façon, on en a... On n'en attendait pas moins de vous. Vous mélangez tout, un coup d'investissement, un coup du fonctionnement. Bon c'est..., vous mélangez tout sur des lignes qui sont séparées et qui ne fonctionnent pas de la même façon. Je suis désolé de vous le dire et de vous l'apprendre.

Y a-t-il d'autres remarques sur le budget primitif ? Monsieur ALIBERT ?

**Monsieur ALIBERT**

« Oui, moi, je voudrais d'abord commencer par une question, parce que dans le document qui était lié avec les délibérations, celui-là en page 5 au milieu, il y a une phrase, j'ai beau la lire et la relire, je ne la comprends toujours pas... »

**Monsieur DIAZ**

« ... le rapport de présentation ? »

**Monsieur ALIBERT**

« ... qui est entre les deux petits encadrés, entre les deux lignes encadrées. Oui, sur ce document page 5 : « Le niveau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement intègre les dépenses liées d'une part aux mesures imposées par l'État, masse salariale et d'autre part les évolutions de tarif des énergies et l'abandon de la réduction de l'éclairage public dans certaines zones de Millau, qui avait été programmé en 2015. » J'ai du mal à faire le lien entre éclairage public et les dotations de l'État et cette phrase là, ou il manque une virgule quelque part ou ça ne veut rien dire ? Et après, je ferai une analyse sur le budget. »

**Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas compliqué du tout. Vous savez que sur la lutte contre, donc, les pertes d'énergies et pour le développement durable, il y a plusieurs recommandations, notamment sur la gestion des éclairages publics, je sais que vous y êtes sensible, à la fois sur le changement du matériel et sur des projets qui se font et des réalisations qui se font déjà ailleurs qui consistent à pouvoir sur des temps donnés, sur des horaires donnés, sur des périodes données, ne plus alimenter en éclairage public certaines zones. Ce dispositif nous avons souhaité le tester en 2015, nous ne l'avons pas fait à ma demande, parce que j'ai demandé à Monsieur LEFEVERE de prendre en charge à partir de cette année 2016 un groupe de travail sur ce sujet, c'est un sujet qui est un sujet délicat sur lequel il faut qu'il y ait une expertise, donc qui est déjà faite par nos services, mais qui soit partagée, avec des retours d'expériences des Collectivités qui pratiquent ce type de dispositif qui sont..., mais il y en a certaines dans l'Aveyron, et moi j'ai fortement conseillé Monsieur LEFEVERE, donc d'animer ce groupe. Auquel, pour la première édition, vous avez été invité et je crois qu'il n'y avait aucun représentant des oppositions, sur un sujet qui est quand même un sujet majeur de développement durable et de transition énergétique. Et ensuite de pouvoir aller sur place voir les Élus et les techniciens sur les Communes dans lesquelles se pratiquent ce type de dispositif, de façon à ce que nous puissions avoir le plus de communications possibles avec la population et le plus de pédagogie possible avec la population. Donc en 2015 nous n'avons pas budgété, en quelque sorte la consommation énergétique de ces secteurs-là. Comme le dispositif a été annulé, il a quand même fallu, donc du coup éclairer et payer l'électricité, ce qui explique cette phrase supplémentaire, donc de..., j'allais dire, de prise en charge complémentaire sur l'éclairage public. Est-ce que vous avez..., enfin la réponse vous convient ?

**Monsieur ALIBERT**

« Déjà, je voudrais vous répondre sur mon absence, j'avais prévenu Monsieur LEFEVERE, que je ne pouvais pas être là le mardi après-midi, c'est le seul moment où je ne peux pas me libérer de mes obligations professionnelles, voilà, c'aurait été un lundi, j'aurais pu me libérer, un mercredi je ne travaille pas, voilà. Mais, j'avais prévenu Monsieur LEFEVERE et je lui ai dit que les prochaines fois, si ce n'était pas le mardi, je serais présent. »

**Monsieur le Maire**

« C'est entendu. »

**Monsieur ALIBERT**

« Voilà, moi ce que je voudrais un peu, revenir sur le budget général et le moins que je puisse dire c'est que la pilule, elle a du mal à passer, dans l'analyse totale. Les dépenses ont explosé, les dotations de l'État n'ont pas baissé d'autant que vous nous l'aviez annoncé et pourtant vous augmentez la fiscalité de 12 %, et il y a des dépenses dont on aurait très bien pu se passer :

- 250 000 € la première année pour la vidéoprotection – surveillance, appelez là comme vous voulez, plus trois fois 50 000 €, font 400 000 € ;

- l'avenant de la dalle du parking, dont on a parlé le dernier Conseil de 350 000 € et qui au vu de la réponse que Monsieur CONDOMINES m'a faite la dernière fois, je me suis quand même penché sur la question, j'ai interrogé qui il fallait et mes collègues anciens Élus et même des techniciens de la Mairie, pour savoir à quoi il correspondait et on m'a confirmé ce que je présentais c'est que ce n'était pas à nous à le payer. La question que je vous pose : est-ce que vous



êtes allé chez le Notaire consulter l'acte notarial qui avait été signé auparavant ? C'est vrai que c'est un document qui doit faire une vingtaine de centimètre d'épaisseur, c'est peut-être rébarbatif, mais vous avez voulu être élu, faites le job. Enfin, Monsieur..., donc là c'est 350 000 € ;

- enfin, Monsieur CONDOMINES, vous m'avez fait une belle démonstration l'autre fois sur le revêtement de la place de la Capelle, les pavés étaient jolis c'est vrai, ils sont beaux, ils ont un coût et là vous nous avez pas tout dit. Là aussi, je suis parti aux renseignements, la différence entre le revêtement que nous, nous avons choisi par économies et le coût réel du pavage, c'est 400 000 €. C'est fait cher pour un coup de « bling-bling » quand même. Et c'est nous contribuables Millavois qui allons payer la note.

- 350 000 €, plus 400 000 €, plus 400 000 €, ça fait 1 150 000 € de dépenses, qu'on aurait pu se dispenser.

Politique sécuritaire, approximation, « bling-bling » pas de doute vous êtes de droite. Ce n'est pas 12 % qui nous attendent, si vous continuez à ce rythme-là, mais ce sera bientôt 30 % . »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur ALIBERT pour cette brillante démonstration. Je vous le confirme, nous ne sommes pas du même côté. Sur la politique sécuritaire, je suis désolé, je suis navré, je l'assume, vous irez dire à tout ceux pendant..., qui ont vu leur véhicule brûler dans la nuit du 31 décembre, que nous n'avons pas, parfois sur des secteurs particuliers, de nécessité de faire des surveillances et d'avoir une vidéoprotection. Je suis désolé, on l'a déjà vu, on a déjà eu cet échange. Cet investissement, je l'assume totalement.

Sur le deuxième point, donc sur la dalle, peut-être Monsieur CONDOMINES vous répondra.

Je vous réponds sur la place de la Capelle, Monsieur ALIBERT, je tiens à vous rappeler que sur la place de la Capelle et nous l'avons toujours affirmé et vous le regarderez. Nous avons fait une opération égale sur la totalité de l'Autorisation de Programme, Monsieur ALIBERT. Donc, ce qui veut dire qu'il s'agissait un peu de notion d'équilibre entre la place haute, donc la place de la Capelle et la place basse qui est la place François Mitterrand, que nous sommes en train de terminer de réaliser et l'équilibre de..., et nous ne nous en sommes jamais caché, Monsieur ALIBERT, donc ne donnez pas l'impression de découvrir le « pot aux roses », vous avez..., on vous a toujours dit que l'augmentation du coût du pavage de la rue..., de la place de la Capelle serait absorbé par des aménagements différents sur la place François Mitterrand, pour que l'opération d'Autorisation de Programme reste à l'équilibre.

Sur la dalle, je laisse la parole à Monsieur CONDOMINES. »

#### **Monsieur CONDOMINES**

« Sur la dalle, c'est une vente qui a été faite en volume et c'est vrai que vous l'avez enlevée de l'avenant, que j'avais dit, qui avait été fait par Monsieur DURAND. Un avenant quand même qui était de 570 000 €, qui comprenait une moins value de 170 000 €, donc je ne vous dis pas combien ça faisait si on enlève la moins value et à ce sujet j'aimerais..., je n'y étais pas, mais je vous aurais posé la question : « Qu'est-ce que c'était cet avenant d'en tout 740 000 €, quand même ? » Donc, là aussi, vous y avez passé un avenant de 740 000 €. Bon, là-dessus c'est une division en volume et en volume la SAS LA MOITIE nous a dit : « Quand on vend en volume, vous vendez le volume. Dont tout ce qui est dessous la tuyauterie, vous devez avoir votre charge. » Voilà.

Concernant le parking de la Capelle, quand même Monsieur ALIBERT, concernant le parking de la Capelle, c'est un peu facile de critiquer, mais quand vous voyez quand même que le parking de la Capelle a coûté, nous a coûté 1 400 000 €. On a revendu la dalle 9 millions d'euros et on a eu 1 million d'euros de subventions d'Eiffage, ça fait 14 millions d'euros moins 10 millions d'euros, 4 millions d'euros. Ça nous a coûté 4 millions d'euros la Commune, le parking de la Capelle, voilà, donc ça par contre quand on construit quelque chose qui coûte 14 millions d'euros et qu'on revend 9 millions d'euros plus une subvention, qu'on perd 4 millions d'euros, ben on ne fait pas trop le malin. »

#### **Monsieur le Maire**

« Et sur lesquels nous sommes obligés de prendre..., nous remboursons les emprunts aujourd'hui, alors voilà. »

#### **Monsieur CONDOMINES**

« Et 4 millions d'euros, ça nous fait 350 000 € d'emprunt chaque année. »

#### **Monsieur ALIBERT**

« Le parking il appartient..., c'est un choix qu'on avait fait, le parking appartient à la Commune, le volume de la Médiathèque appartient à la Commune et les places appartiennent à la Commune. »

#### **Monsieur CONDOMINES**

« Ah oui ! Mais par contre le parking 4 millions d'euros. Je ne sais pas combien il faudrait faire payer les places de parking pour vraiment le financer ? »

#### **Madame GAZEL**

« Pas avec 2 500 € de remboursement... »

**Monsieur CONDOMINES**

« Oui, mais en tout cas il nous coûte 350 000 € votre parking, chaque année, 350 000 € d'emprunt... »

?????

« ?????????????????? »

**Monsieur CONDOMINES**

« Non, non, mais d'emprunt, sans amortissement, dont ne nous parlez pas un peu de chiffre. »

**Monsieur le Maire**

« Merci, y a-t-il d'autres interventions ? »

**Madame GAZEL**

« Je vais encore parler de chiffres. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, Madame GAZEL, je vous en prie. »

**Madame GAZEL**

« On était là pour ça, je crois, ce soir. Donc, ce budget 2016, c'est un peu l'épreuve de vérité pour vous et pour votre équipe, Monsieur le Maire, c'est le fruit de votre gestion et de vos choix et par une augmentation massive des impôts, qu'il se caractérise. Alors, massive je ne suis pas certaine que ce soit finalement l'adjectif, le terme adéquat, parce que c'est le terme que vous employez pour qualifier la baisse des dotations de l'État, que vous qualifiez de massive et durable. Je rappelle que la baisse des dotations de l'État cette année c'est 370 000 €, pardon, comme l'a dit Monsieur DURAND et que votre augmentation d'impôt c'est 2 400 000 €, donc on n'est pas vraiment dans la même échelle c'est 6 fois plus. Alors, je ne sais comment vous qualifieriez, vous, votre augmentation d'impôts du coup : énorme, bon.

Près de deux ans ont passé depuis votre élection, pourtant vous continuez à vous trouver toutes les excuses pour ne pas faire, pour augmenter nos impôts. Alors, il y a la baisse des dotations de l'État et la ficelle de l'héritage que vous nous ressortez Conseil, après Conseil, on vient encore d'en avoir la preuve à l'instant. Je viens d'illustrer ce que la baisse de dotations de l'État représente comparée à votre augmentation d'impôts. Rien ! Pour ce qui est de l'héritage, j'ai d'ailleurs été surprise que vous englobiez Capelle et on vient encore d'en parler dans votre héritage, parce que la plaque que vous avez faite sur le parvis de cette place, il me semble qu'elle est à votre nom, Monsieur Saint-Pierre.

?????

« ?????????? »

?????

« Continue ! »

**Madame GAZEL**

« Oui, l'héritage, Monsieur Saint-Pierre, chaque nouvelle équipe municipale a eu à le gérer, celui de la Municipalité DURAND était entre autre chose : la fermeture du Tribunal, de la Banque de France, de la Clinique Saint-Côme, la fermeture administrative de l'École d'Infirmière, le budget de la Maison du Peuple absorbé sur une année pleine ou encore la vente d'un quartier entier en Centre Ville à un promoteur immobilier. Malgré cet héritage plus que contrasté vous en conviendrez, l'ancienne équipe a permis à Millau de se repositionner en tant que Ville moyenne, de s'ouvrir et d'accueillir de nouvelles populations. Nous en avons actuellement la preuve avec les résultats du recensement qui viennent de paraître, parce que c'était les résultats de 2013, qu'on lit aujourd'hui. Pendant... »

?????

« ?????????? »

**Madame GAZEL**

« Pendant, je termine mon..., peut-être, j'arriverai à terminer une intervention aujourd'hui, merci. »

**Monsieur le Maire**

« Évitez de dire trop de bêtises. »

**Madame GAZEL**

« Notez-les, vous me répondrez après, si vous n'arrivez pas à les retenir. Pendant le précédent mandat, Millau est enfin devenue une ville universitaire, avec des étudiants en centre ville qui consomment, qui sont des usagers de nos services publics et des potentiels créateurs d'entreprises et d'emplois. L'espace commercial a été redimensionné moins 30 %, pour que ce soit acceptable pour le reste de la Ville. »

**Monsieur le Maire**

« ????????? »

**Madame GAZEL**

« Et ben, heureusement qu'il y avait pas 30 % de plus, Monsieur SAINT-PIERRE, c'était votre projet ! Et puis il y a aussi des équipements sportifs avec le Parc des Sports et culturels avec la Médiathèque, dont vous regrettez tant d'avoir hérité, aujourd'hui. Si l'héritage ne vous convient pas, Monsieur SAINT-PIERRE et votre équipe, changez-le ! Ne faites pas la Médiathèque, ou le Pôle Petit Enfance ! Arrêtez ! Deux ans après votre élection, on ne connaît toujours pas votre projet pour Millau, vous semblez nous dire que tous vos choix sont contraints par l'ancienne municipalité, par l'État, par les réformes statutaires, par les rythmes scolaires, pour qui je peux lire qu'il y a une ligne de l'État, quant à la pérennisation des financements. »

**Monsieur le Maire**

« ????????? »

**Madame GAZEL**

« Ah, ben ! Elle est sur le budget, Monsieur SAINT-PIERRE, alors vous m'expliquerez ce qui est inscrit sur le budget, auquel vous n'avez pas droit. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, par rapport aux fonds d'amorçage ! »

**Madame GAZEL**

« Alors, Monsieur le Maire, je vous le demande encore une fois. Quel est votre projet pour la ville de Millau ? L'impression que nous avons, malheureusement, trop souvent corroborée par les faits, c'est que vous faites les choix inverses, ceux de la peur, ceux du repli sur soi. N'avons-nous pas besoin d'un nouveau Centre Aquatique, d'une nouvelle Salle des Fêtes, de la poursuite des collaborations avec les Universités ? Vous avez fait d'autres choix, des mauvais choix. Vous dites que vous maîtrisez la dépense publique, mais vous faites des économies sur des mauvais champs. Les économies de bouts de chandelle qui excluent les entreprises locales des Marchés Publics, par exemple. Ça j'y reviens parce que, vraiment les artisans en souffrent énormément, donc vraiment je pense que ça vaut le coup de même si c'est 20 000 € que ça coûte pour injecter de l'argent dans notre économie, c'est indispensable. On voit aussi, l'augmentation qu'on imagine, vous nous direz Monsieur DIAZ, si on se trompe, ou non, hein ! L'indice des rémunérations tout confondu, baisse pour les agents de la Collectivité, or la partie prime..., de 100 000 €, or la partie prime augmente de 350 000 €. Donc, on peut imaginer que les catégories C sont réduites et puis en revanche vos chefs de pôle jouissent d'augmentations de salaires importantes. Vous nous le direz.

Vous perdez le marché de repas des Écoles Privés, ce qui déséquilibre le budget annexe de la Cuisine Centrale, mais vous allez aussi augmenter les subventions à ces mêmes établissements : 80 000 €, bon.

Et puis les innombrables études, dont on vient encore d'avoir la preuve sur Sigean, par exemple, que vous financez sur tous les sujets.

Vous négociez la location d'un parking de plus de 300 places, on l'a dit à 2 500 € par mois et vous ne vous inquiétez pas de verser une subvention d'équilibre de 450 000 €.

Voilà, des économies, il me semble que..., il y en a à faire sur pas mal de champs. Vous faites aussi le choix de dépenser 400 000 € dans de la vidéosurveillance et combien encore sur le fonctionnement, parce qu'il va y avoir des personnes qui vont être derrière ces caméras à longueur de temps, donc c'est des personnes qui ne vont pas faire de la médiation dans la rue, qui bon, voilà.

Enfin, le choix d'augmenter les impôts et de mettre encore plus en difficulté les millavois. Et puis pensez-vous sérieusement que cette augmentation d'impôts va nous permettre de rester attractif ? Comme l'a dit Monsieur DURAND, nous étions déjà au-dessus de la moyenne de la strate, la strate est à 18,5 en taux, nous étions déjà à 19,6 en TH et en foncier à 28,9, quasiment 29, alors que la strate était à 23. Aujourd'hui, c'est carrément une explosion qu'on va connaître par rapport à ces autres références. Donc comment allons-nous être attractifs pour accueillir de nouvelles populations et de nouvelles entreprises. C'est quand même inquiétant !

Vous voulez une opposition constructive, mais faudrait-il que nos alertes, nos propositions ne restent pas toujours lettres mortes.

Les personnels sont en souffrances à la Mairie, Jusqu'où devront-ils aller pour que vous reconnaissiez leurs compétences et leur engagement ? S'il y a de plus en plus d'arrêts et d'accidents de travail, c'est qu'il y a un véritable problème de management. Le non remplacement systématique ne peut pas durer. Lorsqu'il manque 6 personnes sur un service d'une quinzaine. Comment voulez-vous dire que la qualité du Service Public reste une priorité pour votre équipe ? Comment les 8 agents, les 8 ou 9 agents restant peuvent-ils faire face à la masse de travail durablement ?

Pour réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement, il faut avoir une vision, un projet de territoire, cela doit passer par de la mutualisation, nous l'avons déjà..., nous en avons déjà parlé ici et plusieurs fois. A l'échelle de la

Communauté de communes, bien entendu, mais aussi au-delà, et on le verra aussi pour l'eau tout à l'heure, c'est vraiment à l'échelle d'un territoire qu'il faut penser Millau. Ce manque de vision, on le constate aussi dans les investissements. Un boulevard urbain, est-ce vraiment la priorité ? Je ne vais pas revenir, on a déjà eu ce débat au moment du DOB, mais sur le choix des investissements, donc je n'y reviens pas.

En résumé, nous regrettons bien entendu cette augmentation d'impôts démesurée et nuisible durablement à notre Ville et ses habitants. Nous regrettons aussi qu'elle ne vous permette ni de créer des richesses, ni de préserver la qualité du Service Public. Donc, c'est doublement dommageable, Monsieur SAINT-PIERRE. Et je pense qu'avec ces éléments on est dans la construction voilà, critique, mais la construction quand même. »

**Monsieur le Maire**

« La critique..., la critique certes. Les propositions elles sont déjà plus diffuses, en tout cas je n'ai les pas entendues et je ne les ai pas évoquées. Donc, vous répondez point par point, d'abord vous nous avez fait un discours politique, mais ça c'est..... »

**Madame GAZEL**

« .....ce n'est pas politique. »

**Monsieur le Maire**

« C'est votre travail, non mais c'est... »

**Madame GAZEL**

« ...à la lente dérive politico administrative, n'est ce pas politique. »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais vous avez fait un discours, ben voilà, je dis que vous avez fait un discours politique, non mais, vous avez fait un discours politique. Nous sommes dans le vote du budget, il y a l'acte fondamental d'une Collectivité est le budget et le budget des orientations et des choix politiques, donc je l'accepte. Ce que je veux vous dire par là, c'est que je n'en attendais pas moins de vous, de ce que vous venez d'exposer et de présenter. Que vous dites et qu'on commence à connaître par cœur. Vous dites de façon très récurrente. C'est assez..., c'est assez régulier.

Il y a des choses qu'on peut quand même préciser quand vous dites : « Le projet etc..., etc.... » Le projet, nous le déclinons progressivement Conseils Municipaux après Conseils Municipaux. Quand nous prenons des délibérations sur la Revitalisation du Centre Ville, quand nous prenons des délibérations sur les projets de sécurité de nos concitoyens, on va pas rentrer dans le détail, on le fait Conseils Municipaux après Conseils Municipaux. Le projet qui est le nôtre se décline et se construit et s'affine.

Je le dis et je le redis, il y a encore quatre ans de mandat, Madame GAZEL. Le bilan ultime il ne se fait pas, même pas à 24 mois de l'échéance, il se fera dans quatre ans, quand nous aurons à rendre des comptes sur l'action qui aura été la nôtre pendant ce mandat. Donc, ne soyez pas impatiente, on pourra rediscuter de bilan quand nous serons aux termes de notre propre mandat.

Après sur un certains nombre de choses, je ne vais pas rentrer dans tout ce que vous avez dit et le détail de tout ce que vous avez dit. Quand vous me parlez du Parc des Sports, je regrette fortement qu'il n'y ait pas Hugues RICHARD aujourd'hui, qui vous donnerait son avis sur le Parc des Sports. Le Parc des Sports, « la merveille des merveilles », qui devait nous permettre d'accueillir des compétitions de niveau national ou je ne sais plus. Aujourd'hui, nous n'avons aucun label de n'importe quelle fédération que ce soit, parce que nous avons des défauts de fabrication, des défauts de constructions partout, partout, ça va de la longueur de la piste, ça passe par les matelas, ça passe par les éclairages, aucune des fédérations..., les douches, aucune des fédérations ne veut., ne veut nous donner de label et de feu vert. »

**Madame GAZEL**

« Elles avaient participé au projet... »

?????

« ... les fédérations, bien sûr ....»

**Madame GAZEL**

« Les fédérations... »

**Monsieur DURAND**

« ... bien sûr, financé même....»

**Madame GAZEL**

« Financé... »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais la ... »

**Monsieur SOULIE**

« ...financé, l'athlétisme par la subvention donnée par le CMDS, donc toutes les fédérations, mais elles ..., on va recevoir dans 10 jours, on va recevoir le représentant de Fédération Française d'Athlétisme et c'est pas sûr qu'on ait ce label. »

**Madame GAZEL**

« Ah ! Ce n'est pas sûr, mais ce n'est pas certain que vous ne l'ayez pas non plus. »

**Monsieur SOULIE**

« Et il est venu déjà trois fois. »

**Monsieur le Maire**

« Et nous sommes en permanence obligés de faire des travaux pour tenter de récupérer les dysfonctionnements et les malfaçons de l'équipement précédent pour arriver à tenter d'en faire quelque chose, donc ne parlez pas... S'il vous plaît. S'il vous plaît. S'il vous plaît. Donc, ne parlez pas de réussite sur le Parc des Sports.

Sur la Médiathèque, la Médiathèque aujourd'hui ce que nous reprochons à la Médiathèque et que c'est un débat que nous avons avec les personnels de la Médiathèque, c'est qu'à un moment donné, l'accompagnement qui aurait du être le vôtre, pendant votre mandat de l'arrivée à l'aboutissement du projet Médiathèque n'a pas été fait, y compris sur le personnel, y compris sur le personnel, et aujourd'hui ce que nous dit le personnel et nous les avons reçus, Madame ORCEL les a reçu, nous les avons reçus avec Madame HELLI sur..., en sa qualité d'Adjointe au Personnel, c'est dire : « Aujourd'hui, les équipes ne sont pas prêtes pour l'ouverture de la Médiathèque. Nous cherchons des solutions, nous allons leur amener des solutions et c'est ce que nous reprochons à la Médiathèque, aujourd'hui. Cette Médiathèque en plus, elle est surdimensionnée dans ses volumes. Je trouve dommage par exemple que nous n'ayons pas..., vous n'avez pas pris la décision transférer les Archives au même endroit, ce qui aurait fait une unité de lieu, ça nous aurait fait des économies de fonctionnement sur les Archives et on aurait eu une unité de travail.

Lorsque nous sommes arrivés, vous dites : « Pourquoi vous n'avez pas changé ? » J'entends vos propos, Monsieur DURAND, lorsque nous sommes arrivés les marchés aux entreprises étaient lancés, vous le savez, vous le savez, donc ça veut dire que le coup était parti, d'accord, le coup était parti.

Sur le Pôle Petite Enfance... »

**Madame DALLE**

« Excusez-moi, mais j'aimerais répondre, si vous permettez.... »

**Monsieur le Maire**

« Attendez, je.... Madame... »

**Madame DALLE**

« Pour la Médiathèque, on ne peut quand même pas engager des gens quatre ans à l'avance, franchement... »

**Madame GAZEL**

« On est, était encore à un an de l'ouverture. »

**Madame DALLE**

« Je ne vois pas comment étant à un an de l'ouverture, on ne pouvait quand même pas ..., on ne pouvait quand même pas créer 4 ou 5 ou 6 emplois et payer d'abord, quatre ans avant, je ne vois pas. »

**Monsieur le Maire**

« Quatre ans avant, on est d'accord, après... »

**Madame DALLE**

« Enfin, quatre ans avant j'exagère, mais bon, trois ans ou deux ans. »

**Monsieur le Maire**

« Prévoir la progression et prévoir la montée en puissance des effectifs, ça aurait certainement été possible. Ce qu'ils nous disent aujourd'hui, c'est qu'ils n'arrivent même plus à faire les inventaires et à faire les mises en condition pour pouvoir prévoir le déménagement, donc je pense que effectivement quatre ans avant, on est d'accord c'était trop tôt. Une montée progressive en puissance pourrait permettre de travailler dans de bonnes conditions et ça ce n'était pas inabordable. »

**Madame GAZEL**

« Est-ce que deux ans avant... »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! »

### **Madame GAZEL**

« Et voilà ! »

### **Monsieur le Maire**

« Oui, mais alors moi je rebondis sur un autre élément, Madame et nous allons trouver des solutions, Madame GAZEL, et je rebondis sur ce que vous dites sur le personnel. Il y a une analyse de votre part que je ne comprends pas. Il y a encore quelques Conseils Municipaux, vous m'accusiez de lancer des recrutements effrénés qu'on allait voir ce qu'on allait voir, avec le nombre dithyrambique ou je ne sais plus les termes que vous employez à l'époque de contrats que nous faisons, d'emplois que nous ..., c'était scandaleux. On allait tout casser sur la masse salariale. Ce sont vos propres propos et aujourd'hui vous me dites : « Comment ça se fait ? Vous n'avez pas remplacé là ? Vous n'avez pas remplacé là ? Pourquoi vous n'avez pas embauché sur la Médiathèque ? Pourquoi, vous n'avez pas fait ceci ? Pourquoi vous n'avez pas fait cela ? » Donc, à un moment donné, il faut que vous ayez une attitude claire sur la masse salariale et les embauches. C'est ou on embauche ou on maîtrise la masse salariale. Mais, à un moment donné faites un choix. Exprimez-le.

Sur le Pôle Petite Enfance et je laisserai la parole à Madame LACAN et après Madame ORCEL, vous voyez tout le monde veut vous répondre, c'est extraordinaire, vous avez un succès fou. Un succès fou. Sur le Pôle Petite Enfance, Madame, vous ne pouvez pas dire que le Pôle Petite Enfance est une de vos réalisations ou un de vos projets. On le sait et on l'a vu à plusieurs reprises, quand il suffisait de..., mon prédécesseur que vous connaissez bien, qui dit : « Il suffit d'appuyer sur le bouton. » On voit tout le..., non mais Monsieur DURAND, vous le connaissez aussi... »

### **Monsieur DURAND**

« J'adore l'humour à répétition, c'est pour ça... »

### **Monsieur le Maire**

« Parce que les propos de Madame GAZEL sont à répétition, donc forcément si je veux répondre, je fais aussi de la répétition. Alors si j'ai un conseil à vous donner, dites à Madame GAZEL de changer son argumentaire et on changera nos réponses. Mais bon, l'un est lié à l'autre. »

?????

« ????????? »

### **Monsieur le Maire**

« Et bien oui, mais il suffit de ..., mais je vais vous en dire d'autres, je vais vous en dire d'autres qui vont vous rappeler des souvenirs et il disait : « Il faut appuyer sur le bouton. » Le bouton de quoi ? Il y avait rien de fait ! Donc ne dites pas..., vous aviez peut-être une idée, mais ne dites pas que la réalisation du Pôle Petite Enfance, c'est votre idée. Je continue et après je vous céderai la parole, les uns et les autres.

Sur le Centre Commercial, Madame GAZEL, là aussi je vais faire du rappel et du retour en arrière et du rappel à l'histoire. Première déclaration de mon prédécesseur au moment où il rentre dans le bureau de son prédécesseur, de Jacques GODFRAIN, première déclaration aux journalistes : « Le projet Capelle - Guibert est arrêté. On ferme. On arrête tout. » Donc, c'est pas..., c'est pas son projet, ça ne peut pas être son héritage, ça ne peut pas être son héritage, donc aujourd'hui où il y a quelque chose qui fonctionne, où les Millavois ont plaisir à aller, vous me reprochez que nous nous le soyons approprié. Mais c'est normal, je vous ferais remarquer..., je vous rappelle que j'étais dans l'équipe qui a lancé le projet, dont j'ai... »

?????

« ...ça a été restructuré... »

### **Monsieur le Maire**

« A ça, c'est pas le même projet, on est d'accord. »

### **Madame GAZEL**

« C'est pas le même projet... »

### **Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas le même projet, là je suis d'accord avec vous, ce n'est pas le même projet en bas, où il y a des choses ... »

### **Madame GAZEL**

« Ce n'est pas le même projet partout ! »

### **Monsieur le Maire**

« Non. Bien oui. Non, non. »

**Madame GAZEL**

« Les places sont publiques. »

**Monsieur le Maire**

« Ben oui, ben, oui...Non, non, les places elles ont toujours été publiques, Madame GAZEL. Ah ! Si, non, non, non, non.. »

**Madame GAZEL**

« ?????????? »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, là vous avez une mauvaise information sur l'historique du projet, les places... »

**Madame GAZEL**

« ?????????? »

**Monsieur le Maire**

« Oui, comme Monsieur DIAZ, les places ... »

**Madame GAZEL**

« Je vous répondais aujourd'hui ! »

**Monsieur le Maire**

« ... les places n'ont jamais été privées, Madame GAZEL, le périmètre c'est exactement la même opération, le périmètre était un périmètre sur la construction privée et nous récupérons, et nous rachetions sur les fonds publics, les deux places qui restaient des places publiques. Mais pas le parking, qui restait à la charge, ni la Médiathèque, ni le volume de la Médiathèque que nous portons aujourd'hui, qui restaient à la charge de l'opérateur. C'est une différence fondamentale, Madame GAZEL. Mais ce projet-là, pardonnez-moi ! Mais c'est quand même quelqu'un, alors pour le coup que nous connaissons bien, qui l'a lancé et que vous avez abondamment critiqué et encore une fois, et on a la Une de Midi-Libre sur jour-là, qui est un collector... « le projet... arrêt, ou je ne sais plus l'expression, au projet Capelle-Guibert ». Bon, heureusement que cela n'a pas été suivi d'effet parce qu'on s'apercevrait aujourd'hui de la difficulté. Les modifications qui ont été faites en bas, qui sont des modifications qui pour moi ont fait perdre de l'intérêt au projet, parce qu'il avait des activités qui étaient des activités, puisque ça vous est sensible, Madame GAZEL, qui étaient créatrices d'emplois en bas, qui n'ont pas..., donc ont changé, puisque vous avez choisi d'y faire le Pôle Enseignement Supérieur qui aurait pu être fait ailleurs, je vous le rappelle, que vous avez souhaité changer et qui aujourd'hui se trouve à la place de ce qui aurait pu être un Cinéma Multiplex ou un hôtel qui devait s'installer sur la périphérie en bas. Je ne sais plus les propos complémentaires, que je voulais vous tenir face à votre remarque et cède donc la parole à Bérénice LACAN et ensuite Madame ORCEL. »

**Madame LACAN**

« Madame GAZEL, vous parlez bien, vous êtes Conseillère Régionale, vous siégez à deux commissions : « Environnement et Emploi » et permettez-moi ??? de vos compétences et de votre éthique. Lorsque j'entends, que vous êtes en train de nous dire qu'on ne devrait pas construire le Pôle Petite Enfance, je crois qu'il vous manque quelques petites informations, donc je précise, en 2011 Monsieur DURAND recevait un courrier de la PMI qui statuait je cite : « La vétusté de toutes les structures de la Petite Enfance ne garantisse pas la santé, la sécurité, le bien-être et le développement des enfants qui leur sont confiés, conformément au Code de la Santé Publique ». Donc, vous voyez bien qu'il avait une urgence absolue à ce que l'on s'occupe de la Petite Enfance, que de plus la CAF garantissait l'effort jusqu'en 2017 et si aujourd'hui la Ville de Millau ne construit pas ce Pôle, il ne sera jamais construit. Car lorsque j'entends aussi en propos sur le journal « Les Républicains de Saint-Affrique » que je vais vous lire, je vous demande comment... »

**Madame GAZEL**

« Le Progrès de Saint-Affrique ! »

**Madame LACAN**

« Oui, peu importe, je me demande... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, il y a des Républicains à Saint-Affrique, aussi ! »

**Madame LACAN**

« ... je me demande comment vous pouvez écrire cela et quelles sont vos sources d'informations à votre statut, à votre poste, je réfléchirais à deux fois avant d'écrire cela. Alors, je vais vous lire les propos que vous avez écrits, parce que c'est quand même extraordinaire. Alors : « J'ai très peur que ces projets soient encore repoussés, tous ces projets-là sont vus a minima ; la crèche est un projet au rabais et là nous sommes très attentifs parce que des pulsions seraient faites aussi a minima, au rez-de-chaussée pas d'enfant, juste autorisé à partir du premier étage. Alors, qu'est-ce qu'on met au rez-de-chaussée ? Des bureaux ? Des salariés ? Avec la dangerosité qui pose aussi question ? » Alors, Madame GAZEL, je ne sais pas informez-vous, travaillez vos dossiers, sincèrement à votre place je me mettrais sous la table. Vraiment. »

**Monsieur le Maire**

« Allez... »

**Madame GAZEL**

« ?????????? »

**Madame LACAN**

« J'aurai honte, non, non... »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît... »

**Madame LACAN**

« Franchement, j'aurais honte... »

**Monsieur le Maire**

« S'il vous plaît... »

**Madame LACAN**

« J'aurais honte... Alors, je vous rassure il y aura des enfants au rez-de-chaussée, je ne sais pas d'où vous vient cette idée. Je ne comprends pas, à minima, parce que vous pensez que 3 900 000 € hors taxe, c'est a minima. Vous pensez que le projet..., alors renseignez-vous, allez voir les projets actuels, ce qui a été conçu entre 2015 et 2016 sur des pôles de 1 500 m<sup>2</sup>, comparez et vous me direz si ce projet est a minima. La dépollution ? Il n'y a aucun problème là-dessus, elle est faite... Pardon ? »

**Madame GAZEL**

« Elle est à l'étude. On est venu avec Madame TUFFERY ????????? »

**Madame LACAN**

« Elle est à l'étude... »

**Madame GAZEL**

« ?????????? »

**Madame LACAN**

« Parce que vous pensez sincèrement que l'ARS a donné un avis favorable. Est-ce que vous pensez sincèrement que moi, Monsieur le Maire, on engagerait notre responsabilité sur un terrain, en ayant le moindre doute, je dis bien le moindre doute, sur une dépollution quelconque..., sur une pollution quelconque, mais enfin arrêtez, vous êtes ridicule, franchement, ridicule. »

**Monsieur DURAND**

« Ce sera une construction sur pilotis... »

**Monsieur le Maire**

« Attendez... »

**Madame LACAN**

« Non, Vous savez ce que c'est... non... »



**Monsieur ASSIER**

« Ça n'a rien à voir avec... »

**Madame LACAN**

« Ce n'est pas des pilotis... »

**Monsieur NAYRAC**

« Ça n'a rien à voir... »

**Madame LACAN**

« Ce n'est pas des pilotis, comme vous vous l'imaginez.. »

????????????????

« Ça n'a rien à voir... »

**Madame LACAN**

« C'est quoi pour vous des pilotis ? C'est quoi pour vous des pilotis ?... »

????????????????

« Est ce que je peux, est-ce que je peux répondre, Christophe, là dessus ?»

**Monsieur le Maire**

« Oui. »

**Madame LACAN**

«...et bien non... »

????????????????

« Non, simplement c'est, il y a un amalgame là, les pilotis, il a été marqué pilotis... »

????????????????

« ?????????? »

????????????????

« C'est pas pilotis, c'est qu'on fait des fouilles en pieux tubés. Pourquoi on fait des fouilles en pieux tubés ? C'est parce qu'on a trois mètres dans la nappe phréatique, donc on a de l'eau et qu'on a le bon sol à sept mètres et que n'importe qui, dans ces cas-là, fait des pieux tubés. On ne peut pas faire des fouilles, en rigole tout le tour, qui coûteraient une fortune. On serait obligé de descendre à sept mètres et en plus on rencontrerait l'eau, donc on ne pourrait pas le faire. Non, on tube des pieux et au fur et à mesure on coule béton, on monte. Ce n'est que des pieux, ce n'est pas des pilotis et ensuite étant donné que ce sont, ça était du remblai, on ne peut pas faire une dalle, on fait sur ces pilotis., sur ces pieux plutôt, on fait des longrines et on pose un plancher béton. Tout ça parce qu'on ne peut faire une dalle sur du remblai, là aussi ça coûterai trop cher, elle se fissurerait, il y aurait des tassements etc. donc on sécurise comme-ça. »

????????????????

« C'est une technique »

????????????????

« C'est une technique, voilà »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Madame BALTRONS et puis Madame GAZEL. »

**Madame ORCEL**

« Oui, j'aimerais juste revenir sur l'héritage, dont vous parliez, concernant la Médiathèque, vous nous avez interpellé il y a deux ou trois Conseils municipaux sur l'état du Cinéma. Alors, j'aimerais vous rappeler que l'état du Cinéma ne date pas d'il y a quelques mois, un an ou deux ans, ça fait très longtemps que le Cinéma est dans un état de délabrement, qui pour moi est une priorité. Ne pensez-vous pas qu'il aurait été plus judicieux, en tout cas nous, nous le pensons, de

localiser le Cinéma à Capelle-Guibert à la place de la Médiathèque ? Nous nous sommes posés la question, dès que nous sommes arrivés, à ce sujet. Nous avons fait venir un Architecte Conseil du Cinéma à ce sujet, afin de voir, puisque le coup était parti, concernant la Médiathèque, s'il n'était pas possible de l'installer dans les locaux laissés vacants suite à la réduction de la surface commerciale de Casino. Il se trouve que cela n'est pas possible pour des raisons, en particulier d'espacement de pilier, donc de constitution de l'ensemble de la coque. On est dans la même situation au niveau de la Médiathèque, ce qui signifie que même si nous avions souhaité revenir sur le projet pour y installer le Cinéma, puisque vous dites que : « Puisqu'on critique le projet, il aurait peut-être été judicieux de revenir dessus, que nous n'avons pas le courage de le faire. » Nous l'avons envisagé, ça n'est pas possible du fait de la constitution de la coque, qui je vous le rappelle a démarré juste après notre arrivée, si nous avions décidé de revenir sur ce projet-là, je pense que ..., enfin Claude pourrait le dire mieux que moi, ça n'était pas possible, mais si nous étions revenus sur ce projet, nous faisons perdre encore deux, trois, quatre ans au projet Capelle-Guibert, je pense que nous sommes tous contents que le projet Capelle-Guibert, soit enfin arrivé à terme. Donc, ne dites pas que nous n'avons pas le courage d'envisager d'autres projets, nous allons assumer la Médiathèque et nous ferons en sorte que pour l'équipe comme pour l'accueil du public, cela se passe au mieux, voilà. Maintenant je vous pose la question encore une fois. Ne croyez-vous pas qu'il aurait été plus judicieux et comme beaucoup de Millavois nous le disent, qu'on localise le Cinéma à Capelle-Guibert à la place de la Bibliothèque ? Voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. »

**Madame GAZEL**

« Je peux répondre ? »

**Monsieur le Maire**

« Allez, Madame GAZEL »

**Madame GAZEL**

« Donc, d'abord sur Capelle, en effet la paternité de ce projet ne revient pas à Guy DURAND, je crois même, alors j'étais à peine née, je crois même que c'était du temps de Gérard DERUY à l'époque, qu'il avait commencé, bon... enfin bref...

Ce que voulais dire par rapport à la réduction des surfaces, Monsieur SAINT-PIERRE, c'est pas la réduction opérée par Casino, dont vous nous parlez Madame ORCEL, c'est la réduction de 30 % des surfaces commerciales qui a été faite par l'ancienne municipalité, qui correspond à avoir retiré de cet espace l'équivalent de LECLERC, en surface du Centre Ville. Je vous rappelle que sur le projet initial il y avait huit brasseries, je ne sais pas comment aurait pu supporter ça, le reste de la Ville, bon. Donc, oui heureusement il y a eu cette réduction des surfaces. La réduction Casino, elle incombe à Casino uniquement, elle n'est pas liée, ni à vous, ni à nous, bon. Sur Capelle, je crois que j'ai répondu.

Alors, sur le Pôle d'Enseignement Supérieur, alors d'abord, je peux relire..., alors je ne peux pas relire ce que j'ai dit dans la presse, mais vous l'avez très bien fait, je ne vois pas en quoi c'est..., je ne vois pas ce qu'il y a de dramatique dans ces déclarations et parce que Madame LACAN, même si vous et Monsieur le Maire... »

**Madame LACAN**

« C'est mensonger, excusez-moi, c'est mensonger... »

**Madame GAZEL**

« Mais en quoi c'est mensonger ? J'ai dit que j'étais inquiète que les projets de Maisons de Retraites, de Pôle Petite Enfance allaient être probablement revus à la baisse et c'est le cas ou ça va l'être, vous allez nous l'annoncer très, très bientôt et là ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que si vous ne vouliez pas assumer l'héritage, à vous de faire d'autres projets... »

**Madame LACAN**

« Qui a dit ça ? Mais qui vous dit..., mais d'où vous sortez ça.... »

**Madame GAZEL**

« A longueur de temps, vous n'arrêtez pas de nous dire que s'il y avait pas eu ça, s'il y avait pas eu ça, bref... »

**Monsieur le Maire**

« Bon, on va..., on va..., on va accélérer, parce que... »

**Madame GAZEL**

« Juste par rapport au projet Petite Enfance, oui, par rapport au projet Petite Enfance, alors en effet on en n'était pas à appuyer sur un bouton, simplement il y a deux ans notre projet était un peu plus avancé que le votre. »

**Monsieur le Maire**

« Pas du tout, Madame, pas du tout, ... »

**Madame GAZEL**

« Mais, vous avez eu deux ans, déjà pour mettre en place l'extrême urgence... »

**Madame LACAN**

« Je n'ai pas compris de quelle manière il était avancé ? »

**Madame GAZEL**

« Eh bien ! Nous n'avions pas continué à chercher pendant un an un autre terrain, nous avons déjà fait cette recherche. »

**Monsieur le Maire**

« Ah oui ! »

**Madame LACAN**

« Ah bon ! Donc si je comprends bien, d'après vous en 2014, il était prêt à construire ce terrain ? »

**Madame GAZEL**

« Pas du tout ! »

**Madame LACAN**

« Ah bon ! »

**Madame GAZEL**

« Pas du tout ! »

**Madame LACAN**

« C'est pourtant ce que vous aviez écrit dans les journaux ! Me semble-t-il ? »

**Madame GAZEL**

« Ben ! Non, pas du tout. »

**Madame LACAN**

« Absolument, il n'y avait plus qu'à appuyer sur un bouton... »

**Monsieur le Maire**

« Alors, le..., je reviens sur..., ça va faire plaisir à Monsieur DURAND, le..., mon bouton rouge, il intervient à quel moment ? On appuyait sur quoi ? »

**Madame GAZEL**

« Le bouton rouge, enfin ça n'existe pas, mais même de toute façon... »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! »

**Madame GAZEL**

« Ça, c'est votre légende... »

**Monsieur le Maire**

« S'il y a ..., s'il y a enfin un élément à retenir de ce Conseil Municipal, c'est ce que vous venez de dire. »

**Madame GAZEL**

« Le seul bouton rouge que je connaisse dans ce Conseil, c'est celui-ci. »

**Madame LACAN**

« C'est sûr que vous appuyez souvent... »

**Madame GAZEL**

« Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« Bien, allez après, attendez. Excusez-moi, parce qu'il va y avoir une intervention de Madame... »

**Madame GAZEL**

« Le Pôle d'Enseignement Supérieur, quand même, le Pôle d'Enseignement Supérieur, que vous auriez souhaité... Ah ! Ben vous voyez, je n'appuie pas toujours Madame. Le Pôle d'Enseignement Supérieur, que vous auriez aimé mettre ailleurs. Ailleurs, c'était à côté de l'Hôpital, donc c'était se priver d'une centaine de personnes en Centre Ville, voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Pas du tout, pas du tout, je vous rappelle qu'il y avait deux éléments qui étaient distincts à l'époque :

- il y avait l'École d'Infirmières, qui effectivement, on ne va pas revenir sur l'historique, sur l'historique de l'École d'Infirmières et des relations et de l'attitude du prédécesseur de Madame DELGA sur ce dossier-là, on ne va pas refaire l'histoire, et sur son retard permanent à adopter..., s'il vous plaît, à adopter une position sur l'implantation du Pôle Infirmier, donc de l'IFSI ;

- le deuxième élément, qui était imaginé, c'était l'implantation du Pôle d'Enseignement Supérieur, sur les autres formations, sur le bâtiment qui avait été acheté à cet effet, qui était l'Hôtel Dieu.

Je suis désolé, c'est les deux positions que nous avons imaginées et qui me paraissaient pertinentes, l'une en Centre Ville, pour reprendre les propos que vous venez de dire et l'autre à proximité d'un lieu lié à la formation qui était l'hôpital, ça nous paraissait logique. Bon, on ne va pas refaire l'histoire.

Ensuite, qu'est-ce que vous aviez dit ? Je ne me rappelle plus. »

**Madame GAZEL**

« On a dit.... »

**Madame LACAN**

« Juste une petite chose... »

**Monsieur le Maire**

« Ensuite, non, c'est sur le projet Petite Enfance, on a terminé. »

**Madame LACAN**

« Non, non, juste pour dire la PMI et la CAF n'étaient au courant de rien. Il n'y a jamais eu de Comité de Pilotage, Alors n'osez jamais me dire, ne dites jamais que le dossier était prêt. »

?????????????

« ?????????????? »

**Monsieur le Maire**

« Bon, alors. Madame ORCEL. »

**Madame ORCEL**

« Juste vous répondre sur l'histoire de l'espace, moi je ne vous parlais bien de l'espace que vous avez réduit, pour l'implantation du Cinéma et qu'ensuite sachant qu'il n'était pas possible de revenir, pour l'implantation., l'espace... Vous avez dit que vous avez réduit la surface commerciale de Capelle-Guibert, c'est là qu'a été implanté, notamment le projet de Médiathèque. Moi, je vous dis que dans cet espace-là, est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux d'y implanter le Cinéma ? Puisque c'est la question que nous nous sommes posés, et que nous nous sommes posés par la suite lorsque nous avons appris que Casino, pour l'autre espace aussi... »

**Monsieur le Maire**

« Merci... »

**Madame ORCEL**

« Mais ça n'est pas possible, ni dans l'un ni dans l'autre... »

**Monsieur le Maire**

« Pardon ! ... »

**Madame ORCEL**

« ... à cause de l'implantation des piliers ! »

**Monsieur le Maire**

« De quoi ? »

**Monsieur FABRE**

« ?????????? »

**Madame ORCEL**

« ... Notamment. Voilà ! »

**Monsieur le Maire**

« Ah ! Non. Monsieur FABRE ! A un moment donné, là aussi il faut assumer ses responsabilités. Je vous rappelle que sur le projet que nous avons porté..., sur le projet que nous avons porté, nous avons imaginé un Cinéma distinct de la structure, qui soit autonome, si je puis dire, en termes d'équipement. Sur la Médiathèque, qui a lancé les études préalables à la création d'une Médiathèque à Millau ? Je suis bien placé pour le savoir, parce que c'est moi ! Et si vous reprenez tous mes propos, je pense que Madame DALLE s'en souvient, j'ai voté toutes les délibérations d'études, de faisabilités, de financements sur la Médiathèque, à ce propos, ceci dit, si vous reprenez là aussi..., refaites la lecture des comptes-rendus des Conseils Municipaux, j'ai très souvent pris la précaution de dire que lorsque je donnais..., j'émettais un vote favorable à une délibération concernant la Médiathèque, c'était un vote favorable, un vote pour le principe de la Médiathèque, qu'en aucun cas, cela ne validait..., relisez les comptes-rendus, Monsieur FABRE ! En aucun cas, cela ne validait:

- un : le projet Capelle ;
- et deux : l'évolution du projet Capelle.

Donc, là je suis très clair, relisez les comptes-rendus, vous verrez que c'est parfait. Madame GAZEL, je suis désolé. »

**Madame GAZEL**

« ?????????? »

**Monsieur le Maire**

« Non, non, non. Monsieur NIEL. Madame BALTRONS. »

**Monsieur NIEL**

« Juste pour rassurer, Madame GAZEL. Pour ce qui concerne l'EHPAD, bon, moi pour l'instant, je n'ai pas entendu parler de baisse de 20 lits. Bon peut-être que vous vous avez des informations que nous n'avons pas. Donc, je suis prêt à vous écouter et voir d'où vous avez eu ces informations, premièrement. Après, je crois que le projet à mon avis avance, continue d'avancer. Il y a le problème du financement que...bon, pour construire il faut financer, c'est bien beau de dire, il faut un EHPAD, il faut faire ci, il faut faire ça. Mais, le financement pose pour l'instant quelques problèmes et il n'est pas arrêté. Je pense qu'il devrait être arrêté d'ici la fin de l'année. Donc, je vous donne rendez-vous, Madame GAZEL, comme dit Monsieur le Maire, dans trois ans ou trois ans et demi, on en reparlera. Je crois que ce qui compte ce n'est pas les paroles, ce sont les actions, donc de grâce, jugez nous dans deux ou trois ans, parce que je vous rappelle quand même que le projet EHPAD, excusez-moi de refaire un petit retour en arrière, mais le projet EHPAD pendant le mandat précédant n'a pas vraiment beaucoup avancé. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Madame BALTRONS et ensuite nous passerons au vote. A moins qu'il y ait d'autres interventions ? Monsieur RAMONDENC, on ne vous a pas... ? »

### **Monsieur RAMONDENC**

« ?????????????? »

### **Madame BALTRONS**

« Il y a deux choses qui m'ont choquées dans ce que vous avez dit, Madame GAZEL :

- au sujet des Écoles Privés et de la Restauration. Je ne vois pas le lien qu'il y a entre le fait qu'on perde la Restauration, enfin on ne prépare plus les repas pour les Écoles Privées, et qu'on augmente la subvention au Privé. Enfin, je vais répondre à Monsieur ALIBERT, je ne sais pas si je suis « Bling-bling », je ne sais pas si de droite ou si je suis de gauche, mais en tout cas je suis droite dans mes bottes et ce n'est pas parce que le Privé décide de ne plus travailler avec nous au niveau de la Restauration, qu'on ne va pas continuer à leur donner des subventions. En tout cas, c'est pas ma pratique à moi de la politique. On n'a pas augmenté..., en plus on n'a pas augmenté les subventions, c'est simplement lié à un nombre d'élèves. Le forfait, on l'a voté en Conseil Municipal, c'est lié à un nombre d'élèves. Au contraire, le forfait a même baissé, par rapport à ce que vous aviez voté, vous. On l'a simplement augmenté pour la Calandreta, soit une vingtaine d'élèves ;

- et la deuxième chose que je voulais dire, c'est que nous poursuivons à l'identique, ce que vous avez mis en place au niveau de la Restauration Scolaire, à savoir ce que Madame HART, essentiellement, puisque c'était elle qui prenait vraiment ce projet à cœur, dont nous poursuivons de la même manière ce que vous avez fait, parce que c'est très bien ce qui se passe aujourd'hui au niveau de la Restauration, au niveau de la Cuisine Centrale. Les circuits courts, le Bio etc..., donc, quand vous dites qu'on a perdu les repas..., enfin j'ai l'impression que vous nous faites supporter ce chapeau là, bon je ne me sens pas du tout concernée parce que là pour le coup, je suis complètement vos engagements. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur RAMONDENC ? »

### **Monsieur RAMONDENC**

« Bon, bonsoir. Juste revenir un peu au budget. Moi, quand j'entends Monsieur DIAZ dire : « La dette augmente et que la situation financière est saine. » J'ai un peu de mal, bon. C'est une petite réflexion, après elle m'appartient, je veux dire, vous pouvez penser ce que vous voulez là-dessus.

Par contre, pour plus de lisibilité, moi ce que...enfin, ce que vous ferez peut-être. Est ce qu'on pourrait, Monsieur DIAZ, avoir le montant moyen d'imposition d'un contribuable Millavois ? Pour avoir une idée, pour la prochaine fois, ou pour le prochain budget ? Et puis surtout, essayez aussi de comprendre combien de Millavois payent l'impôt sur Millau ? »

### **Monsieur DIAZ**

« ?????????? »

### **Monsieur RAMONDENC**

« Donc bon, mais c'est pour un peu plus de lisibilité, je veux dire c'est personnel, moi je ne suis pas un spécialiste non plus. Est-ce qu'on peut avoir aussi ce montant moyen d'endettement par Millavois ? Ou plutôt par contribuable Millavois ? Moi, c'est vrai que j'ai pas mal de soucis avec ces chiffres là. Ce que je sais, c'est que ça gronde, ça gronde beaucoup à Millau, sur l'augmentation des impôts, surtout peut-être, sur la manière et je reviens, puisque je l'avais déjà dit au dernier Conseil Municipal, donc c'est pour ça, c'est à cause de ça en particulier qu'on aurait pu le faire autrement. Je ne dis pas qu'il ne faille pas augmenter des impôts, si on a besoin d'augmenter les impôts, il faut les augmenter. Mais de la sorte, c'est là-dessus, sur la manière, que nous nous bloquons. C'est pour ça que je voulais vous dire que nous ne voterons pas ce budget, voilà c'est tout. »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur FABRE ? »

### **Monsieur FABRE**

« Très rapidement donc, je répondrai quand même au sujet de la Cuisine Centrale et du rapport que ne vois pas Madame BALTRONS avec la participation pour les Écoles Privées. Alors très vite un petit historique concernant la Cuisine Centrale. Je rappelle ici, qu'au départ elle devait être portée par la Communauté de Communes sous la Municipalité GODFRAIN, en raison de ..., on va dire de querelles d'égaux, peut-être, entre le Président de la Communauté de Communes à l'époque et le Maire de Millau, c'est la Mairie qui a décidé de porter le projet de la Cuisine Centrale. Notons au passage que la Collectivité a perdu une subvention de 200 000 €, qu'aurait eu la Communauté de

Communes et n'a pas..., dont n'a pas bénéficié la Ville, bon. A l'époque, la convention donc entre les Écoles Privées et la Ville avait été renégoctée et un accord tacite subsistait avec la Ville concernant la participation pour le financement des Écoles Maternelles Privées. Je vous le rappelle ici et on l'a déjà évoqué, que la participation de la Ville concernant les Écoles Maternelles Privées n'est pas obligatoire, bon. En quelque sorte et... »

?????????

« ??????? »

### **Monsieur FABRE**

« ... n'est pas obligatoire en quelque sorte, donc les Écoles Privées s'approvisionnaient à la Cuisine Centrale et ce fonctionnement subsistait, les deux parties y trouvaient leur compte, voilà. Aujourd'hui, donc d'après les chiffres que vous nous communiquez, on enregistre une augmentation de 60 000 € pour la Cuisine Centrale, dans le même temps donc, une hausse pour la participation des Écoles Privées de 16 000 €, donc on est là, à près de 80 000 € d'augmentation, je pense que vous avez manqué de courage..., de courage, mais comme d'autres, je pense que finalement le..., et on l'a vu d'ailleurs aux dernières élections et aux précédentes et je pense qu'on le reverra. Cette façon de faire de la politique et de gérer les Collectivités en ayant pour seule obsession la réélection et en tout cas, sa propre réélection..., mais vous n'échappez pas votre prédécesseur aussi et peut-être le suivant aura, et je n'espère pas le même..., la même obsession. On manque de courage et c'est ce que les gens reprochent en général et de plus en plus aux politiques, hein ! Au niveau local, comme au niveau ..., comme au plus haut niveau. Et on le voit bien actuellement d'ailleurs. Pour revenir à ce manque de courage, donc manque de courage, parce qu'évidemment en diminuant l'aide aux Écoles Privées, l'aide pour les Maternelles, je précise encore, on s'exposait à soit disant relancer une guerre scolaire et peut-être donc à perdre des électeurs pour les prochaines élections. Je rappelle quand même que ça concerne à peu près 40 % des Millavois. Mais, les Millavois qui payent les impôts, qui voient leur impôts augmenter de 12 %, je ne pense pas et c'est vrai Monsieur RAMONDENC a parfaitement raison, ça gronde dans Millau, oui, à juste titre. Pourquoi ? Parce que quand les Millavois reçoivent leurs impôts donc avec une augmentation de 12 % et qu'ils constatent qu'on peut gaspiller 80 000 € de cette manière, qu'on équipe donc la Ville en caméras pour 400 000 €, qui sont peut-être destinées à être placées autour du Centre des Impôts pour vérifier que tous les Millavois s'acquittent bien de leurs taxes, 70 000 € pour Sigean... La colère monte et elle est parfaitement justifiée, voilà. Manque d'imagination aussi. Avez-vous Monsieur le Maire engagé, et là vous avez raison Monsieur NIEL seuls les actes comptent, avez-vous engagé une réflexion, mais une réflexion pragmatique qui débouche sur des actes concrets avec les Communes environnantes, pour peut-être fusionner Millau et Creissels, par exemple pour faire des économies, voilà une source d'économies ? Mais pour ça, Monsieur SAINT-PIERRE, il faut peut-être un peu d'imagination, mais surtout du courage, et quand je parle Creissels, d'autres communes aussi. Tout à l'heure, Madame GAZEL, évoquait le..., la vision politique concernant le territoire. Où en est le SCOT ? Parce que vous savez bien que la première ressource d'économies, c'est la mutualisation ! Où en est le SCOT ? Fixez-vous des objectifs, des objectifs concrets et donnez-vous les moyens d'y arriver. Les objectifs au niveau du territoire, c'est-à-dire le SCOT et l'élargissement de la Commune de Millau, voilà des propositions concrètes. Où en êtes-vous ? Avez-vous engagé ce type de réflexions ? Et quand est-il ? Voilà. »

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE, je vous remercie pour votre propos. Alors, d'abord je n'ai pas très bien compris si éclaircissement que vous dites manquait de courage et d'autres..., j'ai besoin d'un éclaircissement là-dessus, dans vos propos. Mais vous y reviendrez tout à l'heure. Sur le courage, je suis navré, Monsieur FABRE, je considère que nous faisons preuve de courage. Nous faisons preuve de courage, parce que nous prenons des décisions qui ne sont pas des décisions faciles à prendre, mais nous les prenons quand même. De travailler sur la masse salariale en disant : « A un moment donné, il faudra, et je l'ai dit à plusieurs reprises, puisque je l'affirme, je l'assume, il faudra que nous ayons une inflexion de la masse salariale. » C'est une décision courageuse ! C'est une décision courageuse ! C'est une décision qui ne fait pas l'unanimité ! C'est une décision qui a des conséquences ! Mais c'est une décision que nous assumons, c'est une décision courageuse ! Quand nous disons à un moment donné : « Il faut que chacun participe de la plus juste façon qu'il soit au paiement, soit de l'utilisation des Services Publics, soit, et Monsieur DIAZ l'a rappelé tout à l'heure, un juste paiement sur les prestations par rapport à la nature réelle des ressources », c'est une décision qui ne fait pas plaisir, mais c'est une décision courageuse ! Quand on évoque le fait de dire : « A un moment donné... » On ne va pas revenir sur la... les propos qui ont été tenus précédemment, mais quand on dit à un moment donné : « Pour s'en sortir il faut passer par une augmentation, une modification du taux d'imposition. » Ce ne sont pas des décisions qui sont prises de gaieté de cœur, ce sont des décisions, qui sont des décisions responsables, qui sont des décisions courageuses. Donc je pense qu'en ce qui nous concerne sur les décisions délicates qu'il y a à prendre, nous avons le courage de les prendre. Et toute l'expression du budget qui est proposé ce soir au vote de cette assemblée c'est d'un côté, la majorité qui a le courage de prendre des décisions fermes pour aujourd'hui et pour demain quelles que soient les conséquences. Vous n'étiez pas là au moment du débat donc, c'est un budget primitif, je l'ai dit dans mon propos introductif. Quelles que soient les conséquences à venir, j'assumerai les décisions que nous prenons, quelles que soient les conséquences à

venir, y compris les conséquences politiques, mais les décisions, il faut les prendre maintenant, il faut prendre des décisions courageuses, c'est le budget primitif que nous vous proposons sur lequel vous allez voter contre je suppose, donc à un moment donné il faudra voir où est le courage, d'accord !

Le deuxième élément, et je suis d'accord avec vous, le territoire..., nous sommes en plein travail, en pleine réflexion sur le territoire. Alors, il y a des éléments qui vous échappent, c'est que par exemple la Loi nous interdit de fusionner avec Creissels... »

« ??????? »

### **Monsieur le Maire**

« ...ben ! Parce que nous sommes 23 000 habitants, 123, 23 123 habitants. La Loi nous interdit de fusionner avec Creissels, c'est bien dommage, c'est bien dommage, parce que comme vous...Ah ben ! On essaie d'imaginer autre chose, je suis en contact avec le Maire de Creissels, les Directions Générales sont en contact pour voir comment nous arrivons à mutualiser le mieux possible. Il y a eu un Comité des Maires, la semaine dernière à la Communauté de Communes et je défend le fait..., je défend le fait qu'à un moment donné il faut que nous arrivions à réfléchir en termes de projets de territoire sur les 14 Communes de la Communauté de Communes, mais ça veut dire qu'à un moment donné il faut que les Élus de la Communauté de Communes ne se comportent pas comme les Élus de telle ou telle Commune, mais comme les Élus de la Communauté de Communes et moi je pense qu'il faut que nous allions très loin dans cette réflexion-là, très, très loin dans cette réflexion-là. Il y a ce que nous demande la Loi, il y a ce que nous impose la Loi et il y a les relations que nous pouvons tisser et j'espère..., j'espère que nous arriverons dans les prochains mois à rentrer dans un véritable..., une véritable réflexion y compris de la gouvernance de la Communauté de Communes pour qu'on arrive à travailler sur un territoire et que demain on ne se pose plus la question de savoir si la piscine est un équipement de centralité à Millau ou si la piscine doit bénéficier au territoire, mais que demain on ait le sentiment qu'il y a un certain nombre d'équipements qui sont, je vous répond Monsieur FABRE, qu'il y a un certain nombre d'équipements qui sont certes sur la Commune de Millau, mais qui bénéficient à l'ensemble du territoire et que de les porter ce n'est pas que de la responsabilité de Millau, c'est de les porter..., c'est de la responsabilité, elle est sur toute la Communauté de Communes. Mais pour arriver à faire ce travail-là, il faut que tout le monde soit convaincu de cet intérêt-là et non pas que l'on ait le simple sentiment que Millau veut faire payer par d'autres les équipements qui sont sur son territoire. Je me bats contre ça, et moi je veux vraiment que cette notion de territoire, elle aille là, parce que vous avez raison, c'est en travaillant sur les 14 Communes de la Communauté de Communes, c'est en travaillant sur la restructuration de la Communauté de Communes, que nous arriverons à nous en sortir. J'en suis convaincu et je partage vos propos. Quand au SCOT, il me semble que le SCOT qui n'est pas notre compétence, je vous le rappelle, le SCOT est la compétence du Parc Naturel Régional et j'aurai plaisir à retrouver Madame GAZEL sur ces débats-là puisque j'ai pu lire qu'elle représenterait la Région. Le travail qui a été celui de Gérard PRETRE, comme Président de la Communauté de Communes et moi-même, donc représentant la Communauté de Communes et les Villes sur ce débat sur le SCOT, tout l'enjeu, mais enjeu passionnant et positif, ce que je dis n'est pas négatif, tout l'enjeu a été d'arriver à savoir quelle place devait avoir les deux Pôles Urbains, quand on dit urbain on peut trouver ça un peu exagéré, mais les deux Pôles Urbains que sont Millau et Saint-Affrique et de voir comment le territoire pouvait évoluer, pouvait progresser sur la base de ces deux Pôles et notamment le plus important des deux, qui n'en reste pas moins le Pôle Millavois, que nous connaissons. Donc moi j'entends tout à fait les propos que vous avez tenus, je suis d'accord avec une grande partie d'entre eux. Demain, j'espère qu'il y aura cet engouement pour le territoire et qu'on arrive à changer d'échelle de réflexion sur les enjeux de demain, voilà.

Bien, je vous propose de passer cette..., oui, alors vraiment la dernière des dernières. »

### **Monsieur CHIOTTI**

« Je serai très bref en plus, nous allons voter contre, Philippe l'a dit tout à l'heure, ce n'est pas par manque de courage, c'est parce qu'on n'avait absolument pas les mêmes choix que vous dès le départ, quoi, voilà. »

### **Monsieur le Maire**

« Bien, donc je vous propose, maintenant de passer cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Monsieur FABRE ! J'ai été étonné, on était tellement convaincu l'autre du territoire, que j'ai dit ça y est, il vote le budget. Donc si j'ai bien compris il y a 10 voix contre, c'est ça ? 10. Donc, y a-t-il des abstentions ? 1 abstention. Et donc, le budget primitif est donc adopté, je vous en remercie. »

**Adoptée par : 24 voix pour**

**1 abstention**

*(Denis BROUGNOUNESQUE)*

**10 voix contre**



**Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :**

**5. "Subventions sous conditions d'octroi"**

« Par rapport au débat d'avant c'est un sujet très confortable, celui-là. Et donc il vous est soumis dans le cadre des subventions une liste d'associations, on a groupé toutes les propositions de subventions qui sont les associations qui ont des subventions sous conditions d'octroi, c'est-à-dire les associations qui passent une convention avec la Ville. D'ailleurs dans les délibérations suivantes vous les verrez, sur ,de mémoire, la Natation, le Rugby, le Foot, le SOM Hirondelle, la liste n'est pas exhaustive donc là vous avez le tableau complet et cette délibération consiste à proposer d'accorder les subventions sous condition de la conclusion de convention, donc c'est un accord de principe qui vous est demandé sous réserve de la production par les sections d'associations concernées de la production de cette convention qui sera signée avec la Ville.

Et donc d'autoriser, Monsieur le Maire, à accomplir les démarches en ce sens. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur DURAND ? »

**Monsieur DURAND**

« Oui, moi là, je sais que vous avez beaucoup à vous faire pardonner mais vous y allez fort quand même. Je vois pour l'Association « AGSM » 19 500 €... »

**Monsieur DIAZ**

« C'est où ça ? »

**Monsieur DURAND**

« Je ne sais pas, cette Association qui a 6 mois d'existence, vous lui donnez..., même pas..., vous lui donnez les deux subventions que vous donniez habituellement à « Millau Pétanque Promotion », pour le « Mondial d'Hiver, » enfin pour le « National d'Hiver » et pour le « Mondial d'Été ». Là, on voit une Association, moi je n'ai pas vu de convention, il me tarde de voir la convention qu'elle va passer... »

**Monsieur DIAZ**

« Elle est où ? »

**Monsieur DURAND**

« ... parce qu'on voit déjà que ça va être une manifestation dimensionnée un peu plus réduite par rapport au « Mondial de Pétanque », puisqu'il y a 5 jours de moins. Enfin, il y a 5 jours..., il y a 4 jours au lieu de 5.. »

**Monsieur DIAZ**

« ??????? »

**Monsieur DURAND**

« ... Ah, ben moi, j'ai relu, justement la presse parlait de 4 jours au lieu de 5, ça sera limité à 1 000 engagés, donc déjà je m'inquiète. Puis, ne serait-ce que par rapport à l'équité vis-à-vis des autres Associations qui ont déjà des manifestations reconnues mondialement, voire même..., oui mondialement comme les « Natural Games » qui ont 13 000 € c'est-à-dire 6 000 € de moins, je trouve ça un peu prématuré dans une première année d'association, habituellement je croyais que l'usage faisait qu'on finançait une association, on subventionnait une association au bout d'un an d'existence et là moi d'un point de vu éthique, autant je suis pour., enfin éthique et même... quoi ? »

**Monsieur le Maire**

« Non, ça me fait rigoler d'entendre le mot éthique dans votre bouche... »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais je n'ai pas fait de charte, je m'excuse... Au moins, ne parlons pas d'éthique, mais parlons d'équité vis-à-vis des autres associations. J'aurais voté des deux mains toutes ces subventions, mais justement parce que je trouve que les autres associations sont pénalisées par rapport à cette association. J'ai rien contre cette association. Mais j'aimerais

avoir un peu plus de complément d'informations et donc moi personnellement je m'abstiendrai sur cette délibération, parce qu'il me tarde de voir la convention qui sera signée, le plan de financement et tout ce qui s'en suit, voilà. Merci. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord ! Moi, là aussi je suis étonné, il y a des fois je ne comprends pas vos attitudes, il me semble que vous avez été parmi les premiers cet été, au mois de septembre, éplorés sur la perte de la manifestation de Pétanque etc... Ben, il y en a qui reprennent, il y en a qui reprennent, vous avez tellement dit ce sera une perte pour Millau, il y en a qui reprennent, ben, on aide les gens qui reprennent, voilà, et c'est tout, donc je ne vois pas où est le problème. Au contraire, vous devriez vous réjouir qu'il y ait une continuité et vous devriez vous réjouir que la Pétanque ait toujours sa place sur le même nombre de jours au mois d'août. Ce n'est pas 1 000 engagés, vous vous êtes trompés, c'est en fonction de 1 082 candidatures sur des concours, donc c'est pas tout à fait pareil, ce n'est pas 1 000 engagés sur les 6 jours... »

**Monsieur DURAND**

« Donc, par concours ? »

**Monsieur le Maire**

« Ah ben oui ! »

**Monsieur DURAND**

« Mais, enfin il y a déjà beaucoup moins de concours, le « Mondialito » n'existera plus... »

**Monsieur le Maire**

« Ah oui ! Ben, il y a des modifications.... »

**Monsieur DURAND**

« Le « Trophée Aveyron » n'existera plus... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, c'est remplacé par d'autres choses... »

**Monsieur DURAND**

« On ne subventionne plus quand même... »

**Monsieur le Maire**

« Mais, c'est remplacé par d'autres choses... »

**Monsieur SOULIE**

« C'est la fédération de Pétanque qui nous impose maintenant... »

**Monsieur DURAND**

« D'accorder 19 000 €, d'accord... »

**Monsieur SOULIE**

« Non, qui nous impose que les « Mondialitos » n'aient pas lieu, parce qu'il faut savoir que ça sera maintenant les engagements en amont et qu'on ne peut pas s'engager sur place le jour du concours et le règlement intérieur de la Fédération dit que quelqu'un d'éliminé en concours principal ne peut participer qu'à un concours complémentaire. »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais les engagements en amont c'est une volonté de l'Association ? »

**Monsieur SOULIE**

« Pas du tout, c'est imposé par la Fédération... »

**Monsieur le Maire**

« Non, c'est les deux mon capitaine ! »

**Monsieur SOULIE**

« Oui, d'accord ! »

**Monsieur DURAND**

« Enfin bon, je constate quand même 19 500 €, alors que c'était 14 000 € pour l'ancienne association. »

**Monsieur le Maire**

« Écoutez, je rappellerai le moment venu que vous vous êtes ému que l'on ait soutenu la manifestation. »

**Monsieur DURAND**

« Ca ne m'émeut pas de la ... non, non, non moi je ne comprends pas... »

**Monsieur le Maire**

« C'est ce que vous êtes en train de dire. Je ne comprends pas qu'on leur donne de l'argent pour lancer la manifestation... »

**Monsieur DURAND**

« Non ! »

**Monsieur le Maire**

« Ah si ! »

**Monsieur DURAND**

« Je ne comprends pas qu'on leur donne tant d'argent ! »

**Monsieur le Maire**

« Ah ben si ! »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais vous pouvez déformer mes propos tant que vous voulez. Ce n'est pas un souci. »

**Monsieur le Maire**

« A mais non, je ne déforme pas vos propos, c'est ce que vous venez de dire ! »

**Monsieur DURAND**

« Moi, je m'étonne par rapport aux autres associations style le « CONG » »

**Monsieur le Maire**

« S'il vous plaît ! Monsieur... »

**Monsieur DURAND**

« On s'aperçoit que cette subvention, c'est les..., c'est carrément, quasiment les « 100 km » et le « Rallye des Cardabelles », les deux cumulés. Mais bon, pourquoi pas ? »

**Monsieur le Maire**

« Mais il y a un choix. »

**Monsieur SOULIE**

« Monsieur DIAZ a bien dit que c'était en fonction de la signature de la convention que la subvention sera versée. »

**Monsieur DURAND**

« Raison de plus que moi, avant de me prononcer sur cette subvention, j'aimerais voir la convention. »

???????????????

« ?????????? »

**Monsieur le Maire**

« Bien, bon on a bien compris, Monsieur CHIOTTI? »

**Monsieur CHIOTTI**

« Une remarque juste là, on parle ici des « Natural Games » et leur assemblée générale avait lieu vendredi dernier le 15 janvier, j'ai été désagréablement surpris de ne voir personne de la majorité, donc je voulais savoir si vous voulez lui attribuer le même sort que le « Mondial » ou si on va les soutenir, quoi ? »

**Monsieur le Maire**

« Alors, je tiens à rappeler que c'est le Maire qui donne la parole, que ce soit pour les membres de l'opposition comme pour les membres de la majorité. Donc, s'il n'y avait personne de la majorité, je ne sais pas, c'est peut-être un fait, pardon ? »

**Monsieur DURAND**

« Vous n'y étiez pas, donc..... »

????????????

« On n'a pas été informé... »

**Monsieur le Maire**

« Non, mais Monsieur DURAND, il y a peut-être quelque chose qui vous perturbe. Nous sommes un certain nombre d'élus totalement engagés à longueur de semaine sur les opérations, les actions. Je ne vous appelle pas partout où je suis et., non, mais si, c'est sous entendu, Monsieur DURAND. Et ça corrobore, ce qu'on a pu lire il y a quelques jours dans la presse, Monsieur DURAND, c'est un faux procès d'intentions... »

**Monsieur DURAND**

« Relaxe vous ! Détendez vous ! Je vous dis simplement c'est une Lapalissade : « Je n'y étais pas, donc je ne peux pas savoir qui y était. » Voilà. »

**Monsieur le Maire**

« Oui, mais si nous avons pu savoir qui était représentant de la Ville ou pas, donc il y a..., alors, ça c'est le fait on va dire..., l'épisode, le fait anecdotique, sur le soutien aux « Naturals Games », je me suis exprimé à plusieurs reprises sur le soutien plein et entier de la Ville auprès des « Naturals Games » pour cette année. J'ai déjà eu l'occasion de dire que j'avais reçu les coprésidents du « CONG » sur la manifestation de cette année, mais aussi sur celle de l'année prochaine, qui sera un anniversaire, donc des « Naturals Games ». Il n'y a donc pas de souci à avoir sur le soutien de la Ville auprès des organisateurs des « Naturals Games », je tiens à vous rassurer. »

????????????

« De toute façon, je pense qu'on n'a pas reçu les invitations ! »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Après, donc Bernard. »

**Monsieur SOULIE**

« Moi, je voudrais revenir sur le « Mondial de Pétanque », j'en ai marre d'entendre dire que c'est la Mairie, qui a capoté le projet, quand une association, c'est Hara-kiri et bien il faut dire qu'elle ne veut plus continuer, c'est tout. »

**Monsieur DURAND**

« Vous m'avez entendu dire ça ce soir ? »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur DURAND, je vous.... »

**Monsieur SOULIE**

« Non, mais ça le suppose ! »

**Monsieur le Maire**

« Je vous ferai la même remarque. Monsieur FABRE ? »

**Monsieur FABRE**

« On va peut-être après arrêter de parler du « Mondial », mais moi j'ai entendu BOURDIN, parler d'amateurisme de la Mairie de Millau au sujet de... »

????????????

« ?????????? »

**Monsieur FABRE**

« C'est pas moi qui l'ai dit, c'est BOURDIN et à lui essayez de lui couper le micro à BOURDIN, Monsieur SAINT-PIERRE... »



- 10 500 € pour l'organisation du Concours ;
- et 1 500 € pour primer le Concours.

Et puis, vous avez ensuite le détail de la participation de la Ville, qui comprend également :

- la mise à disposition gratuite du Théâtre de la Maison du Peuple, donc la salle Martha Graham et la salle Senghor et le Hall, pour 2 journées de répétitions et de spectacles un vendredi et un samedi, et ceci est valorisé à hauteur de 4 200 euros.
- et vous avez également la mise à disposition des techniciens de la Maison du Peuple.

Donc pour un montant total d'avantages financiers qui s'élève à 16 200 €. Voilà.

Et nous vous demandons donc de statuer sur l'attribution de la subvention de 12 000 € à « l'Association Corps et Graphie »

### **Monsieur le Maire**

« Merci. Monsieur FABRE ? »

### **Monsieur FABRE**

« Vous connaissez, Monsieur SAINT-PIERRE, ma position concernant l'attribution de cette subvention, puisque pendant des années en Commission Culture, je demandais à ce qu'elle soit diminuée en posant chaque année la même question. Combien de spectateurs viennent assister à ce Concours ? Si on enlève les familles bien sûr, des gens qui participent, voilà. Est-ce que..., je n'ai rien contre la danse, ni la chorégraphie, mais je doute de l'importance de ce Concours au vu de la subvention accordée. L'influence qu'a ce Concours par rapport au rayonnement de la Ville, à l'afflux de touristes, puisqu'on en parlait concernant par exemple les animations de Noël. Je doute que beaucoup de personnes se rendent à Millau pour assister à ce Concours. Alors c'est vrai que chaque année 12 000 €, ça ne paraît pas grand-chose, si on le regarde sur un, ou deux, ou trois mandats, ça commence à faire des sommes importantes, voilà, donc j'aimerais savoir combien de spectateurs assistent à ce fameux Concours ? »

### **Monsieur le Maire**

« Alors, sur les spectateurs, on pourra faire le point parce que le nombre précis.. Alors, c'est un débat que nous avons eu ensemble, lorsqu'on s'est vu à la Commission Culture à plusieurs reprises et mon argumentaire n'a pas changé sur ce Concours, qui me semble ..., et ce qui avait été son essence et sa vocation première, qui était de compléter l'offre culturelle en matière de spectacles vivants concernant la danse, avec la notion de Concours. Alors, quel effet sur l'impact de la Ville ? Je ne sais pas si on peut avoir, j'allais dire, une étude ou un moyen d'étude qui nous permettrait de vérifier l'impact, je ne sais pas, c'est une question que je pose. Je ne sais pas ! »

### **Monsieur FABRE**

« Comme pour les animations de Noël ! »

### **Monsieur le Maire**

« Comme pour les animations de Noël ! Oui, mais sauf que les... oui, mais il y a pas la même..., ça n'est pas la même réaction, mais pourquoi pas ? Et au moins, il rayonne par le fait que les gens, qui sont récompensés et reconnus par le festival de Millau, montent très souvent leur propre compagnie par la suite et donc on gagnait un Concours, qui est le Concours de Millau et qui permet de valoriser leurs prestations et leur compagnie. Et je ne suis pas spécialiste comme vous de la chorégraphie, mais il semble que ce Concours est malgré tout une certaine reconnaissance professionnelle, voilà. »

### **Madame ORCEL**

« Il paraît que c'est la seule association qui propose une programmation en terme de danse, voilà, qu'on subventionne, donc on a eu ce débat effectivement aussi en Commission Culture,... »

### **Monsieur CHIOTTI**

« Oui, enfin je voulais appuyer les propos de Karine, l'an passé moi je découvrais ça en Commission Culture, on avait débattu au moins une demie heure dessus et cette année on a refait pareil, Madame BALTRONS avait dit : « Mais, on n'avait pas déjà parlé de ça l'an passé. » Quoi, donc je ne sais pas si on va en parler comme ça jusqu'en 2020, mais bon il faudrait à un moment donné qu'on prenne des décisions concrètes et qu'on statue... et courageuses. Pour qu'on puisse statuer sur cette association. Merci. »

## Monsieur le Maire

« C'est bien, c'est bien. Je vois que vous commencez à venir... vous êtes en bonnes voie de rédemption. Je passe cette délibération aux voix pardon. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 4 abstentions. Elle est donc adoptée. Merci. »

**Adoptée par : 31 voix pour  
4 abstentions**

(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

## Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

### **7. "Convention quadripartite de partenariat Ville de Millau, Communauté de Communes Millau Grands Causses, Office de Tourisme Millau, Millau Arts et Savoir Faire"**

« Donc dans le cadre de la mise en œuvre du projet, cette convention voilà, se pose dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Millau Arts et Savoir Faire » et a pour objectif de pérenniser les actions initiées par les Artisans d'Arts sur le territoire. Donc, la Ville attribue à l'Association « Millau Arts et Savoir Faire » pour la réalisation de son programme d'action pour 2016 une subvention de 10 000 €, donc qui est équivalente..., on remonte de 1 000 € par rapport à l'année dernière, puisque l'an dernier il y avait une baisse, mais qui avait été compensée en cours d'année, afin de permettre à l'association de mettre en œuvre toutes ses actions et elle est décomposée de la manière suivante donc :

- 6 000 € d'aide au loyer du local de l'association, situé rue de la Capelle ;
- 2 800 € pour le fonctionnement ;
- et 1 200 € pour l'équipement.

A cela s'ajoute également le fait que c'est la Ville qui prend en charge le paiement du Label « Ville et Métiers d'Arts », donc il était marqué là dans la délibération environ 5 000 €. Nous venons de recevoir l'appel donc de la... l'appel à cotisation, je perdais mes mots, qui est de 4 779 €, voilà pour être plus précise.

Donc, vous avez soit une aide globale de 14 779 €. Vous avez le détail de la convention quadripartite, donc lie effectivement, également la Communauté de Communes, qui verse également une aide de 10 000 € et l'Office de Tourisme qui intervient notamment en terme de soutien à la communication pour toutes les associations, de l'Association « Millau Arts et Savoir Faire » et donc pour promouvoir l'artisanat et nos artisans d'arts locaux et j'aimerais souligner aussi qu'effectivement dans les..., par rapport aux contraintes budgétaires que..., auxquelles toutes les Villes sont soumises, certaines on fait le choix de ne plus soutenir ce type d'associations, donc je pense qu'on peut se réjouir et tant qu'on peut le faire, de pouvoir continuer à le faire et c'est une collaboration aussi dont on peut se féliciter avec la Communauté de Communes à ce niveau-là, voilà sur cette association. »

## Monsieur le Maire

« Oui, on peut citer Lodève, qui pendant très longtemps a été « fer de lance » en la matière et qui avec le changement a arrêté son soutien.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, je la passe aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

**Adoptée à l'unanimité**

## Madame ORCEL rapporte la délibération n° 08 :

### **8. "Convention de partenariat entre Commune de Millau et l'Association l'Élan Millavois"**

« Donc, il s'agit là aussi du renouvellement de la convention de partenariat avec notre Fanfare Municipale, on va dire, qui nous fait le plaisir d'être présente, notamment sur toutes les cérémonies officielles et même sur d'autres manifestations, puisqu'elle a participé notamment à la Parade de Noël et donc, voilà, il s'agit du renouvellement et notamment du renouvellement de la subvention de 8 000 € pour 2016, avec un montant total d'aides indirectes et directes qui est estimé à 12 320 €, voilà. »

## **Monsieur le Maire**

« Avez-vous des questions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. »

*Adoptée à l'unanimité*

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 09 :**

### **9. "Convention de partenariat triennale 2015 / 2018 entre la ville de Millau, l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France et l'Association Régionale des Jeunesses Musicales de France"**

« Voilà donc, c'est une convention de partenariat pour la Ville par l'intermédiaire du Théâtre de la Maison du Peuple, qui pour faire court va permettre au Théâtre de la Maison du Peuple, dans le cadre de sa programmation, de bénéficier de tarifs préférentiels, puisque les « Jeunesses Musicales de France » programment dans toute la France et même au-delà, elles ont une catalogue de spectacles très intéressants et le..., cette convention va donc permettre au Théâtre de bénéficier de tarifs préférentiels sur certains spectacles que le Théâtre aurait programmés, s'il n'avait pas conventionné avec les « Jeunesses Musicales de France », voilà. Donc, c'est intéressant à ce titre-là surtout, voilà. Et puis après, vous avez le détail dans la convention de toutes les actions des « Jeunesses Musicales de France », qui œuvrent depuis plus de 70 ans en France et à l'international, voilà. »

## **Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Non, nous procédons au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

*Adoptée à l'unanimité*

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 10 :**

### **10. "Avenants aux conventions passées avec les Associations Culturelles subventionnées pour 2016"**

« Voilà, donc là c'est tous les avenants des Associations qui sont conventionnées sur 3 ans avec la Ville, et que nous devons repasser chaque année, puisque c'est lié au vote du budget, donc vous avez..., on a :

- « l'Assosoi » avec une subvention de 1 000 € et des avantages financiers procurés par la Ville à l'association pour un montant global de 4 166,52 € ;

- « Millau en Jazz » avec une subvention de 19 700 € pour le festival d'été, nous allons fêter cette année les 25 ans du festival, donc nous allons essayer de les aider un petit peu plus sur cet anniversaire là, mais en tout cas nous maintenons la subvention qui est de 19 700 € et puis également une subvention de 7 000 € pour les programmes « hors été », notamment toutes les actions en direction de la jeunesse, que mène l'association « Millau en Jazz » sur la Ville, donc avec un montant d'aide total estimé à 36 427,44 € ;

- l'association « Passage à l'Art », 2 500 € pour le fonctionnement et 2 500 € pour le salon des Arts et Métiers d'Arts, que l'association organise tous les ans en fin d'année à la salle des Fêtes et un montant global de 9 573 €, voilà pour l'avantage procuré par la Ville ;

- le « Théâtre de la Doline », donc une aide pour le théâtre de 15 000 € et également cette année encore nous renouvelons l'aide à l'aménagement du lieu..., de l'espace de « Café Théâtre » que « La Doline » a ouvert récemment et donc nous les aidons à hauteur de 1 500 €, pour l'aménagement de ce lieu avec des avantages financiers à hauteur de 16 500 € au total ;

- « l'ASSA-ATP » donc une aide à la programmation de 14 500 € et montant global estimé des avantages financiers de 17 000 €.

Et également nous passons deux avenants à deux conventions qui nous lient avec la M.J.C :

- convention qui fixe les objectifs et les moyens ainsi que la mise à disposition de locaux au profit de la M.J.C, donc pour le fonctionnement 79 814 €, au titre des actions de la M.J.C 67 194 €, au titre du carnaval, puisque la Ville participe au financement du Carnaval 7 620 € et au titre de l'animateur cyber-jeune 5 000 € ;



- et une Convention qui nous lie également et qui confie à la M.J.C la gestion du C.R.E.A qui est de 51 000 €.

Voilà, et à cela s'ajoute aussi la subvention qui nous lie au fond GEP qui est de mémoire de, je l'ai plus en tête, elle est de toute façon dans le budget par la Ville 102 193 €, voilà. Je l'ai retrouvée, voilà, et qui n'est pas dans ces avenants, qui finance les deux salaires du Directeur et du Directeur Adjoint. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« J'ai juste une remarque assez rigolote pour ... sur l'avenant N° 3, « La Ville de Millau représentée par son Maire en exercice Monsieur Christophe SAINT-PIERRE DURAND, dûment habilité... » Donc, ça nous a fait beaucoup rire quoi, voilà, donc... »

**Monsieur le Maire**

« Ça montre que nous sommes là pour prendre tous les héritages. Vous voyez... »

**Madame ORCEL**

« C'est la continuité. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Et que nous nous lisions les délibérations jusqu'à la fin, quoi. »

**Monsieur le Maire**

« C'est la continuité. Je ne sais pas. »

**Madame ORCEL**

« C'est vrai que..., bien vu ! »

**Monsieur le Maire**

« C'est la continuité de la fonction, nous prenons tous les héritages, que nous assumons financièrement et puis accessoirement... »

**Madame ORCEL**

« Mais, c'est bien vu ! »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Mis à part cette pertinente remarque, y a-t-il d'autres questions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 11 :**

**11. "Subvention assortie de conditions d'octroi SOM FOOT"**

« Oui, vous venez d'adopter la délibération n° 5 concernant les subventions sous conditions d'octroi dans laquelle était précisé que les subventions supérieures à 23 000 € doivent faire l'objet de convention obligatoire, c'est l'objet des délibérations 11, 12 et 13 concernant le SOM Football, le SOM Rugby et le SOM Natation. Ces conventions ont été examinées par la Commission des Sports le 8 janvier 2016 et vous sont proposées aujourd'hui.

Pour cette année la Ville de Millau s'engage à verser au SOM Football une subvention ordinaire de fonctionnement d'un montant de 23 445 € et une subvention pour l'organisation du tournoi international d'un montant de 4 400 €, soit une aide directe de 27 845 euros.

A cela s'ajoute et c'est dans le délibéré de la convention, il s'ajoute une aide indirecte de 95 750 €.

Aussi, après avis favorable de la Commission des Sports le Conseil Municipal demande d'approuver les clauses et conditions de la convention annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à

signer en les termes, ladite convention et à en accepter les engagements. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur, attends, Monsieur GINESTE une question ou c'est... ? Non. C'était le bras levé juste. La main levée. Donc, Monsieur LEFEVERE, »

**Monsieur LEFEVERE**

« Oui, je ne prendrai pas part au vote, Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire**

« D'accord. Donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

**Adoptée par : 34 voix pour  
1 abstention**

(Nicolas LEFEVERE)

**Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 12 :**

**12. "Subvention assortie de conditions d'octroi SOM RUGBY"**

« Tout à fait, mais pour le SOM Rugby. L'aide directe du SOM Rugby est 53 345 €, dont vous avez le détail, il y a 4 ou 5 subventions pour des objets bien définis. Ce qui peut vous poser comme question, le fond de soutien à l'équipement, c'est l'achat d'un jonc qui était estimé avec un devis de 7 000 €. Et je crois que nous avons décidé de le financer à hauteur de 2 000 €. J'ajouterai aussi que le SOM Rugby a une aide indirecte calculée et estimée à 107 070 €.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission des Sports, demande d'approuver les clauses et les conditions de la convention annexée à la présente délibération et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer en les termes ladite convention et en accepter les engagements et d'attribuer les subventions sous condition d'octroi listées ci-dessus. »

**Monsieur le Maire**

« Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur, attends, Monsieur CHIOTTI ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« J'aimerais, moi, vous lire l'article 3 de la convention, là. « Respecter la charte de bonne conduite en matière signalétique. » C'est nouveau ça ? « Aucun panneau ne devra être apposé sur les arbres, sur les poteaux de signalisation routière, sur les armoires et poteaux PTT et EDF etc..., sur tous les équipements publics ou de mobiliers urbains. Seules sont autorisées les affiches sur les panneaux d'affichage libre etc...ect... » Alors, je vois souvent des panneaux, moi du SOM Rugby affichés un petit peu partout. Alors, des fois c'est les rencontres Nîmes - Mazamet, des fois c'est..., alors je ne veux pas citer de nom, non plus. Quand ce n'est pas des rencontres de Rugby, c'est pour les quines du Rugby, quand c'est pas pour les quines du Rugby, c'est pour « Mado La Niçoise » ou pour « Vincent Mouscato » et puis quand il n'y a aucune de ces quatre associations, c'est pour le Parti Communiste, donc je vous donne des pistes là, vous essayez de retrouver la personne. Mais, oui c'est assez gênant, quoi quand même. Il y a un texte de Loi, voilà et en outre : « Le non respect de ces dispositions, expose les contrevenants aux sanctions prévues par la Loi. » J'aimerais savoir quelles sont ces sanctions relatives à la protection de l'environnement ? Voilà, quoi. C'est juste un point, quoi. »

**Monsieur le Maire**

« Monsieur RAMONDENC ? »

**Monsieur RAMONDENC**

« Alors, bon un peu partie prenante, Nicolas, mais tu as raison. Ça tient à une personne, voilà, je voulais juste signaler que c'était une personne, c'est pas forcément tout le monde, quoi, voilà. C'est pas tout le Rugby. »

**Monsieur le Maire**

« Alors, nous avons sur ce sujet précis, nous avons constaté les mêmes choses, bien évidemment, ce que nous avons commencé à faire avec Monsieur LEFEVERE, c'est de voir au gré des travaux, des aménagements, des détériorations, progressivement les panneaux d'affichage libre-parole ont été supprimés, pas de façon volontaire, mais ils n'ont pas été..., « supprimés » n'est pas le terme, je dirais ils n'ont pas été renouvelés, voilà. Et bien évidemment, c'est un sujet

que j'ai demandé aussi à Monsieur LEFEVERE, de retravailler, sur l'implantation de nouveaux panneaux de libre-parole de façon à ce que, bon voilà, à un moment donné, on ait des espaces totalement dédiés à ça. La constatation c'est pareils, on fait enlever..., nos services y vont et voilà. Sur l'application des sanctions, je ne suis pas persuadé que nous allions jusqu'à l'application des sanctions. »

**Monsieur CHIOTTI**

« C'est dommage ! Ça serait courageux ! »

**Monsieur le Maire**

« C'est pas faux »

**Monsieur le Maire**

« Je vous remercie du conseil et dès demain nous allons interpellier à la fois, si j'ai bien compris, le SOM RUGBY et le parti communiste pour arriver à... »

**Monsieur CHIOTTI**

« Ils sont moins nombreux au parti communiste, on peut savoir qui c'est. »

**Monsieur DURAND**

« Est-ce qu'on pourrait mettre en œuvre une protection fonctionnelle éventuellement. »

**Monsieur CHIOTTI**

« J'avais d'autres remarques. Il y a de nouvelles dispositions tarifaires sur la mise à disposition des infrastructures de la Ville. On a été convoqué un samedi matin en grande pompe pour la nouvelle tarification justement de ces fameux fluides. Et puis je vois marqué que le SOM RUGBY déroge également à la délibération sur les tarifs publics pour la tarification de la salle des fêtes dans le cadre de l'organisation du repas de la Saint Sylvestre, etc. A quoi cela sert de l'avoir votée, si on doit la déroger ? J'ai vu aussi que l'Hirondelle y dérogeait aussi. Il me semble, on le fait pour tout le monde ou pour personne. »

**Monsieur le Maire**

« Sur l'histoire du 31 décembre, il faut revenir à l'historique de ce réveillon du 31 décembre qui a été initié par la Ville pour le 31 décembre 1999 et le passage donc à l'an 2000. L'idée était de pouvoir faire un réveillon pour les millavois avec des tarifs les plus bas possibles pour que tout le monde puisse en profiter et que ce soit porté par une association. A ce moment-là, les seuls à s'être manifestés, le SOM RUGBY qui a dit qu'ils étaient d'accord pour l'organiser, c'est une co-organisation VILLE/SOM RUGBY à l'occasion de ce repas du 31 décembre. C'est dans cet objectif et dans ce souci-là qu'il y a ce conventionnement sur le réveillon du 31 décembre et donc une gratuité pour le SOM RUGBY pour ces raisons. »

**Monsieur DIAZ**

« Je ferai juste un complément d'information en disant qu'une année le réveillon de la Saint Sylvestre du rugby avait été annulé parce que pour le rugby cela leur coûtait de l'argent. Il n'y avait aucune rentabilité. Cela a été relancé suite à la sollicitation de la municipalité précédente qui a souhaité que le réveillon soit remis en place pour les anciens. Effectivement, un grand moment de convivialité et la subvention qui est accordée permet « grosso modo » d'avoir un solde quasiment nul en terme de résultat. Evidemment s'il fallait payer une partie d'aide indirecte, cela sera retrouvé dans le complément de subvention pour couvrir le compte d'exploitation. »

**Monsieur le Maire**

« C'est un vrai souci de partenariat, on est coorganisateur et Monsieur SOLIER a eu le président des supporters à plusieurs reprises sur ce sujet, c'est une vraie co-organisation. »

**Monsieur CHIOTTI**

« Vous allez croire que je suis contre le rugby, loin de là. J'aime bien ce qu'ils font. Je soutiens. Justement, Monsieur LEFEVERE, il y a deux conseils municipaux de ça, avait dit que par rapport au CPIE, il y avait une délégation de service public, ne pouvait plus louer les gîtes d'étape parce que cela faisait concurrence par rapport aux professionnels. Et là je connais des restaurateurs qui ont pris un bouillon le 31 décembre parce qu'il y a une concurrence à côté. »

**Monsieur le Maire**

« On ne va pas rentrer dans ce détail. Je ne suis pas persuadé que ce soit sur la concurrence provoquée par le Som Rugby qui a quand même deux types, si je ne me trompe pas, vous pouvez y aller sans consommer, sans manger. Et le repas qui est proposé qui est de qualité correcte par rapport au rugby n'est pas concurrentiel au repas de réveillon que peuvent proposer les professionnels. Je ne crois pas qu'il y ait de relation de l'un à l'autre. Les prix ne sont pas les mêmes. Monsieur DURAND me faisait remarquer que nous pourrions prendre une mesure de protection fonctionnelle pour vous eu égard au propos que vous avez tenu. Mais c'est la belle solidarité entre conseillers municipaux, regardez. »

**Monsieur CHIOTTI**

« J'assume. »

**Monsieur DURAND**

« Non, mais ce n'était même pas pour ça. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce que nous pouvons voter cette délibération. »

**Monsieur DIAZ**

« Je ne participe pas au vote. »

**Monsieur le Maire**

« Je rappelle pour la précision du débat, que Monsieur LEFEVERE n'a pas pris part au vote sur la partie foot puisqu'il est dirigeant du foot. Monsieur RAMONDENC et Monsieur DIAZ ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance au SOM RUGBY. Je mets cette délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée par : 34 voix pour  
2 abstentions***

*(Daniel DIAZ et Patrick RAMONDENC)*

**Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 13 :**

**13. "Subvention assortie de conditions d'octroi SOM Natation"**

« La ville de Millau s'engage à verser pour 2016, 18 315 € d'aide directe. Dans la convention, il est prévu une aide indirecte de 115 770 €, une subvention au titre de contrat social, éducatif et sportif dont le résultat n'est connu qu'en fin d'année sportive. En référence pour 2014/2015, cette subvention s'élève à 1 959 €. Aussi, il est proposé au conseil municipal après avis de la commission des sports, d'approuver la convention de partenariat fixant les obligations entre la Ville et le SOM NATATION et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et accomplir toutes les démarches en découlant. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? »

**Monsieur CHIOTTI**

« On aurait aimé savoir où en est la future piscine. Ils vont finir par nager dans le Tarn. »

**Monsieur le Maire**

« Sur la piscine, rassurez-vous les choses se poursuivent. Vous n'aurez pas à nager dans le Tarn. Je rebondis sur le débat que nous avons tout à l'heure suite à l'échange avec Monsieur FABRE. Je suis convaincu que c'est un équipement d'intérêt communautaire et qu'à un moment donné, il faut qu'il soit aussi porté par la Communauté en tant qu'équipement, pas spécialement de centralité mais structurant du territoire ce qui est une différence fondamentale. Rassurez-vous, je ne vous oublie pas. Nous sommes toujours sur le sujet. Il faut convaincre pas à pas. »

**Monsieur FABRE**

« L'idée de faire porter le projet par la Communauté n'est pas nouveau. »

**Monsieur le Maire**

« Je serais ravi de dire que nous avons eu la même idée. Mais cela n'a pas été fait. J'ai encore 4 ans pour le faire Monsieur DURAND donc laissez moi le faire. »

**Monsieur DURAND**

« Ça vous ne le ferez pas tout seul malheureusement. »

**Monsieur le Maire**

« Ce que me fait remarquer à juste titre Madame AYOT, alors que sous le mandat précédent, le Président de la Communauté de communes et le maire de Millau étaient la même personne. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Monsieur le Maire, vous n'avez pas trouvé le bouton rouge pour la piscine ? »

**Monsieur le Maire**

« Il n'y avait pas de bouton rouge pour la piscine, bleu peut-être en raison de l'eau mais pas rouge. S'il n'y a pas de remarque, est-ce que je peux passer la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur RICHARD rapporte la délibération n° 14 :**

**14. "Subvention assortie de condition d'octroi l'Hirondelle Millavoise"**

« Il vous est proposé de verser une subvention au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 à l'Hirondelle Millavoise, montant de la subvention 1 000 €, qui vise à organiser une manifestation de demi-finale de division régionale nord comportant 400 compétitrices des catégories benjamines et minimes. Le coût qu'on nous a soumis de cette manifestation est estimé à 4 400€. Considérant que les manifestations donnent lieu à la signature de conventions fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention, il est proposé au conseil municipal après avis de la commission des sports, d'autoriser Monsieur le Maire et de déroger à la délibération du 29 octobre 2015 portant sur les tarifs publics pour la mise à disposition gratuite du matériel, ce qu'avait relevé Monsieur CHIOTTI. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur SOULIE rapporte la délibération n° 15 :**

**15. "Délégation de Service Public (DSP) Centre aquatique Roger Julian"**

« Considérant qu'à l'issue de la remise des offres, la commission des DSP émet un avis à Monsieur le Maire et invite à une ou plusieurs entreprises à remettre une offre et à négocier. Considérant qu'à l'issue des négociations, Monsieur le Maire soumet à votre approbation le choix du lauréat et le contrat de DSP finalisé. Considérant que la DSP de gestion hivernale du centre aquatique arrive à échéance en juin 2016. Considérant qu'il convient de relancer une procédure, demande d'approuver le principe d'une délégation de service public pour la gestion des créneaux horaires réservés au public sur les deux bassins en période hivernale du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'à juin, d'approuver le rapport ci-annexé sur les caractéristiques essentielles de la délégation, de lancer une nouvelle procédure de consultation pour la délégation de service public pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, de désigner Monsieur le Maire comme autorité habilitée à engager la négociation, à choisir le délégataire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 16 :**

**16. "Tremplin pour l'emploi – avenant n°2 à la convention du 19 décembre 2013"**

« Le conseil municipal dans sa séance du 17 décembre 2015 sur demande de l'association à approuvé un avenant à la convention en date du 19 décembre 2013 destiné à modifier la répartition de la subvention 2015. Je pense que vous vous en rappelez. Pour l'exercice 2016, l'association souhaite, suite la mise en place d'accompagnement renforcé, que la subvention soit entièrement affectée aux financements d'accompagnements renforcés de 22 personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Vu le code générale des collectivités territoriales, vu la délibération n°2015/257 du 17 décembre 2015, considérant que le 19 décembre 2013, la ville de Millau a octroyé une subvention de 30 000 € à l'association Tremplin pour l'emploi pour l'exercice 2014, renouvelable pour deux années consécutives. Considérant que suite à la redéfinition de ses orientations achevée en juin 2015 et à la mise en place d'une procédure d'accompagnement renforcé, l'association demande à ce que cette subvention soit entièrement affectée en 2016 à l'accompagnement renforcé de 22 personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, sachant qu'avant c'était 30 personnes mais ce n'était pas un accompagnement renforcé. Considérant qu'il convient d'en acter par la signature d'un avenant, aussi il est proposé au conseil municipal après avis favorable de la commission des affaires sociales du 2 novembre 2015, d'approuver l'avenant n°2 à intervenir à la convention portant sur la modification des articles 1 et 3, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces. »

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur NIEL rapporte la délibération n° 17 :**

#### **17. "Contrat local de santé du Sud Aveyron – ventilation de la subvention de l'Agence Régionale de Santé aux Associations partenaires"**

« Un Contrat Local de Santé pour le bassin de santé du Sud-Aveyron a été signé en 2014, c'est la premier et le seul sur le Département à ce jour. Il porte sur deux axes : l'amélioration de l'offre de soins et du parcours de la personne par une meilleure coordination des acteurs, la prévention de la santé par la sensibilisation des acteurs et des populations afin que les 11 actions déclinées dans le contrat local de santé puissent être mises en œuvre. La municipalité a accepté d'assurer la coordination des actions 7, 8, 10 et 11. Enfin une convention octroyant à la ville de Millau une subvention de 6 055 € pour la mise en œuvre du contrat local de santé a été signée avec l'ARS. La fiche 2 est « le maintien de l'autonomie des personnes âgées ». La fiche 3 est « prévenir l'obésité au sein de la famille ». La fiche 9 est « sensibiliser les publics précaires aux actions de dépistage des cancers ». La fiche 11 est « réalisation d'un colloque sur les addictions destiné aux professionnels ». Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, vu la délibération 2015-148 du 2 juillet 2015 portant sur une demande de subvention et la signature d'une convention de partenariat avec l'ARS pour la mise en œuvre du contrat local de santé, vu la décision de financement de la directrice de l'ARS Midi-Pyrénées accordant une subvention de 6 055€ pour le financement d'une partie des actions déclinées dans le contrat local de santé. Considérant que la ville de Millau s'est engagée d'assurer la coordination du CSLPD du Sud-Aveyron par contrat avec l'ARS le 5 octobre 2015. Considérant que les subventions versées à titre exceptionnel soit au titre d'action soit aux titres soit de manifestations sont concernés par ces dispositions. Considérant qu'il est nécessaire de répartir entre les différentes structures ci-dessous la part de la subvention attribuée par l'ARS qui correspond aux actions qu'elle doit mettre en place. Un montant de subvention municipale, organisation d'une réunion sur le maintien à domicile des personnes âgées pour 800 € et un montant de la subvention municipale de 2 604 € pour la prévention de l'obésité au sein de la famille, organisation des ateliers, sensibilisation. Une aide indirecte de la mairie, la mise à disposition d'un éducateur sportif pour 2 640 € et l'achat d'aliment factices pour 300 €. Au niveau de l'ADECA, 800 € pour l'organisation de 4 goûters et dépistages pour les cancers du colon, du sein et du col de l'utérus en 2016 et 2017. Et l'ANPAA, 1 300€, organisation d'un colloque sur les addictions destiné aux professionnels en 2016. Le delta entre les aides versées aux structures précitées et la totalité de la subvention attribuée par l'ARS sert à contribuer au travail de coordination réalisé par la ville de Millau pour la mise en œuvre de ces actions. Aussi, après avis favorable de la commission sociales de novembre 2015, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement des subventions suivantes : CH de Millau 3 404 €, ADECA 800 €, ANPAA 12, 300 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir avec les partenaires liés pour leurs actions dans le cadre du contrat local de santé. Les crédits seront inscrits au BP 2016. »

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 18 :**

**18. "Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour expropriation, et du dossier d'enquête parcellaire Demande de mise à l'enquête publique et enquête parcellaire conjointes"**

« Je ne vais pas vous refaire l'historique du quartier de Bêches, bien qu'il me semble que tout le monde n'ait pas compris. Je pourrais peut-être faire un article dans le Saint-Affricain, cela permettrait que tout le monde comprenne. La mise en danger des biens et des personnes dans ce secteur depuis 2003, plusieurs études géologiques ont été faites. Elles ont déterminé une zone à risques, glissement de terrains, coulées de boues à plus ou moins long terme. Six propriétaires sont concernés par ces risques majeurs. La commune avec les services de l'Etat a constitué un dossier en vue de solliciter le fonds de prévention des risques naturels majeurs dit « fonds Barnier ». Le 11 mai 2015, Monsieur le Préfet de l'Aveyron nous a informé de la décision prise par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, d'autoriser la Commune à engager une procédure d'expropriation. Comme vous le savez, les négociations entreprises ont permis d'aboutir à l'acquisition de deux propriétés au prix de l'estimation du Domaine. Il reste des propriétés et donc des propriétaires récalcitrants. Il convient donc de poursuivre cette procédure et il est proposé au Conseil après avis favorable de la commission, d'approuver le dossier d'enquête publique préalable à la DUP, en vue d'engager une procédure d'expropriation, d'approuver le dossier d'enquête parcellaire préalable à la DUP en vue d'engager une procédure d'expropriation, de solliciter de Monsieur le Préfet la mise à l'enquête publique du dossier susvisé en vue de la DUP autorisant l'expropriation, de solliciter de Monsieur le Préfet la mise à l'enquête parcellaire du dossier en vue d'identifier les personnes et les parcelles concernées par l'expropriation et d'autoriser enfin Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution et à la présentation de cette délibération. Je tiens à vous préciser que si vous avez besoin de documents, notamment savoir ce que c'est qu'une enquête parcellaire, je dispose d'un dossier et aussi d'un dossier d'expropriation qui est à la vue de tous conseillers municipaux. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? 4 abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée par 31 voix pour***

***4 abstentions***

*(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 19 :**

**19. "Cession Commune de Millau / M. SANTIN"**

« Tout simplement une acquisition par Monsieur SANTIN d'un délaissé qui appartient à la ville de Millau d'une superficie de 498 m<sup>2</sup>. C'est un délaissé qui rejoint la rue de la croix vieille au boulevard de Soulobres. Cette propriété est aujourd'hui en cours de vente. Elle serait achetée pour la somme de 9 200 €. C'est un délaissé en pente et rocailleux qui augmentera certainement la propriété de Monsieur SANTIN a qui on avait déjà proposé de le lui céder.

Il est demandé de céder à Monsieur Yves SANTIN la parcelle d'une superficie de 498 m<sup>2</sup>, au prix de 9 200 €. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 20 :**

**20. "Échange de terrains Commune de Millau / MM. MAILLE"**

« C'est une régularisation qui va être faite chez le notaire. Monsieur MAILLE était intervenu il y a quelques temps, pour échanger une parcelle de terrain contre un chemin communal. Cet échange a été fait il y a quelques temps et tout simplement pour une emprise de terrain et au prix de 600 francs de l'époque. Tout simplement une régularisation notariale. Il est demandé de confirmer le déclassement de l'assiette de l'ancien chemin rural, que Monsieur MAILLE

achète, décidé par délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 1995, d'annuler la décision de l'aliénation de l'assiette de l'ancien chemin rural, décidée par délibération du 17 novembre 1995 et de céder à Monsieur MAILLE, les parcelles cadastrées n°437 et 438, d'une superficie de 488 m<sup>2</sup> et 144 m<sup>2</sup> au prix de 630 €. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 21:**

**21. "Cession Commune de Millau M. Mme DAVEZAT"**

« La commune de Millau possède une parcelle de terrain qu'elle a fait diviser en deux lots (1 255 m<sup>2</sup> et 1 154 m<sup>2</sup>) situés impasse Chante friboule, en dessous Barascud, le notaire. Par délibération, il a été adopté la vente de la parcelle de terrain de 1 255 m<sup>2</sup> au prix de 45 000€. Il est demandé au conseil d'accepter de vendre cette parcelle au prix de 50 000 € soit 45 000 € pour le vendeur et 5 000 € de commission. Ce terrain avait été estimé à l'époque par les Domaines à 80 800 €. Il s'est avéré que c'est un terrain très pentu. On n'avait jamais trouvé d'acquéreur et que cette proposition de DAVEZAT, il est demandé qu'elle soit acceptée par le conseil au prix de 45 000€ et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette cession. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

**Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 22 :**

**22. "Lancement d'une délégation de service public pour le service de l'eau et de l'assainissement"**

« C'est une délibération de principe qu'on vous propose. Notre contrat d'affermage qui nous lie à VEOLIA va bientôt prendre fin. On est entré dans les dernières années pour la partie eau et assainissement. Il convient et c'est l'objet de la délibération de relancer une consultation de délégation de service public pour mettre à la concurrence ce contrat qui est cher aux Millavois. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions ? »

**Monsieur ALIBERT**

« C'est dommage, on passe à côté de quelque chose de bien. Après, on parlait de courage politique, vous n'en faites pas preuve. Vous choisissez la solution de facilité. On prolonge la délégation de service public. Alors qu'un peu partout en France, on va vers des remunicipalisations du service de l'eau. Là, il y avait des possibilités, même vous avez interrogé le maire de Saint-Affrique, il y a une quinzaine de jours pour savoir qu'elles étaient ses intentions sur le sujet. Comment il comptait faire ? On était déjà passé en commission. J'ai été surpris quand il a dit ça, c'était déjà passé en commission. Il y avait deux formules. Monsieur NAYRAC, des propositions je vais en faire une, pas que sur la presse, je vais la faire là. Il y avait des sociétés d'économie mixte auxquelles on aurait pu prendre un délégataire mais comme sous-traitant et non pas comme délégation de service public, c'était amplement faisable c'est-à-dire que la collectivité gardait toujours la main sur la décision politique par rapport à l'eau. Tandis que là, on rentre dans des sociétés, c'est des nébuleuses. J'ai assisté à toutes les négociations quand on a renégocié le contrat avec un cabinet, puis les réunions avec les représentants qui étaient toujours à la fin très tendues parce que tout le temps on mettait le doigt là où cela faisait mal. Et on va repartir pour 10 ans avec ces sociétés-là. Je ne dis pas que c'était celui-là mais tous ils sont dans le même fonctionnement, dans la même vision, faire du profit sur un bien commun. La gestion de l'eau c'est comme les OGM, c'est comme la brevetisation du vivant, la brevetisation des plantes, on est dans le même système. On a un bien commun et là on le brade. C'est facile, on va signer un contrat. Ils le feront pour nous c'est très bien. Je voterai contre. »

**Monsieur le Maire**



« Je laisserai les précisions à Monsieur LEFEVERE. D'abord avec le Maire de Saint-Affrique, je n'en ai pas parlé une fois. J'en ai parlé deux fois avec le Maire de Saint-Affrique du sujet. Il n'y a pas quinze jours, c'était lors du bureau syndical du Parc donc jeudi dernier ou vendredi dernier donc cela ne fait pas si longtemps que ça. J'en ai même reparlé avec Monsieur Pierre PANTANELLA que vous connaissez aussi, maire de Saint-Rome pas plus tard que vendredi au moment de la CDCI à Rodez, c'est un sujet qui nous intéresse. Vous pouvez le constater. Je suis sûre que vous savez, l'eau et l'assainissement font partie des compétences transférables vers le bloc intercommunal. L'échéance que la loi arrête c'est 2020 mais avec la capacité d'anticiper à 2018. Il y a aujourd'hui au sein de la Communauté de Communes et c'est aussi un des propos quand on parlait de territoires tout à l'heure, Monsieur FABRE, c'est aussi un des sujets qui a été évoqué au comité des maires puisque vous savez que sur les 13 autres communes, il y a une multitude de modes de gestion de l'eau. L'idée a été de dire, il faut qu'on travaille sur cette anticipation du transfert de compétence de façon à ce qu'il y est une homogénéisation de la gestion de l'eau sur la Communauté de communes, ça c'est le premier échelon. Ensuite rien n'est fermé, je ne sais pas ce que vous a dit Monsieur le Maire de Saint-Affrique mais rien n'est fermé là-dessus y compris à Saint-Affrique si j'ai bien compris. Monsieur FAUCONNIER m'a indiqué qu'ils avaient lancé des études comparatives, je crois pour voir les avantages et les inconvénients de chaque système de gestion qu'à un moment donné, on est à peu près aujourd'hui d'accord, de dire que la DSP que nous lançons aujourd'hui, c'est la DSP tampon parce qu'on est quand même bien obligé de renouveler le mode de gestion, c'est la DSP tampon avant qu'il y ait une décision intercommunale qui soit prise. A un moment donné si on est sur la DSP suivant les choix qui seront fait à Saint-Affrique ou ailleurs notamment la conversation avec le maire de Saint-Rome de Cernon. L'idée serait de dire qu'il serait bien à un moment donné d'harmoniser les procédures même c'est une hypothèse, ne me faite pas dire ce que je n'ai pas dit, à supposer qu'à un moment, on soit tous sur des délégations de service public, que ces délégation de service public puissent être lancées à un même moment de façon à faire pression sur les candidats à la délégation de service public au profit des collectivités. Aujourd'hui, le débat, il est là. Alors de façon purement technique, Monsieur LEFEVERE va approfondir le sujet mais au niveau politique sur l'ensemble du Sud-Aveyron, il est dans les termes que je viens de vous exposer à l'instant. »

#### **Monsieur LEFEVERE**

« Tu veux que j'approfondisse quoi, au juste ? »

#### **Monsieur le Maire**

« Sur la technique de la DSP, le mode de lancement. »

#### **Monsieur LEFEVERE**

« Sur cette partie-là, il y a quand même un point dont il faut bien avoir en tête, quand vous dites qu'on va se dessaisir d'un bien commun, etc... C'est joli, c'est bien dit mais dans un contrat d'affermage on ne se dessaisit de rien. On fixe la politique. On fixe les objectifs. On concède un droit à un délégataire qui nous le rend à la fin de son contrat et c'est tout. On reste propriétaire et de notre patrimoine et ce que vous appelez notre bien commun. Il n'y a pas plus en fait, mis à part qu'on ne créé pas une SEM. Je sais que c'est très à la mode de créer des SEM, des nébuleuses dans lesquelles on ne sait pas forcément qui fait quoi, aujourd'hui ce n'est pas forcément la direction qu'on prend. La délibération qui est ici, elle a vocation à remettre en concurrence ce qui n'avait pas été fait pour info depuis 1971 quand même. On peut dire qu'on n'a pas de courage mais à un moment c'est quand même nous qui remettons en concurrence et l'objet de la mise en concurrence c'est quand même de faire baisser le prix et les conditions dans l'intérêt des Millavois. »

#### **Monsieur ALIBERT**

« La période tampon c'est 12 ans quand même. 12 ans, le tampon c'est-à-dire une génération c'est deux mandats. »

#### **Monsieur LEFEVERE**

« Ce qu'il faut bien comprendre ... »

#### **Monsieur ALIBERT**

« On va perdre la mémoire de l'eau. »

#### **Monsieur le Maire**

« La mémoire de l'eau à la Mairie de Millau c'est depuis 71, qu'on a plus d'agents de la collectivité. La mémoire de l'eau ce n'est plus la commune qui l'a. Il y a quelqu'un qui l'a depuis 1971. »

#### **Monsieur LEFEVERE**

« Ce n'est pas moi, je n'étais pas né. Encore une fois c'est une délibération de principe. Aujourd'hui le cahier des charges n'est pas écrit. On ne sait pas si on va relancer une DSP pour 6 ans. On ne sait pas si on va relancer une DSP pour 12 ans. On ne sait pas si on va relancer une DSP pour 15 ans. Aujourd'hui, le cahier des charges n'est pas encore écrit. On ne sait pas encore ce qu'on mettra comme îlots concessifs ou si on mettra des îlots concessifs. Aujourd'hui, on a un rapport d'audit

assez conséquent sur les directions à prendre mais on n'a absolument pas écrit les conditions du futur cahier des charges. Je ne peux pas vous dire si demain la durée de la future DSP sera de 6 ans ou de 12 ans. Ce qu'on veut c'est qu'elle soit d'une durée suffisante pour qu'on ait suffisamment d'acteurs économiques qui soient intéressés pour y répondre parce que si c'est pour renouveler pour deux ans, c'est pas compliqué, il n'y aura que VEOLIA qui répondra. »

**Monsieur RAMONDENC**

« Monsieur LEFEVERE, on a l'impression de signer un chèque en blanc, là. En plus la durée 12 ans cela fait long. Vous engagez la responsabilité aussi, de municipalités qui suivront. Nous on s'abstiendra. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Sur le mécanisme, si cela n'a pas été compris, en fait, cette délibération c'est la même que celle qu'on a prise sur le centre nautique, c'est exactement la même. C'est une délibération de principe qui dit on va lancer une DSP, d'accord. Il va y avoir un cahier des charges. Là, on autorisait à lancer une DSP. La prochaine étape c'est le cahier des charges, ensuite on ouvre à la concurrence, une sélection des acteurs et à la fin une position qui sera faite sur le principe. Je ne peux pas aujourd'hui m'engager sur la future DSP. On n'a pas encore écrit le cahier des charges. Ce qu'on acte aujourd'hui c'est le fait de renouveler la DSP. Je comprends que vous ayez envie de vous abstenir mais si vous vous abstenez sur le principe, il fallait vous abstenir sur le renouvellement de la DSP du centre nautique. »

**Monsieur RAMONDENC**

« Pas du tout, peut-on comparer la piscine avec un dossier sur l'eau, non on ne peut pas comparer, Monsieur LEFEVERE, ce n'est pas vrai. »

**Madame GAZEL**

« Là, il y a un vrai débat. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Le mécanisme est exactement le même. »

**Madame GAZEL**

« N'ont ce n'est pas le même. Monsieur ALIBERT, à chaque conseil depuis votre élection, chaque fois qu'on a abordé le thème de l'eau, il vous a demandé où vous en étiez des études quant à une éventuelle régie de la gestion de l'eau. Chaque fois, vous lui avez répondu que c'était en cours. Là, on voit qu'au moment où il faut prendre une décision, finalement vous vous donnez jusqu'à 12 ans pour vraiment préparer votre feuille de route. »

**Monsieur le Maire**

« L'un ne masque pas l'autre. Il faut bien distinguer les deux. Monsieur LEFEVERE explique que la délibération qu'il a aujourd'hui, lance le principe de travailler sur un cahier des charges pour lancer la DSP, le premier point. Le deuxième aspect qui est celui que je vous ai présenté tout à l'heure. Aujourd'hui, il y a un vrai débat politique sur le portage de l'eau à venir qui n'est pas simplement calqué sur le timing millavois. »

**Madame GAZEL**

« Je suis bien d'accord. Nous avons négocié les contrats de Millau et Saint-Affrique pour qu'ils arrivent à termes en même temps c'est-à-dire en 2017 donc c'est maintenant. »

**Monsieur le Maire**

« Oui. »

**Madame GAZEL**

« Donc vous aviez deux ans pour le préparer. »

**Monsieur LEFEVERE**

« C'est ce qu'on a fait. »

**Monsieur le Maire**

« Qui nous dit que nous ne souhaitons pas relancer le débat ? »

**Monsieur LEFEVERE**

« Il faut savoir qu'aujourd'hui en France, ce n'est pas parce qu'on a une ou deux communes amies qui réintègrent en régie ces services-là. Aujourd'hui en France, il y a 72% des français qui reçoivent de l'eau via des contrats DSP ou autres. Il ne faut

pas non plus croire qu'aujourd'hui tous les services municipaux sont réintégrés en régie. Emmanuelle pour une fois que Monsieur ALIBERT ne nous parle pas ce soir de régie c'est toi qui en parle. Je m'attendais à ce que vous me parliez de la réintégration du service en régie et c'est la première fois depuis qu'on parle du sujet de l'eau que vous n'avez pas parlé du sujet de la régie. C'est la première fois que vous ne parlez pas de la régie et c'est la première fois que vous parlez de la SEM, c'est bien vous avez évolué. Vous avez compris que ce n'est pas faisable à Millau d'avoir une régie municipale sur ce sujet. »

### **Monsieur ALIBERT**

« Je sais que seul ce n'est pas possible de faire une régie, seul. Il fallait s'associer avec d'autres communes pour pouvoir faire une régie. J'ai très bien compris que ce n'est pas votre intention de vous associer avec une commune voisine pour faire une régie. »

### **Monsieur LEFEVERE**

« Mais pas du tout. On n'a fermé aucune porte pour laquelle on a accueilli les propos de Monsieur FAUCONNIER et de Monsieur PANTANELLA pour qu'on puisse travailler ensemble. Mais vous avez avoué lors de la dernière commission, de votre propre aveu, que même en intégrant Saint-Affrique, Saint Rome et toutes les communes du Sud-Aveyron, on était encore trop petit. On n'a pas la taille critique en nombre de compteurs pour absorber l'ensemble des services techniques, l'ensemble des électromécaniciens, l'ensemble des ingénieurs, l'ensemble du matériel qui faut, l'ensemble des services administratifs pour établir de la facturation sur ces services, pour ensuite encaisser les paiements et les suivre. Aujourd'hui, il faut être conscient de ce qu'on sait faire et de ce qu'on ne sait pas faire, c'est peut-être aussi ça avoir le courage. On ne peut pas nous dire à un moment, attention la masse salariale c'est trop important. Il ne faut pas lever les impôts, etc., et puis nous dire, rien que sur le contrat de MILLAU, cela serait 15 personnes à intégrer sans parler du matériel de la maintenance et etc.... Je ne comprends pas le double discours, c'est ça que j'ai du mal à comprendre. Faites de la régie municipale mais surtout n'augmentez pas la masse salariale et puis attention n'oubliez pas d'embaucher. A un moment, moi, je ne sais pas faire, c'est pour ça la direction qu'on prend c'est tout simplement de dire aujourd'hui, on a une DSP. On propose parce que cela fait aussi partie des conclusions de l'audit qui était de dire, vous n'avez pas la capacité de réintégrer en régie, d'accord. C'est de dire on renouvelle un principe de délégation de service public afin de mettre en concurrence le sujet pour pouvoir se donner les objectifs qui sont les nôtres, de maintenir le patrimoine de la ville, de pouvoir se donner les objectifs de la Ville, pouvoir se donner les objectifs de diminution de prix et enfin garder la maîtrise et la sécurisation de l'eau. »

### **Monsieur FABRE**

« S'agissant de VEOLIA, vous vous souvenez qu'on avait renégocié le contrat. VEOLIA, tout va bien dans le meilleur des mondes. Les chiffres, ok, 72% des français, toujours est-il par exemple VEOLIA prélevait 160 000 € par an en trop sur le dos des Millavois. Vous vous en souvenez quand on avait renégocié ce contrat. On avait renégocié ce contrat pour qu'il se termine. J'aimerais que le débat justement sur ce bien de l'eau, soit dépolitisé parce que la langue de bois, il faut arrêter sur ce genre de sujet. L'eau, on en a tous besoin, on le sait. Quand j'entends que la régie, j'aimerais bien avoir votre fameuse étude qui prétend que prendre en régie avec Saint-Affrique et le sud-Aveyron, ça ne fonctionnerait pas, mais qu'on ait un débat public et que les choses soient claires. Les questions vont être claires. Est-ce que oui ou non, vous avez Monsieur le Maire, pour projet de profiter de cette coïncidence de date donc le 1<sup>er</sup> janvier 2018, vous allez enfin travailler dans ce sens pour éviter qu'une entreprise privée gère le service de l'eau ? »

### **Monsieur le Maire**

« Monsieur FABRE, face à votre question, je jouerai au ni oui, ni non. Qu'est-ce que vous voulez que je vous réponde. Aujourd'hui, et c'est ce que j'ai toujours dit d'ailleurs, je ne suis pas persuadé et convaincu, c'est un avis personnel, de la structure régie en ce qui concerne Millau. Sur le reste du sud du département, la question de l'eau quand vous dites, il n'y a pas eu de débat. Il y a un débat même un débat public sur la problématique de l'eau qui a été mené à travers les ateliers proposés par le PNR autour du SCOT, sur la question de l'eau. Ce que je dis, c'est qu'aujourd'hui la loi étant celle qui nous attend sur le transfert de compétences, le débat en ce qui concerne la Communauté de communes, il n'est plus que sur Millau. Il est sur l'ensemble des 14 communes de la Communauté de communes. Après, moi je ne sais pas aujourd'hui, parce que ce vous défendez, c'est votre avis, votre position, c'est votre argument c'est votre conviction, que je ne partage peut-être pas à l'instant T, je dis bien à l'instant T, faute d'études ou de démonstrations, voilà ce que je peux vous répondre. Effectivement du ni oui, ni non. Je ne peux pas prendre partie. Sur le fait que cela soit géré par un privé sur les conditions qui sont, et Monsieur LEFEVERE l'a rappelé tout à l'heure, le fait qu'il y ait une délégation de service public ne nous dessaisit pas de notre bien commun et ne nous dessaisit pas de la façon dont nous souhaitons voir ce bien commun exploité. L'intérêt de la DSP sur le long terme et je reprends là aussi les propos de Monsieur LEFEVERE c'est de pouvoir avoir un maximum de personnes intéressées par la durée de la délégation de service public et là aussi faire jouer la concurrence à notre profit. Voilà, aujourd'hui je n'ai pas le sentiment ou alors je n'ai pas compris ce que me disait Monsieur FAUCONNIER, je pense qu'ils sont dans une réflexion qui est assez similaire à celle que j'ai, avec peut-être une préférence pour un mode de gestion que vous évoquiez et je pense qu'ils sont aussi dans l'interrogation. Je dis ça de façon totalement dépolitisée parce qu'encore une fois le débat a été porté de façon dépolitisée au Parc à travers le travail du SCOT. La preuve en est, ce sont des

conversations que j'ai de façon très ouvertes à la fois avec le maire de Saint-Affrique et avec le maire de Saint Rome de Cernon. Je n'ai pas de connotation politique là-dedans. »

### **Monsieur NIEL**

« Ce qui m'intéresse c'est que vont payer les Millavois, que ce soit une régie ou une DSP, moi à la limite ce n'est pas mon problème, ce qui m'intéresse c'est de faire payer les Millavois le moins possible. Je n'ai pas d'orientation politique ou de religion contre le privé, pour le public. Je veux que les millavois payent le moins cher possible. »

### **Monsieur LEFEVERE**

« Dans la déclaration de Monsieur FABRE, j'ai un peu de mal avec le mot enfin, quand il me dit « est-ce vous allez enfin vous mettre au travail sur le sujet », parce que c'est un sujet qu'on travaille depuis qu'on est arrivé, ce type de remarques, de mots, est un peu déplacé dans la phrase mais ce n'est qu'un avis personnel. Vous n'êtes pas sensé savoir le travail qui est fait. »

### **Monsieur ALIBERT**

« Je voudrais répondre à Monsieur NIEL, le millavois, il veut payer le moins cher possible. Je suis loin d'être convaincu que ce soit la solution pour payer le moins cher possible. Après essayez de regarder le prix de l'eau dans l'opacité de leur facture du fermier actuel, essayez de comprendre le prix c'est comme la facture EDF, il y a des rajouts de partout de ci, de là. Et à l'arrivée, le Millavois, on le prend pour une vache à eau. »

### **Monsieur NAYRAC**

« Je voudrais rajouter quelque chose. Vous n'avez pas l'histoire du camp du Larzac. L'eau était gratuite sur les fermes du plateau et sur le camp militaire. Et puis, il y a quelques temps, il y a eu un empoisonnement dû à des engrais ou à un traitement des terres. Après ça, on est passé à une privatisation de l'eau parce qu'on ne voulait plus prendre la responsabilité. Vous qui êtes un ancien de là-haut et puis vous connaissez, vous devez bien savoir, il y avait une usine de remontée d'eau gratuite qui se trouvait à Sainte-Eulalie, c'était un relevage hydraulique. Tout le plateau était en eau gratuite. On est passé en privatisation parce qu'on était incapable d'assurer la sécurité de l'eau. Parce que c'est facile de dire s'il n'y avait que le fait d'amener l'eau à chacun et après. Il faut sécuriser. Il ne faut pas empoisonner les gens. Après, il faut faire payer les gens. Il y a tout un travail qui se fait après, ce n'est pas qu'on donne un peu d'eau à chacun, ce n'est pas que ça. Renseignez-vous, c'était super chouette cette usine, vous devriez la visiter. Elle se trouve à Sainte-Eulalie qui existe toujours. »

### **Monsieur ALIBERT**

« J'ai siégé au syndicat du Larzac parce que sous la commune de Millau, il y a 40 compteurs donc il doit y avoir un élu. Je connais un peu la question pour y avoir été assidu. Ce n'est pas vrai ce que vous dites-là. Ils sont passés en concession. En plus, ils se sont faits bernés parce qu'ils ne voulaient pas entrer dans le système des grandes sociétés. Ils avaient conventionné avec un artisan local qui devait leur faire l'entretien et 6 mois après la signature de la convention, l'artisan a vendu à VEOLIA. Ils se sont faits bernés comme ça le syndicat des eaux mais ils sont passés que récemment parce que le syndicat a aussi des gros problèmes de rendement. Si on avait le même rendement qu'eux, on crierait. Ils ont à peine 30-40% de rendement sur leur réseau. »

### **Monsieur le Maire**

« Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? 6 voix contre. Des abstentions ? 4 abstentions. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

**Adoptée par 25 voix pour**

**6 voix contre**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**4 abstentions**

*(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*

### **Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 23 :**

#### **23. "Adhésion au Groupement Eco Entreprises (GECO)"**

« Il est proposé d'adhérer au groupement d'ECO ENTREPRISES (GECO) afin d'encren la ville de Millau comme un acteur économique et environnemental à part entière et aussi afin de pouvoir participer aux différentes initiatives et actions qui sont organisées par GECO. Et nous permettre de participer à l'action je collecte-palette puisque nous

sommes aussi un consommateur non négligeable de palettes qui mériteraient d'être recyclées, voilà l'objectif de cette adhésion. »

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des questions. Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

***Adoptée à l'unanimité***

### **Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 24 :**

#### **24. "Pôle petite enfance : désignation jury"**

« La ville de Millau dispose de différentes structures d'accueil "jeune enfant" gérées par le CCAS : Crèche collective, Multi-accueil, Crèche familiale, Halte-garderie. Aujourd'hui, ces structures ne sont plus adaptées, de par leur vétusté, leur configuration et les modes d'utilisation du service par les parents. Par ailleurs, les services de la PMI ont enjoint la collectivité en 2011 à élaborer un projet avec des locaux adaptés aux spécificités d'accueil (bien-être de l'enfant, conditions de travail améliorées pour le personnel, modernité, meilleure fonctionnalité ...) Pour répondre à ces attentes, un projet a été conçu par les services de la Commune qui s'est vu déléguer la maîtrise d'ouvrage par le CCAS. Il consiste, d'une part, en la construction d'un POLE PETITE ENFANCE qui sera implanté sur le terrain de l'ancienne mégisserie JONQUET et comprendra 80 places (réparties en 2 multi accueils de 40 places) le siège de la crèche familiale et un Relais Assistantes Maternelles (RAM) et, d'autre part, en la transformation de la halte-garderie en micro crèche de 10 places en centre Ville. Après examen de plusieurs sites potentiels, la Municipalité a choisi d'implanter ce Pôle Petite Enfance sur le terrain de l'ancienne mégisserie Jonquet, foncier dont la Ville est propriétaire depuis 2004. Le 17 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme de cette réalisation à hauteur de 3,9 millions d'euros hors taxes, études et mises en conformité comprises. Ce projet a été soumis à la validation de l'ARS conformément aux dispositions de la circulaire du 8 février 2007 et dont l'avis favorable vient de nous être communiqué ce 8 janvier via les services de l'Etat, en l'occurrence la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Afin de mener à bien ce projet, il a été décidé de lancer un marché de conception-réalisation (marché travaux) nécessitant la désignation d'un jury qui aura en charge d'examiner les candidatures issues de la consultation, d'auditionner les candidats admis et de se prononcer sur les prestations réalisées. Pour compléter l'information, ce marché a été donné en publication en décembre dernier, l'ouverture des offres est programmée ce 10 février prochain. Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à bulletin secret à l'élection des membres du jury constitué de 5 conseillers municipaux titulaires et 5 suppléants et d'approuver la désignation du vice-président et la composition qui vous est présentée. »

### **Monsieur le Maire**

« Pour l'élection, la composition du jury qui est normée c'est-à-dire qu'il y a 5 membres titulaires, 5 membres suppléants. Je le redis c'est une composition normée. Nous avons souhaité, au prorata de la représentation, qu'il y ait 1 membre de l'opposition titulaire et 1 membre de l'opposition suppléant. Des bulletins de vote, puisque là aussi c'est un vote normé, obligatoirement à bulletin secret vont vous être distribués. Au titre de la majorité, nous proposons les candidats titulaires : Dominique DUCROS, Nathalie FORT, Alain NAYRAC, et au titre des candidats suppléants : Anne GAUTRAND, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Patrice GINESTE. Je pense que nos services vous ont sollicité pour savoir quels étaient les candidats des groupes d'opposition. Monsieur ALIBERT, Madame BARAILLE sur les candidatures titulaires, et sur les candidatures suppléantes ? »

### **Madame GAZEL**

« Est-ce qu'on ne peut pas faire celui qui ne sera pas élu titulaire devient suppléant. »

### **Monsieur le Maire**

« Si vous êtes d'accord sur le principe, je l'acte. On fait comme ça. Sur les candidats, il y a deux candidatures celle de Monsieur ALIBERT et celle de Madame BARAILLE. Celui qui ne sera pas élu titulaire sera de fait suppléant et l'urne vous sera proposée.

Effectivement, il y a 35 votants et il y a égalité entre les deux candidats à 17 voix chacun puisque 1 conseiller municipal au sens générique du terme a voté pour un autre membre que les deux membres proposés, c'est la raison pour laquelle on se retrouve à 17 et 17 qui fait 34 plus 1. Soit, nous pouvons revoter soit les deux candidats s'entendent en toute

légalité et transparence sur le choix ou s'il n'y a pas d'entente on fera comme toute élection à égalité au bénéfice de l'âge. Nous vous laissons délibérer.

*(Attente, délibération entre les groupes d'opposition)*

Est-ce que vous pouvez nous donner les résultats. »

**Monsieur ALIBERT**

« Madame BARAILLE me cède la place. Je la remercie. »

**Monsieur le Maire**

« Nous avons comme représentants titulaire, Monsieur ALIBERT et comme suppléante, Madame BARAILLE. On vous remercie. »

**Madame HELLI rapporte la délibération n° 25 :**

**25. "Tableau des effectifs : modification"**

« Comme à chaque fois qu'il y a des modifications, on vous présente le nouveau tableau des effectifs. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services. Les postes supprimés correspondent à des départs en retraite et à une suppression liée à une promotion interne de la CAP du 19 décembre 2014, et la création correspond à la mise en stage d'un agent remplaçant un départ à la retraite. Selon le tableau, pour la suppression agent de maîtrise, c'est un agent qui part à la retraite au 1<sup>er</sup> février 2016, pour la 2<sup>ème</sup> suppression agent de maîtrise principal, il s'agit aussi d'un départ à la retraite au 1<sup>er</sup> février 2016, pour la 3<sup>ème</sup> suppression adjoint administratif de 1<sup>er</sup> classe comme je vous l'avais expliqué lors du dernier conseil quand un agent passe un concours et qui passe rédacteur on crée le poste de rédacteur, on garde le poste qu'il avait avant et se donne un an, entre guillemets, d'essai pour voir s'il convient au nouveau poste donc là c'est le cas. La personne a eu un an d'essai et elle convient très bien donc on supprime son ancien poste. Pour la création, il s'agit d'un agent technique de 2<sup>ème</sup> classe qui vient donc en remplacement du départ à la retraite de l'agent de maîtrise. Considérant qu'il convient au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

**Monsieur DURAND**

« Simplement une question, quand pourrions-nous avoir connaissance du bilan social des agents municipaux de l'année 2015, s'il vous plaît ? »

**Madame HELLI**

« Au prochain conseil municipal, on vous le présentera. »

**Monsieur LEFEVERE**

« Juste aux fins du compte rendu, la CAP était le 19 décembre 2015. »

**Monsieur le Maire**

« Oui 15, la CAP 2015, non si 2014, la CAP 2014. »

**Madame HELLI**

« La CAP de 2014 a permis cette ouverture de poste pour le rédacteur. Un an après on supprime l'ancien poste. »

**Monsieur le Maire**

« C'est bien 2014. Je mets la délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

***Adoptée à l'unanimité***

Je reviens un instant sur la délibération précédente. Au-delà du vote, de la composition du jury, il y a quand même à voter la délibération, puisqu'il y a deux éléments complémentaires qui sont la désignation du vice-président du jury. Nous proposons Monsieur FAYET puisque c'est dans sa délégation, je le remercie. Et ensuite de pouvoir autoriser le maire ou son représentant, à désigner comme membres du jury des personnalités dont il estime la participation présentant un intérêt particulier au regard du sujet. Nous allons voter la délibération. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

Je vous remercie. Nous avons terminé l'ordre du jour du conseil municipal. Il y a une question écrite qui nous a été communiquée par le groupe Millau Cap 2014. »

## QUESTIONS DIVERSES

### Question diverse de l'opposition Millau Cap 2014

**« Nous avons remarqué que certains commerces millavois étaient ouverts tous les dimanches matins et cela même avant que le conseil municipal ne vote l'ouverture des commerces le dimanche matin comme la loi le stipule... y-a-il des dispositions, des autorisations particulières ? Ces commerces sont-ils dans la légalité ? la ville de Millau a-t-elle un pouvoir de contrôle ? »**

#### Monsieur CHIOTTI

« Concernant les ouvertures des commerces le dimanche. On se demandait comment se faisait-il que certains commerces étaient ouverts tous les dimanches toute l'année ? »

#### Madame AYOT

« Est-ce que vous pourriez préciser l'activité de ces commerces ? Est-ce que vous avez une activité en particulier pour orienter la réponse ? »

#### Monsieur CHIOTTI

« L'alimentation, grande surface, Gifi qui ouvre toute l'année. »

#### Madame AYOT

« Sur les ouvertures des commerces le dimanche, vous savez qu'au mois de décembre nous avons approuvé l'ouverture, une dérogation pour permettre aux commerces d'ouvrir 12 dimanches dans l'année, c'est une dérogation qu'on a accordée. On avait une liste de commerces concernés et c'est en lien avec la loi qui a été votée cette année au mois d'août, dans le cadre de la loi MACRON. Pourquoi il y a cette dérogation ? Parce que si ces commerces ont des salariés, le dimanche il faut une dérogation pour pouvoir faire travailler ces salariés un dimanche. Si ce sont des commerces qui sont tenus par les gérants qui sont propriétaires du commerce, ils peuvent faire ce qu'ils veulent puisqu'on peut ouvrir un commerce quand on est propriétaire du commerce, on n'a pas à se référer à la loi des salariés dans ce cadre. Après vous posez la question, est-ce qu'on a un pouvoir de répression par rapport à ces commerces qui ouvrent ? Ce n'est pas la ville de Millau qui est assujettie à faire ce genre de contrôle c'est l'inspecteur du travail puisque cela relève des salariés qu'il y a dans ces commerces qui travaillent alors qu'il n'y a pas une autorisation préalable de demandée. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Est-ce que vous voulez d'autres précisions ? Oui, mais contrôle c'est pareil, l'inspecteur du travail fait des contrôles. Dans la loi française quand on fait des contrôles c'est ensuite pour faire des répressions et des sanctions si ces contrôles sont positifs. Une mairie n'a pas vocation à faire des contrôles, c'est l'inspecteur du travail qui fait les contrôles. Si ces contrôles s'avèrent positifs ensuite c'est une affaire judiciaire. La mairie n'est pas là pour aller faire des contrôles dans les commerces. Précisez votre question parce que ce n'est pas très clair ? »

#### Monsieur RAMONDENC

*Hors micro ...*

#### Madame AYOT

« Un regard, on est en loi française, les mots veulent dire ce qu'ils veulent dire, Monsieur RAMONDENC. Donc les contrôles, il y a des institutions qui sont .... »

**Monsieur RAMONDENC**

« Madame AYOT arrêtez de jouer comme ça, ce n'est pas agréable. »

**Madame AYOT**

« Je ne joue pas. »

**Monsieur RAMONDENC**

« Soyez respectueuse. »

**Monsieur le Maire**

« Je vais faire un rappel au règlement intérieur sur les questions écrites qui sont posées. La question est posée par le groupe qui pose la question. Il y a la réponse de l'élu en question et qu'il n'y a pas de débats ou de commentaires à l'issue. Je vous rappelle ce point de détail du règlement intérieur. Sur ce, il n'y a pas d'autre question posée, je vous souhaite une très bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Fait à Millau, le 07 mars 2016

Le Secrétaire de Séance

**Nicolas LEFEVERE**

Le Maire de Millau,

**Christophe SAINT-PIERRE**